

Panorama de la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté : moins présente, mais plutôt concentrée dans l'urbain

Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté

n°10

Octobre 2023



Coordination

Direction Générale de l'Institut
national de la statistique et des
études économiques –
Département de l'action régionale

Directeur de la publication

Bertrand Kauffmann

Rédacteur en chef

Chantal Prenel

Auteurs

Département de l'action régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle Conseil Expertise Mutualisé :

Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Service Études et Diffusion :

Christophe Basso
Frédéric Biancucci
Fabrice Loones

Contact presse

Christophe Leduc
Tél : 03 80 40 67 56 - 06 63 30 50 36
Mail : dr25-communication-externe@insee.fr

Éditeur

Institut national de la statistique et
des études économiques
88 avenue Verdier,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

ISSN : 2497 - 4536

© Insee 2023

En collaboration avec la Délégation Interministérielle à la
Prévention et Lutte contre la Pauvreté et le Commissaire à la
lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une connaissance aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proche de la précarité.

Afin de rassembler les statistiques existantes, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des Solidarités et des Familles s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des contrats de lutte contre la pauvreté entre l'État, les départements et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et associations : les pactes locaux des solidarités.

Plusieurs caractéristiques inédites les rendent particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes, une analyse novatrice autour de 6 profils-types caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté par l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette démarche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des Solidarités qui se développe autour de 4 axes prioritaires que sont la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, l'insertion dans l'emploi des plus précaires, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et enfin l'accompagnement dans la transition écologique pour en assurer le caractère solidaire.

**Le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté**

Franck Robine

**Le Commissaire à la lutte contre la
pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté**

Jean-Philippe Horrérard

**Le Directeur régional de l'Insee
Bourgogne-Franche-Comté**

Bertrand Kauffmann

Sommaire

Avant-propos	3
Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	6
La pauvreté monétaire en Bourgogne-Franche-Comté	8
La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques	14
Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	22
Annexes : la pauvreté monétaire	
au sein des départements	47
au sein des principaux EPCI	56
au sein des quartiers de la politique de la ville	58
Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus	60

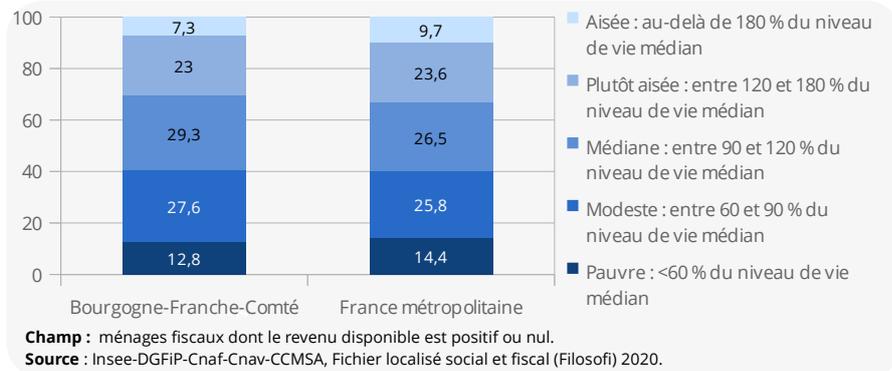
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

La pauvreté est un phénomène dont les origines peuvent être multiples. Elle est souvent associée à de faibles revenus. Elle peut correspondre aussi à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux ou encore à une situation d'exclusion sociale ou culturelle. Dans sa définition de la pauvreté adoptée en 1984, l'Union européenne intègre ces différentes facettes. Elle privilégie aussi une approche de la pauvreté en termes relatifs. Sont ainsi considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

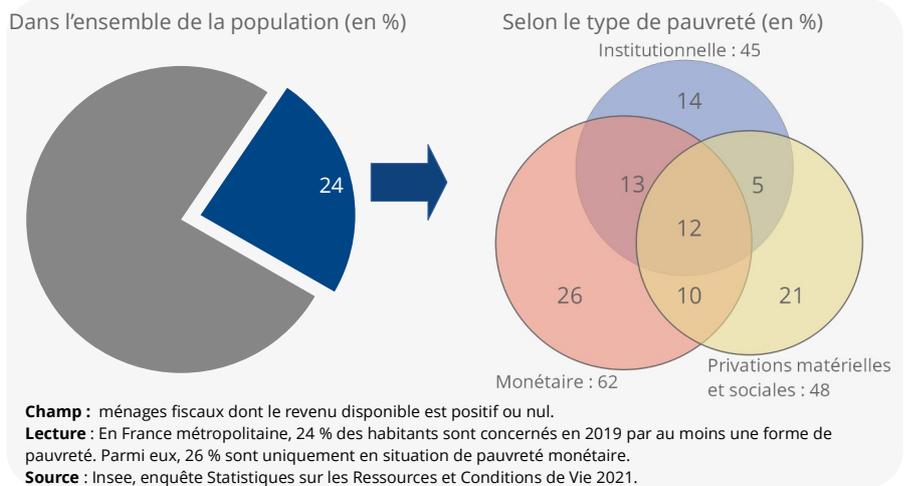
Pour mesurer la pauvreté, l'approche monétaire est la plus fréquente. Dans les pays de l'Union européenne, la **pauvreté monétaire** se mesure de manière relative à partir d'un seuil déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de la population. Un individu est alors considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du **niveau de vie médian**. Il équivaut en France métropolitaine à un revenu disponible annuel de 13 440 euros par **unité de consommation**. Ce montant correspond à un revenu disponible de 1 120 euros par mois pour une personne occupant seule son logement, à 1 680 euros pour un couple sans enfant et à 2 350 euros pour un couple vivant avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. En France métropolitaine, 14,4 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté en 2020

► **figure 1.** Au-dessus, mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent plus d'un quart de la population de France métropolitaine. En haut de l'échelle des niveaux de vie, un peu moins d'une

► 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



► 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



personne sur dix est qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian. Dans la région, la distribution des niveaux de vie plus resserrée est due pour l'essentiel à un moindre niveau de vie des plus riches. Les 10 % les plus aisés disposent ainsi d'un niveau de vie d'au moins 37 100 euros, soit 2 800 euros de moins qu'en moyenne métropolitaine. Les fonctions métropolitaines supérieures, gages de revenus élevés sont en effet peu

développées dans la région. La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) menée dans les pays de l'Union européenne apprécie la pauvreté monétaire, institutionnelle et celle liée à des privations matérielles et sociales importantes. Ces trois formes de pauvreté ne se recouvrent que partiellement. Par exemple, la population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un

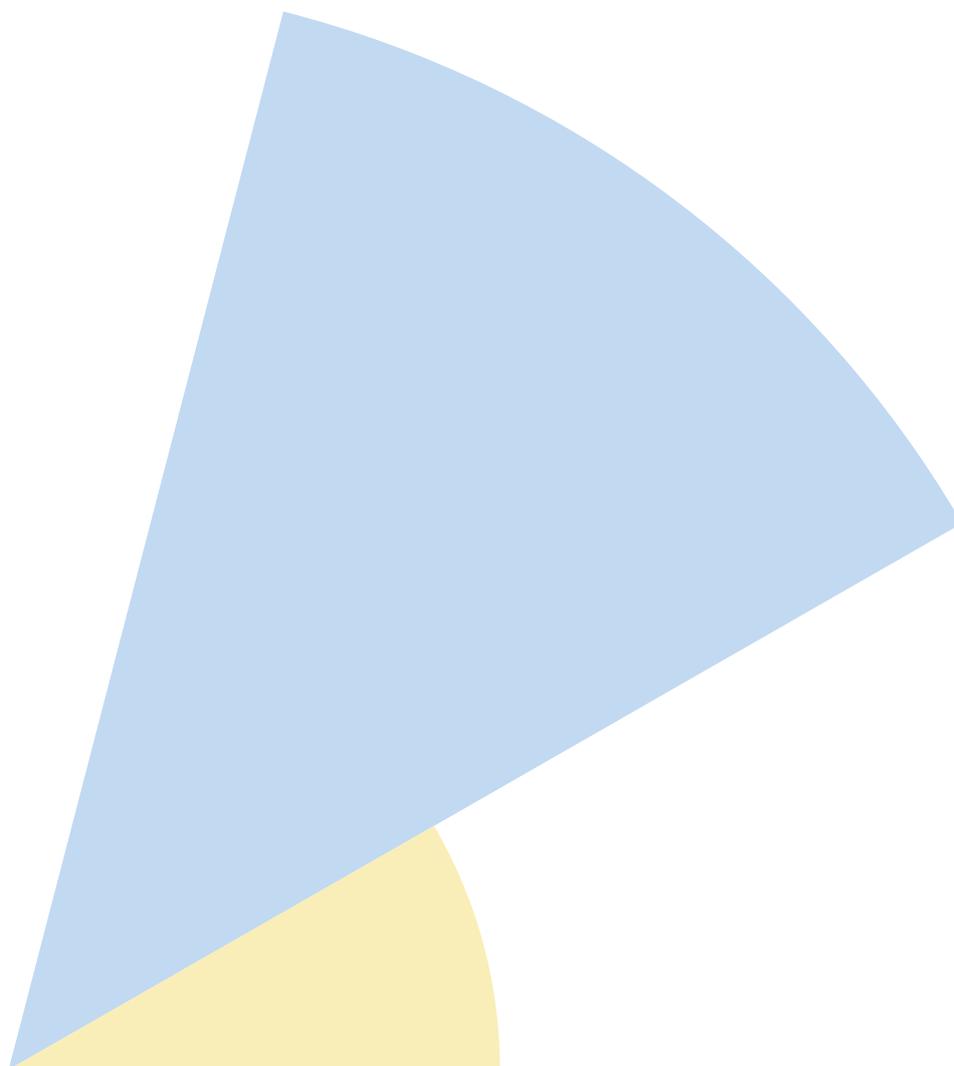
minimum social, ne correspond que pour partie à celle en situation de pauvreté monétaire ou celle qui connaît des **privations matérielles et sociales** importantes. En France métropolitaine, 24 % des habitants sont touchés par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi eux, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales. Cette approche plus large de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle régionale ou infra-régionale. Seule la pauvreté dans sa dimension monétaire est appréhendée depuis 2012 à un niveau territorial fin, à partir du dispositif sur les revenus localisés

sociaux et fiscaux (Filosofi). Ce dossier exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté dans la région en s'appuyant sur des informations socio-démographiques et sur le caractère rural ou urbain de la commune de résidence de ces ménages. La pauvreté monétaire est ainsi décrite au travers de six profils socio-démographiques qui retracent la diversité des situations vécues.

Par ailleurs, une approche territorialisée d'indicateurs correspondant à des difficultés potentiellement rencontrées par les ménages dans les territoires permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces

facteurs « élargis ». Les indicateurs caractérisant les fragilités des ménages ou des individus sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.). D'autres sont plus indépendants ou contextuels (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.). Ils apportent dans leur ensemble un éclairage sur le cumul de difficultés rencontrées par les ménages résidant au sein des territoires concernés, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.

La pauvreté monétaire en Bourgogne-Franche-Comté



La Bourgogne-Franche-Comté parmi les régions les moins exposées à la pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire est moins présente en Bourgogne-Franche-Comté qu'en moyenne en France métropolitaine. Le taux de pauvreté monétaire se situe sous la moyenne métropolitaine. Si les départements de la Côte-d'Or et du Jura sont relativement épargnés, ceux de la Nièvre et du Territoire de Belfort sont plus touchés. Les jeunes adultes et les familles monoparentales sont aussi les plus exposés à la pauvreté. Dans la région, la pauvreté se concentre davantage qu'en France métropolitaine dans les communes urbaines denses. Les prestations sociales permettent une réduction nette de l'exposition à la pauvreté. Elles participent pour plus d'un tiers au revenu disponible des ménages pauvres.

En Bourgogne-Franche-Comté, 342 300 personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en 2020. Pour assurer les comparaisons entre les pays européens, ce seuil est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. Il équivaut à un revenu disponible pour consommer et épargner de 1 120 euros mensuel pour une personne vivant seule en 2020. Le nombre de personnes pauvres ne concerne que celles vivant dans des « ménages fiscaux ordinaires ». Il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.) qui représentent 3 % de la population recensée de la région ou celle des sans-abris.

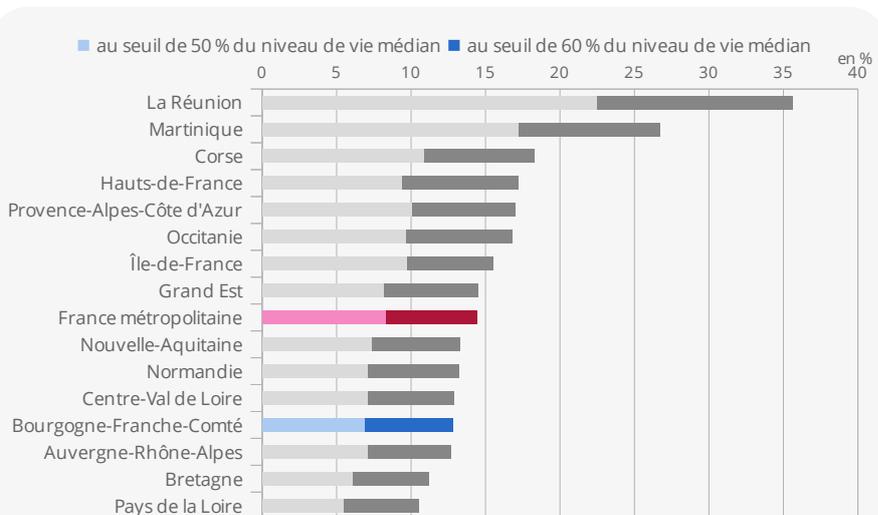
La Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les régions métropolitaines les moins exposées à la pauvreté. Avec 12,8 % de la population des ménages fiscaux pauvres en 2020, elle se classe au 4^e rang des régions où ce taux est le plus faible après les Pays de la Loire, la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes **► figure 1**. Ce taux de pauvreté est 1,6 point moins élevé que celui de la moyenne métropolitaine qui s'élève à 14,4 %.

Les situations de plus grande pauvreté sont mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % retenu pour les comparaisons internationales, le taux reste en Bourgogne-Franche-Comté sous la moyenne métropolitaine : 6,9 % contre 8,3 %.

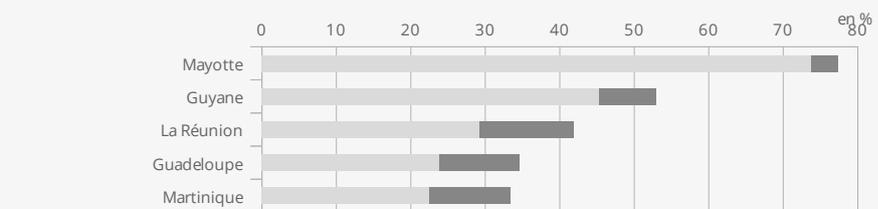
La Bourgogne-Franche-Comté est aussi l'une des régions où l'intensité de la pauvreté est la plus faible, autrement dit où le niveau de vie des habitants en situation de pauvreté figure parmi les plus élevés de France métropolitaine. Le niveau de vie médian annuel des personnes pauvres s'élève à

10 960 euros par unité de consommation (UC) dans la région contre 10 740 euros en moyenne métropolitaine. Il est toutefois inférieur de moitié à celui de l'ensemble des ménages de la région (22 110 euros par UC).

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

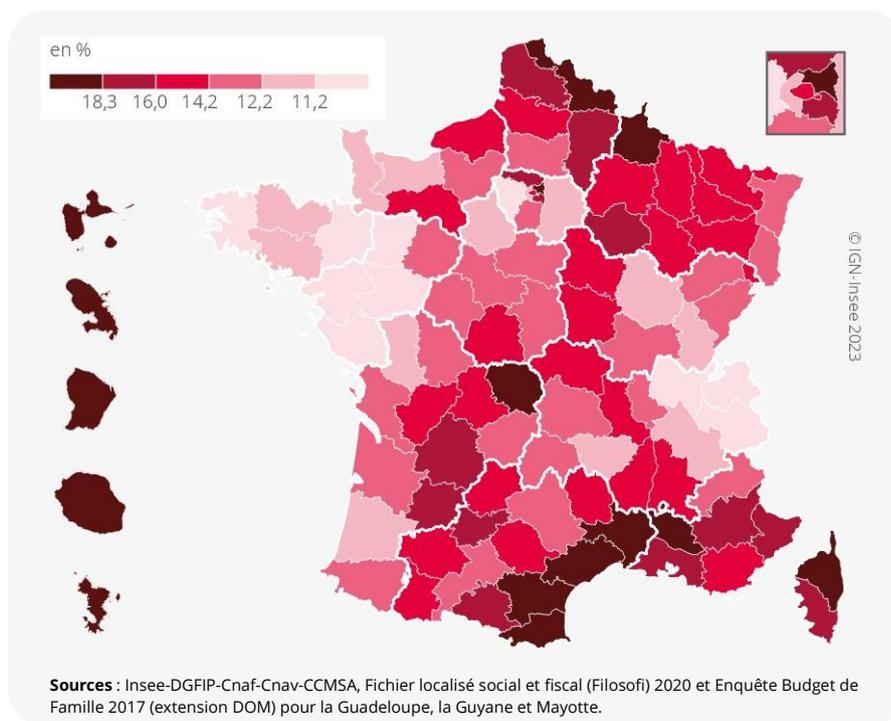
Note : Du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Les Jurassiens et les Côte-d'Ors moins exposés à la pauvreté

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont marquées ▶ **figure 2**. La pauvreté est beaucoup plus prononcée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis où plus du quart de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Dans les départements du pourtour méditerranéen et ceux du nord, le taux de pauvreté est aussi très élevé, compris entre 18,3 et 20,7 %. En revanche, il reste inférieur à 12,2 % dans un quart des départements français. Ceux-ci se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Moins marquées, ces disparités sont aussi très présentes dans la région. Le taux de pauvreté de la Nièvre (15,5 %) et celui du Territoire de Belfort (14,8 %) dépassent la moyenne métropolitaine. Dans l'Yonne, 14,3 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté. Ces trois départements présentent toutefois des profils différents. Dans le Territoire de Belfort et l'Yonne, les difficultés économiques et un taux de chômage plus élevé qu'en moyenne régionale participent à la faiblesse des revenus. Dans la Nièvre, la population est âgée. La part des revenus issus des retraites y est importante.

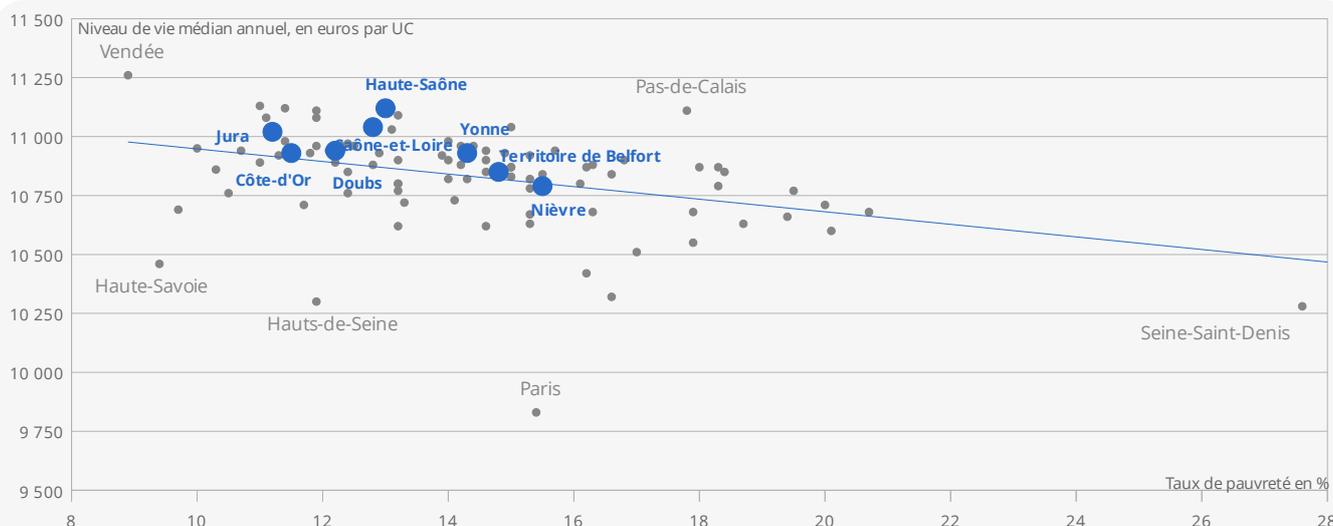
▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département



En revanche, la Côte-d'Or (11,5 %) et le Jura (11,2 %) figurent parmi les 20 départements de France métropolitaine où le taux de pauvreté est le plus faible. L'attractivité plus forte de ces départements, en lien avec le dynamisme de l'agglomération dijonnaise pour l'un et le dynamisme économique pour l'autre participent à cette moindre part de personnes pauvres parmi la population.

L'intensité de la pauvreté est relativement contenue dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté ▶ **figure 3**. Trois départements, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et le Jura se démarquent. Le niveau de vie médian des personnes pauvres figure parmi les quinze plus élevés de métropole.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : En Saône-et-Loire, le taux de pauvreté est de 12,8 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 11 040 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les jeunes et les familles monoparentales davantage touchés par la pauvreté

En Bourgogne-Franche-Comté comme en France métropolitaine, le taux de pauvreté décroît avec l'âge. Dans la région, il atteint 20,6 % pour la population des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans lorsqu'il s'établit à 8,8 % dans le cas où celui-ci est âgé de 75 ans ou plus

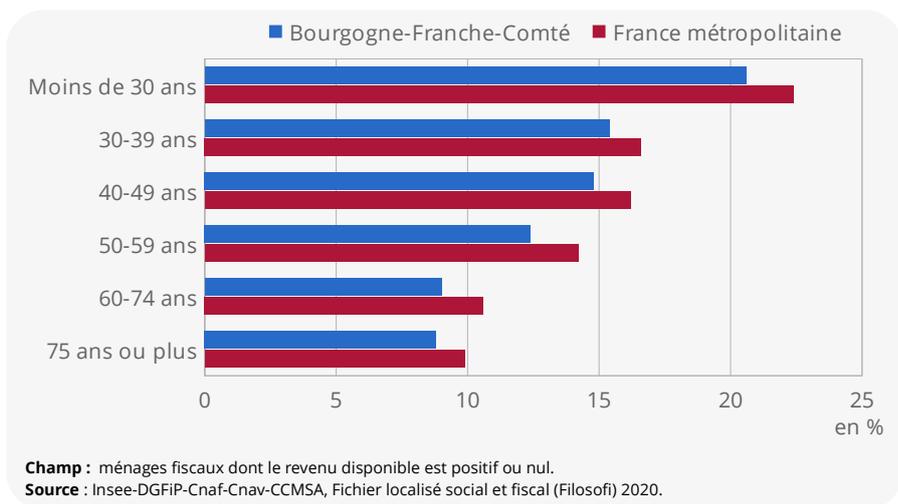
► **figure 4**

Toutefois, quelle que soit leur classe d'âge, les habitants de la région sont moins fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine. Les écarts sont plus prononcés pour les ménages les plus jeunes. La Bourgogne-Franche-Comté fait en effet partie des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans est le plus faible.

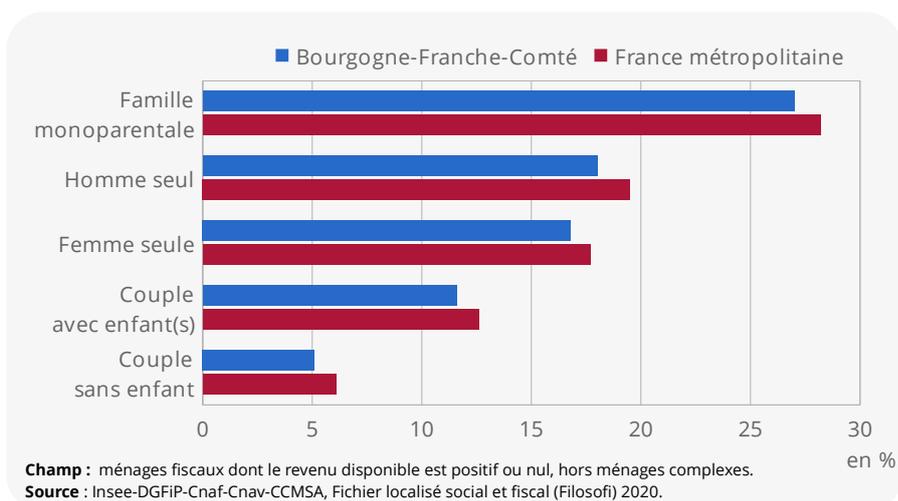
La structure familiale a aussi une incidence sur le fait de vivre sous le seuil de pauvreté. Parce qu'elles ne disposent que d'un seul revenu pour élever un ou plusieurs enfants, les familles monoparentales sont davantage confrontées à la pauvreté. Moins souvent diplômé, moins souvent en emploi, notamment lorsque les enfants sont en bas âge, le parent à la tête d'une famille monoparentale est aussi en grande majorité, 80 %, une femme. Dans la région, 27 % de la population de ces familles vit sous le seuil de pauvreté en 2020 ► **figure 5**. La Bourgogne-Franche-Comté occupe le 6^e rang des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus faible. Les hommes (18,0 %) ou les femmes (16,8 %) vivant seuls présentent aussi une forte proportion de personnes pauvres. La pauvreté touche moins les couples.

Quel que soit le type de ménage, la pauvreté est moins fréquente en Bourgogne-Franche-Comté qu'en France métropolitaine.

► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



C'est pour les familles monoparentales et les hommes seuls que les écarts avec la moyenne métropolitaine sont les plus marqués.

Le dispositif Filosophi ► **source** s'appuie sur les entités «ménages» et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints. Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages

pauvres (41,7 % en Bourgogne-Franche-Comté) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (27,5 %). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

Les habitants des espaces ruraux moins exposés à la pauvreté

La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espaces**, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté revêt souvent un caractère urbain. D'une part, parce que les quartiers politiques de la ville (QPV) définis par la concentration de pauvreté de leurs habitants sont par définition urbains et localisés dans les grandes agglomérations. D'autre part, ces communes urbaines denses rassemblent des publics fragiles comme les jeunes en poursuite d'études ou à la recherche d'un premier emploi ou encore comme les familles monoparentales qui peuvent bénéficier plus facilement d'un logement social. Dans la région, la pauvreté se concentre davantage qu'en France métropolitaine dans ces communes urbaines denses comme Belfort, Montbéliard ou Chenôve. Elle y touche 19,4 % de la population des ménages contre 18,1 % dans les communes urbaines denses de France métropolitaine ▶ **figure 7**.

En Bourgogne-Franche-Comté comme en France, le taux de pauvreté est généralement plus élevé dans les métropoles que dans les communautés de communes environnantes ▶ **figure 8**.

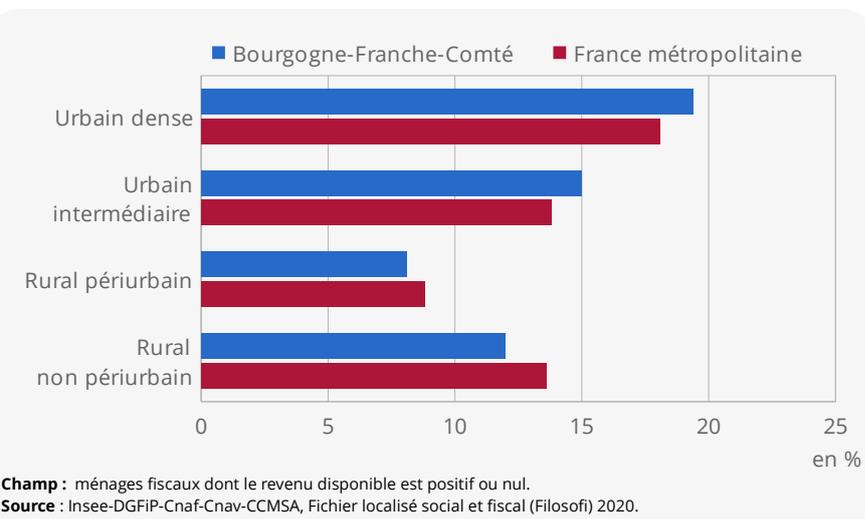
Le taux de pauvreté est moins élevé dans les centres urbains intermédiaires et les communes urbaines de plus petite taille. Il reste toutefois au-dessus du taux observé au plan national pour des communes de même type (15,0 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

La pauvreté est moins présente dans les espaces ruraux. Le taux de pauvreté, de 8,8 % reste à un niveau inférieur à celui observé dans les territoires de même type au plan national (13,6 %). Dans ces espaces ruraux, les communes rurales périurbaines sont moins touchées par la pauvreté (8,1 %) que les communes rurales plus isolées (12,0 %). Pour autant, dans certains EPCI ruraux, le taux de pauvreté dépasse les 16 %. Ces EPCI sont situés dans le Morvan, le nord de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or et, dans l'Yonne dans les EPCI du Jovinien et du Tonnerrois en Bourgogne.

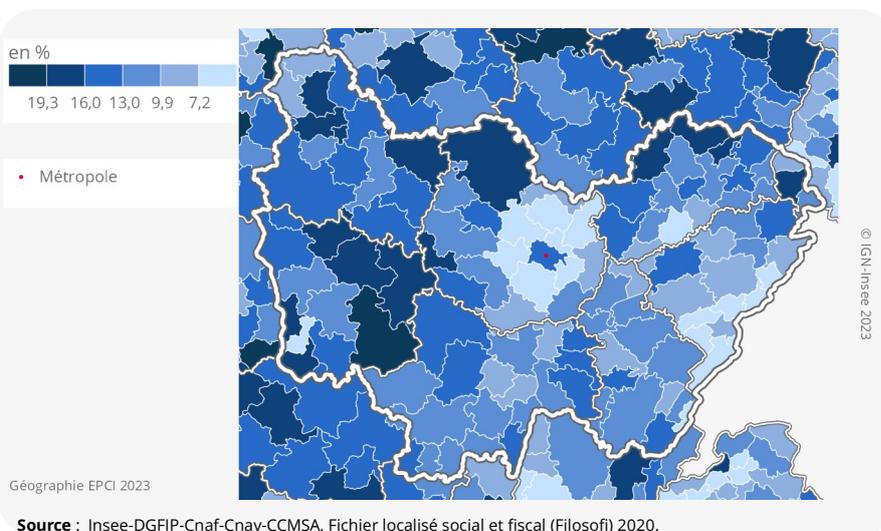
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



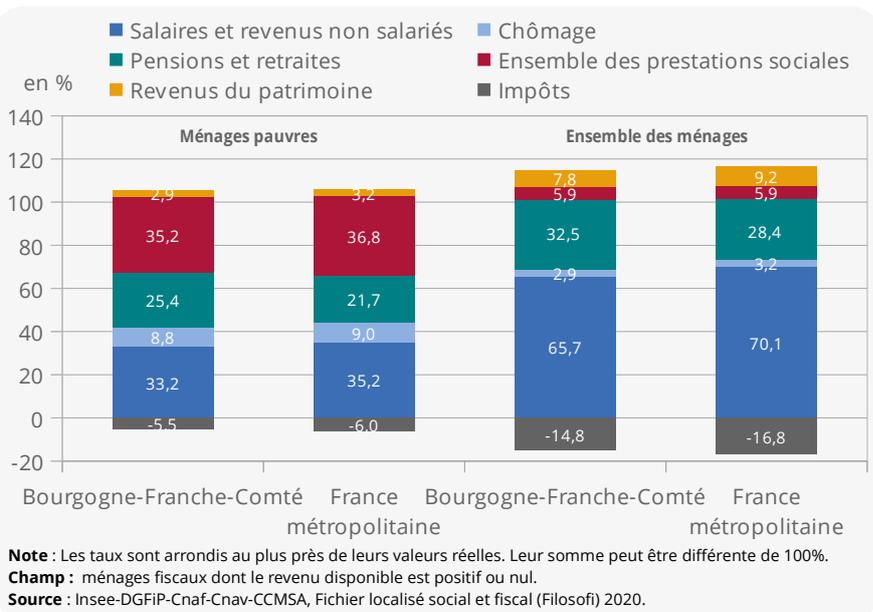
Les prestations sociales constituent plus d'un tiers des revenus des pauvres de la région

Les transferts fiscaux et sociaux réduisent les inégalités et la pauvreté en prélevant davantage sur les revenus des plus aisés et en reversant des prestations aux plus défavorisés. Sans la prise en compte de ces transferts, 19,9 % des ménages de Bourgogne-Franche-Comté, soit 190 000 personnes supplémentaires vivraient sous le seuil de pauvreté ▶ **figure 10**. Les mécanismes de redistribution entraînent une réduction nette de la pauvreté, de l'ordre de 36 %. L'effet redistributif est plus marqué qu'en France métropolitaine (34 %) du fait d'une plus forte concentration de revenus autour du seuil de pauvreté. La région se positionne ainsi au 4^e rang des régions métropolitaines où la réduction du taux de pauvreté est la plus prononcée. Cet effet redistributif est variable selon les départements de la région. Il s'échelonne de 33 % dans la Nièvre à 37 % dans le Jura ce qui peut expliquer le relatif faible taux de pauvreté de ce département.

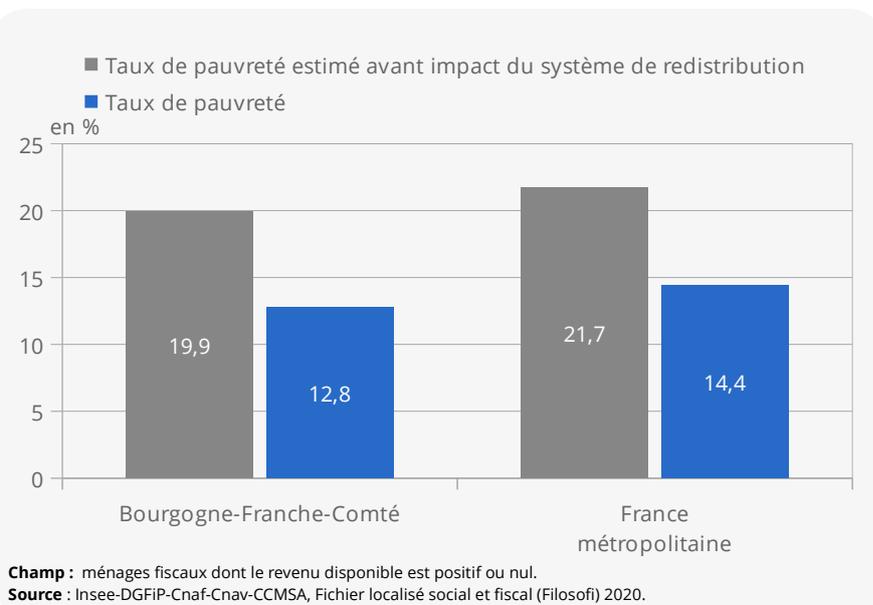
Les prestations sociales contribuent à hauteur de 35,2 % au revenu disponible des ménages vivant sous le seuil de pauvreté ▶ **figure 9**. Dans une région moins touchée par la pauvreté, elles participent dans une moindre mesure aux ressources de ces ménages qu'en moyenne en France métropolitaine (36,8 %). Ces prestations regroupent les allocations familiales, les aides au logement et les minima sociaux. Elles apportent un soutien financier important à ces ménages, relativement jeunes pour une grande part et souvent soutien de famille. Les prestations familiales représentent 9,4 % de leur revenu, les allocations logement 8,9 % et les minima sociaux (AAH, ASS, RSA socle) par nature destinés aux plus démunis, 17,0 %. En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté se situe au 7^e rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un des minima sociaux au sein de la population des 15 à 64 ans et au 10^e rang pour la part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus.

Travailler ne prémunit pas toujours de la pauvreté monétaire mais en atténue

▶ 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



▶ 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution

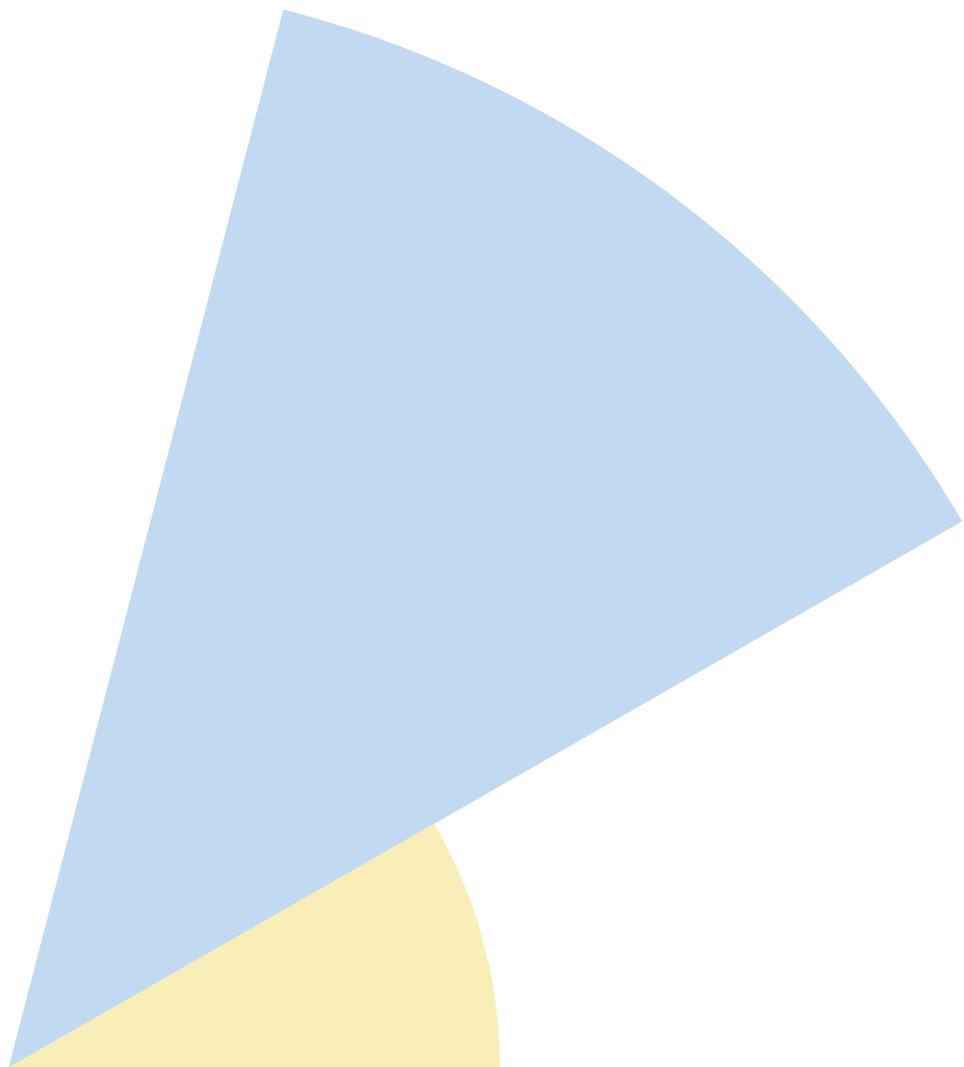


l'intensité. En Bourgogne-Franche-Comté, 9,2 % des ménages dont le revenu principal est issu d'une activité salariale sont pauvres. Leur niveau de vie médian est supérieur à celui des autres ménages pauvres. Les revenus d'activité représentent un tiers du revenu disponible des ménages pauvres. De faibles rémunérations, le temps partiel subi, l'alternance de périodes d'activité et de chômage due à la précarisation de l'emploi (contrats de courte durée, intérim) ne leur permettent cependant pas de dégager des

revenus suffisants pour se garder de la pauvreté.

Pensions et retraites représentent 25,4 % du revenu disponible des ménages. Dans une région marquée par le vieillissement de sa population, cette source de revenus occupe une place plus importante qu'en moyenne métropolitaine.

La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques



La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques

La pauvreté recouvre des situations économiques et familiales diverses. L'âge, le lien à l'emploi et le statut d'occupation du logement permettent d'identifier six profils représentatifs de la diversité des situations vécues. Les retraités, les jeunes de moins de 30 ans et les locataires du privé non insérés sur le marché du travail vivent souvent seuls. Les ménages non insérés dans l'emploi, logeant dans le parc social ou propriétaires, comme les travailleurs pauvres sont davantage en couple avec un ou plusieurs enfants. Le statut d'occupation du logement dessine la géographie de la pauvreté. Ces populations résident majoritairement près des grandes agglomérations comme Dijon, Besançon, Montbéliard ou Belfort mais aussi dans des territoires plus ruraux comme ceux de la Nièvre.

La pauvreté monétaire peut être liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité selon le degré d'insertion sur le marché du travail, faible niveau de retraite, charges familiales, etc.

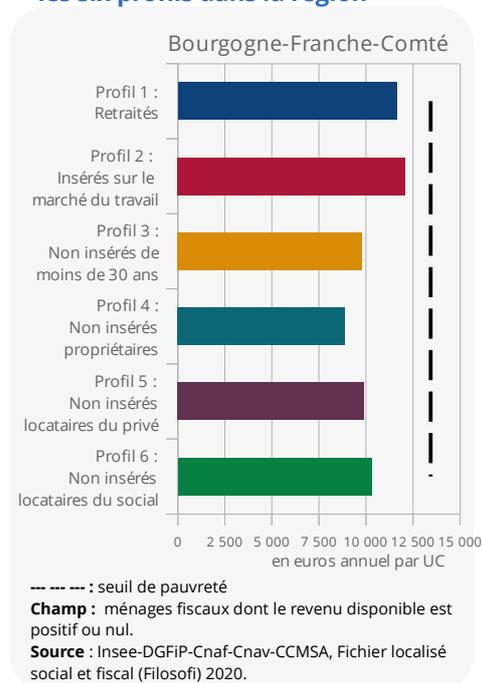
Pour apprécier la diversité de ces situations, une typologie des ménages sous le seuil de pauvreté permet d'identifier six profils socio-démographiques distincts. Parmi ces profils, certains présentent un niveau de vie qui repose essentiellement sur les revenus d'activité, d'autres sur les prestations sociales ; certains correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

La relation à l'emploi des personnes pauvres est un élément discriminant pour comprendre la pauvreté. Les ménages sous le seuil de pauvreté dont le référent fiscal est à la retraite (profil 1) sont souvent sortis du marché du travail dans des conditions défavorables. Les carrières hachées, le veuvage ou plus généralement le fait de vivre seul ont un impact sur leur niveau de revenu tout comme sur la difficulté à absorber les charges fixes quotidiennes. Ils regroupent en Bourgogne-Franche-Comté, 31,4 % des ménages pauvres ▶ **figure 1a**. Par convention une personne est insérée dans l'emploi lorsqu'elle perçoit un montant qui dépasse un demi SMIC. Les ménages pauvres insérés sur le marché du travail (profil 2) rassemblent 18,4 % des ménages pauvres. Leur part dans la population pauvre est plus élevée (25,6 %) du fait de la présence de nombreuses familles avec enfants. Les ménages pauvres de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi (profil 3)

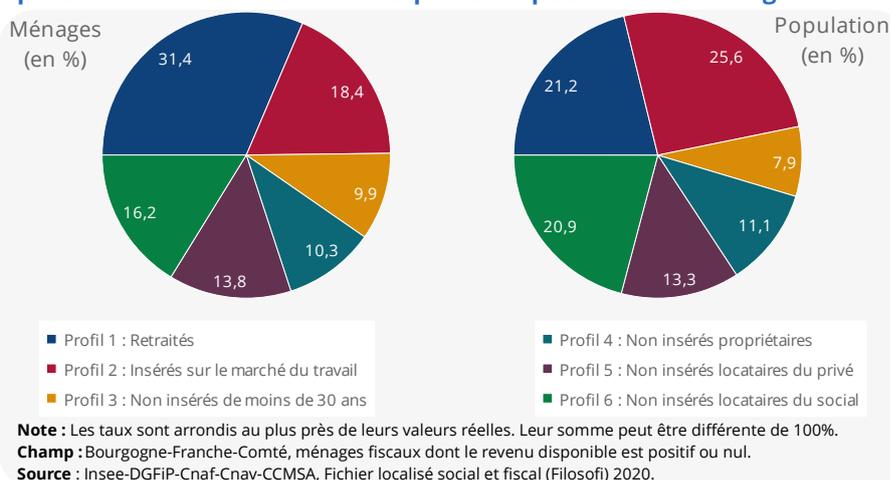
représentent 9,9 % des ménages pauvres. Enfin, les ménages non insérés sur le marché du travail et plus âgés se différencient par le statut d'occupation de leur logement. Les propriétaires (profil 4) représentent 10,3 % des ménages pauvres, les locataires du privé (profil 5) 13,8 % et les locataires du parc social (profil 6) 16,2 %. Ces locataires rassemblent à eux seuls 45,8 % des enfants pauvres de la région.

Les ménages pauvres insérés sur le marché du travail et les retraités disposent du niveau de vie médian le plus élevé (respectivement 12 080 euros et 11 630 euros annuel par UC) ▶ **figure 1b**. À l'inverse, le niveau de vie médian est minimal (8 880 euros annuel) pour les ménages propriétaires non insérés dans l'emploi. Ce moindre niveau de vie doit cependant être relativisé dans la mesure où ces ménages ont moins de dépenses contraintes puisqu'ils ne paient pas de loyer.

▶ **1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région**



▶ **1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région**



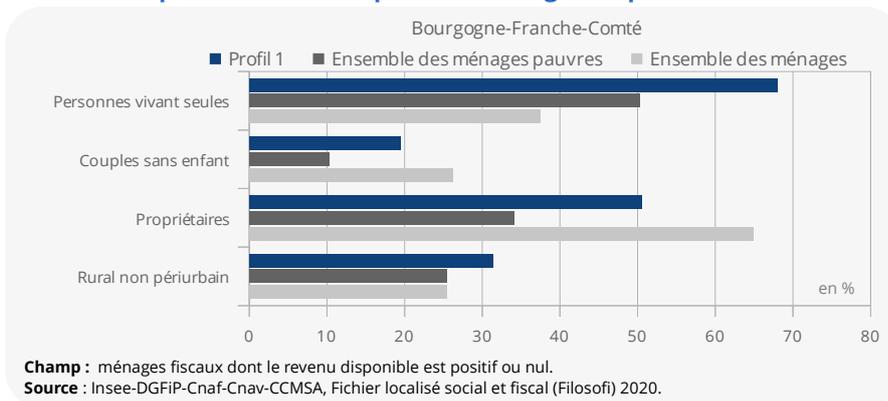
Profil 1 Les deux tiers des retraités pauvres vivent seuls

Pour les 50 500 ménages retraités pauvres, la question de l'insertion sur le marché du travail ne se pose plus. Dans la région, les deux tiers de ces retraités vivent seuls alors que ce n'est le cas que pour la moitié des ménages pauvres. Les mêmes proportions se retrouvent à l'échelle nationale. Le veuvage, surtout aux âges avancés, explique pour partie cette forte proportion de ménages d'une personne. Les autres vivent pour la plupart en couple sans enfant à charge ▶ **figure 2a**. De ce fait, ce profil représente 31,4 % des ménages pauvres dans la région mais ne regroupe que 21,2 % de la population pauvre, soit 72 600 personnes.

Ces ménages disposent de retraites peu élevées du fait de carrières incomplètes, de professions exercées moins rémunératrices ou bénéficiant d'un régime de retraite moins favorable. Pourtant, leur niveau de vie annuel médian, de 11 630 euros par unité de consommation dépasse de 650 euros celui des ménages pauvres pris dans leur ensemble.

Leurs revenus disponibles reposent naturellement sur les pensions, les retraites et les rentes, à hauteur de 83,1 %. La part des prestations sociales intervient peu comparé, aux autres ménages pauvres.

▶ 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1

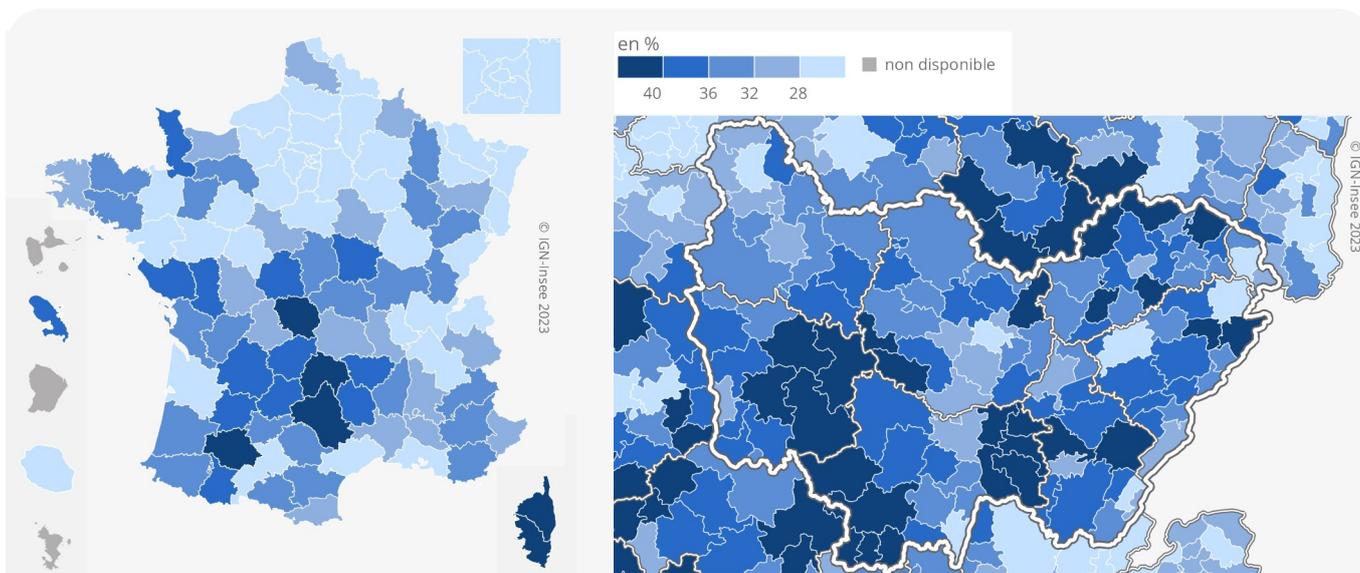


Plus de la moitié de ces ménages retraités sont propriétaires de leur logement. Ils habitent pour 45 % d'entre eux une commune rurale non périurbaine où la pression du foncier leur a permis d'accéder plus facilement à la propriété.

Les caractéristiques démographiques du territoire reflètent les espaces qu'ils occupent. En Bourgogne-Franche-Comté, ils sont très implantés dans la Nièvre où la population est âgée et la part des retraités dans la population nivernaise élevée ▶ **figure 2b**. Dans ce département, 36,4 % des ménages pauvres sont à la retraite contre 31,4 % dans la région. Dans quelques EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) situés dans le Morvan et le Brionnais, la part des ménages retraités pauvres dépasse les 40 % comme dans la communauté de communes de Bazois Loire Morvan,

celles de Morvan Sommets et Grands Lacs, de Tannay-Brion-Corbigny et de Amognes Coeur du Nivernais. Ces ménages résident aussi dans les autres départements les plus ruraux de la région, en Saône-et-Loire (35,8 %), notamment dans les communautés de communes de la Bresse, et celles du Charolais et du Brionnais. Ils sont aussi très présents au nord de la Haute-Saône, dans les communautés de communes des Hauts du Val de Saône, celles des 1 000 Étangs et de la Haute Comté, et dans le sud du Jura dans celles de la Bresse-Haute Seille et de Champagnole Nozeroy Jura. La pauvreté des retraités est en proportion moins marquée dans les intercommunalités urbaines et celles à proximité des grandes agglomérations.

▶ 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI

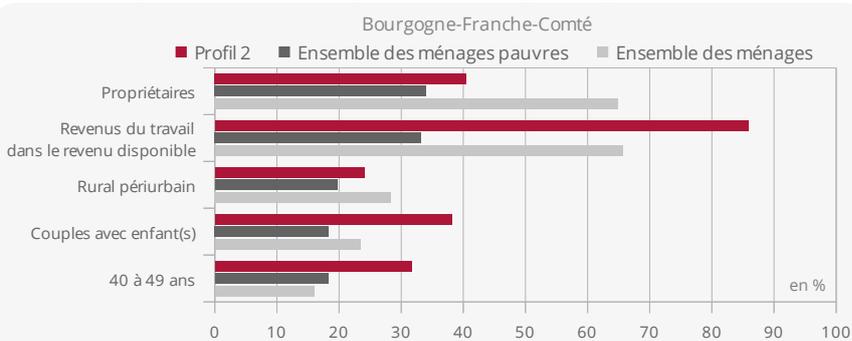


Profil 2 Des travailleurs pauvres, souvent avec des charges familiales

En Bourgogne-Franche-Comté, 87 600 personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence est en emploi. La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Ce profil est caractéristique des ménages qui travaillent mais dont les ressources et les charges familiales sont telles que leur niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté. Leurs revenus sont issus très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non. Les prestations sociales, en dehors du volet familial interviennent peu en proportion. Dans la région, la part des revenus issus du travail dans leur revenu disponible (85,8 %) est 2,6 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (33,2 %) ▶ **figure 3a**.

Les travailleurs pauvres ne sont pas toujours des actifs à faible revenu d'activité. Le nombre de personnes à charge dans un ménage influe sur son niveau de vie. Parmi ces ménages insérés dans l'emploi, 38 % sont des couples avec un ou plusieurs enfants, 30 % des familles monoparentales. Dans un cas comme dans l'autre, les familles nombreuses sont très présentes. Or, dans ces familles de 3 enfants ou plus, le taux d'emploi des mères est peu élevé. En Bourgogne-Franche-Comté, 34 000 enfants, soit un tiers des enfants en situation de

▶ 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

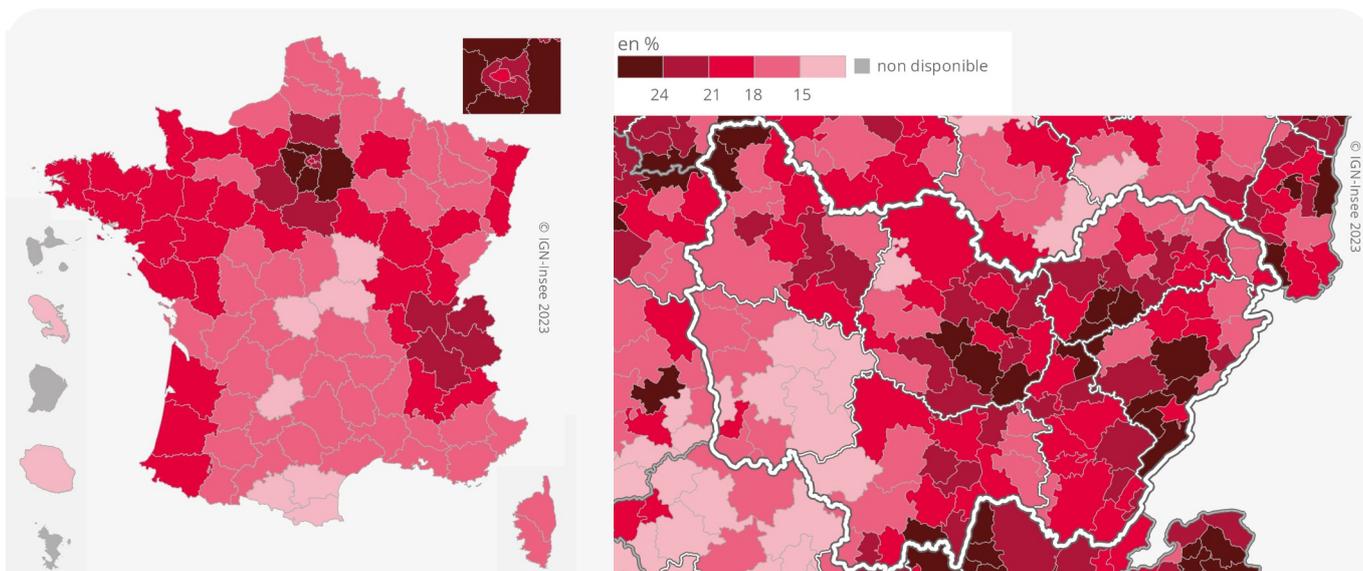
pauvreté vivent au sein de ces ménages.

Malgré leurs difficultés financières, ces ménages sont plus fréquemment propriétaires. Le besoin de logements plus vastes pour héberger leurs enfants les pousse à habiter dans des communes rurales périurbaines proches malgré tout des pôles d'emploi. La part des ménages dont le référent est âgé de 40 à 49 ans est elle aussi plus marquée.

Comme en France, les travailleurs pauvres résident dans des EPCI périurbains, principalement autour des grands pôles d'emploi de la région où ils vont travailler ▶ **figure 3b**. Il s'agit des communautés de communes de Norge et Tille, de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, des Rives de Saône et d'Ouche et Montagne, près de

Dijon. À proximité de Besançon, une grande part réside dans les communautés de communes des Monts de Gy, celles du Val Marnaysien, des Portes du Haut-Doubs du Pays Riolais et du Jura Nord. Malgré une relative richesse, la bande frontalière abrite également une proportion non négligeable de travailleurs pauvres, principalement au sein des communautés de communes Altitude 800, de Montbenoît, du Plateau de Frasne, du Val du Dugeon et celle des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. Enfin, avec la proximité de grandes zones d'activité économique, les territoires de franges comme le Sénonnais ou le Mâconnais attirent aussi des travailleurs pauvres n'ayant pas la possibilité de se loger plus près de leur lieu de travail.

▶ 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

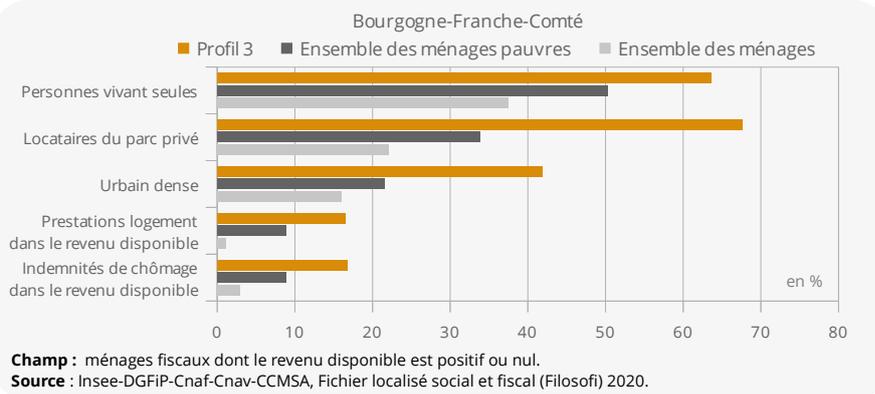
Géographie EPCI 2023

Profil 3

Des jeunes en début de vie active ou des étudiants, en situation de pauvreté

Dans la région, 27 000 personnes vivent dans un ménage dont le référent fiscal, âgé de moins de 30 ans, n'est pas inséré sur le marché du travail. Ces jeunes en situation de pauvreté sont pour certains en phase d'insertion professionnelle (apprentissage, emplois aidés). D'autres effectuent des contrats de courte durée ou d'intérim. Ces formes d'emploi ne leur assurent qu'un faible degré de stabilité professionnelle et ils alternent périodes d'activité et de chômage. Ces jeunes sont un des publics cibles des politiques publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population. Leur revenu annuel disponible se compose à parts égales de prestations sociales, essentiellement des minima sociaux et des allocations logement, et de revenus issus du travail. La part qu'occupent les allocations chômage dans le revenu disponible, 16,8 %, traduit leur situation précaire et instable vis-à-vis de l'emploi. Les inégalités au sein de cette catégorie de ménages sont les plus prononcées. Le niveau de vie plancher des 10 % les moins pauvres est 4 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3

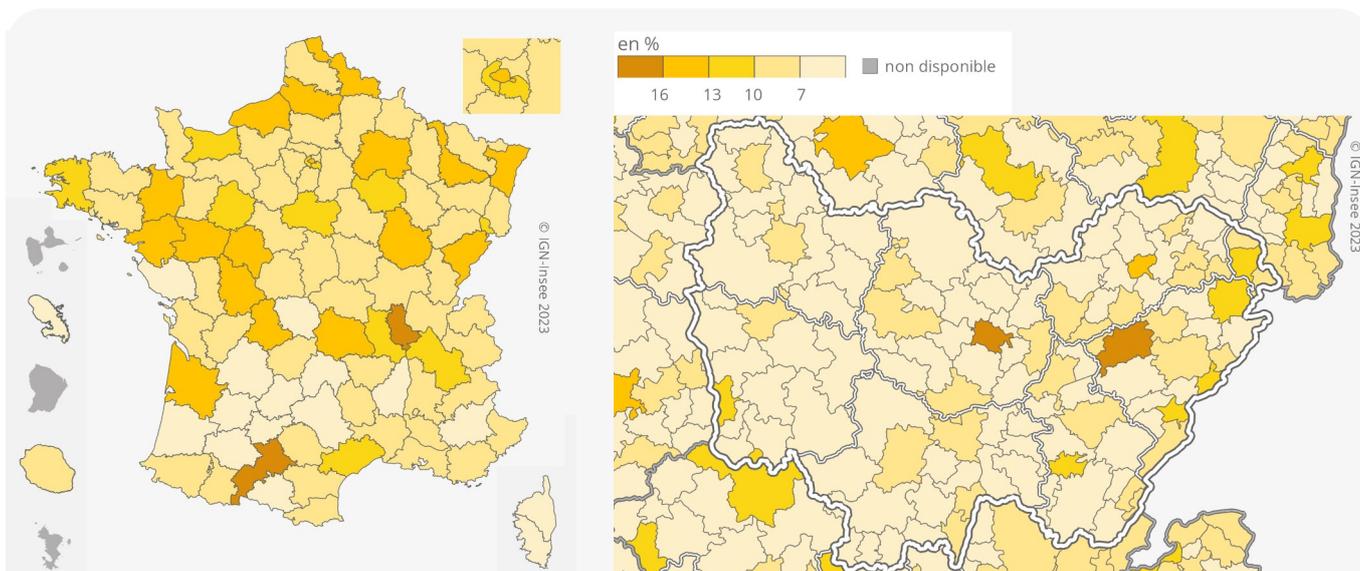


Ce rapport est de 2 pour l'ensemble des ménages pauvres de la région. Près des deux tiers de ces jeunes vivent seuls, le plus souvent dans un logement du parc locatif privé où des logements de petite taille sont davantage disponibles ▶ **figure 4a**.

Ils résident pour la majeure partie dans les territoires les plus urbanisés, proches des lieux d'études pour les étudiants, des pôles d'emploi pour les jeunes en début de vie active. En Bourgogne-Franche-Comté, cette population est implantée principalement dans les deux grandes communautés d'agglomération de la région, celles de Besançon (20,9 %) et de Dijon (20,6 %) ▶ **figure 4b**. Ils sont aussi présents mais dans une moindre mesure dans les EPCI préfectures de département

comme la communauté d'agglomération de Vesoul, celles du Grand Belfort, de Nevers, du Val de Morteau, de l'Espace Communautaire Lons Agglomération mais aussi dans les agglomérations de Montbéliard et de Pontarlier.

4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

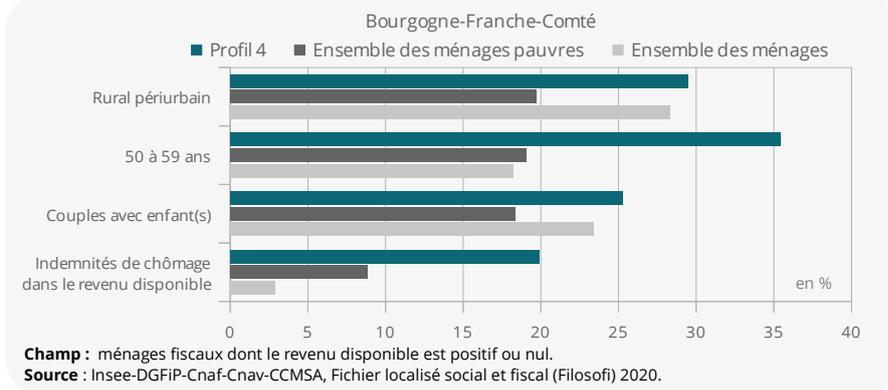
Profil 4 Des ménages propriétaires non insérés dans l'emploi

38 100 personnes vivent dans un ménage non inséré dans l'emploi mais propriétaire de son logement. Ces ménages sont les plus âgés. Plus d'un tiers d'entre eux sont des quinquagénaires. Ils vivent le plus souvent en couple avec un ou deux enfants à charge. Les enfants en situation de pauvreté vivent pour 10,7 % d'entre eux dans ces ménages ▶ [figure 5a](#).

Ils disposent d'un niveau de vie médian de 8 900 euros, le plus faible des six profils socio-démographiques. Les inégalités au sein de cette catégorie de ménages sont aussi parmi les plus prononcées. Le niveau de vie plancher des 10 % les moins pauvres est 3,9 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. Ce rapport est de 2 pour l'ensemble des ménages pauvres de la région.

Ces ménages alternent périodes d'emploi et de chômage. Les revenus d'activité représentent la moitié de leur revenu disponible dont une part importante, 19,9 % sont des indemnités chômage. En revanche, les prestations sociales ne représentent qu'un tiers de

▶ 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4

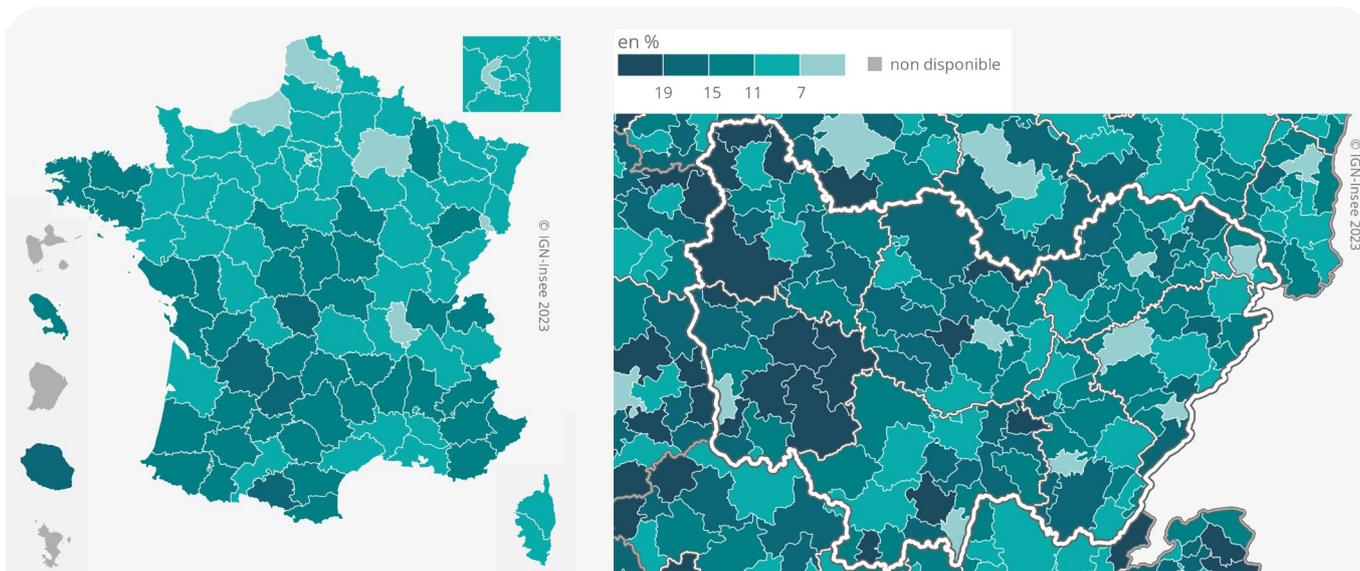


leurs revenus disponibles dont 20 % sont des minima sociaux. Ils disposent aussi, de façon non spécifique, de revenus non salariés ou découlant du patrimoine. Ces formes de revenu sont marginales pour les autres catégories de ménages en situation de pauvreté. Dans la région, la nature de ces revenus est caractéristique des exploitants agricoles d'autant que ces revenus émanent de l'espace rural.

Parmi ces ménages, 7 sur 10 résident dans une commune rurale. Ils sont davantage implantés dans le rural isolé notamment dans les communautés de communes très rurales du sud est de la Nièvre comme celles de Tannay-Brinon-

Corbigny, d'Amognes Cœur du Nivernais, de Loire et Allier, du Morvan Sommets, Grands Lacs et celle du Bazois Loire Morvan. Ils sont implantés aussi au nord de l'Yonne en particulier dans les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de Puisaye-Forterre, de la Vanne et du Pays d'Othe et de l'Yonne Nord mais aussi en Saône-et-Loire dans les communautés de communes de la Bresse Nord Intercommunalité, celles de Semur en Brionnais et du Clunisois ou encore en Côte-d'Or dans les intercommunalités d'Ouche-en-Montagne et de Tille et Venelle avec plus de 19 % des ménages pauvres concernés [figure 5b](#).

▶ 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

Profil 5

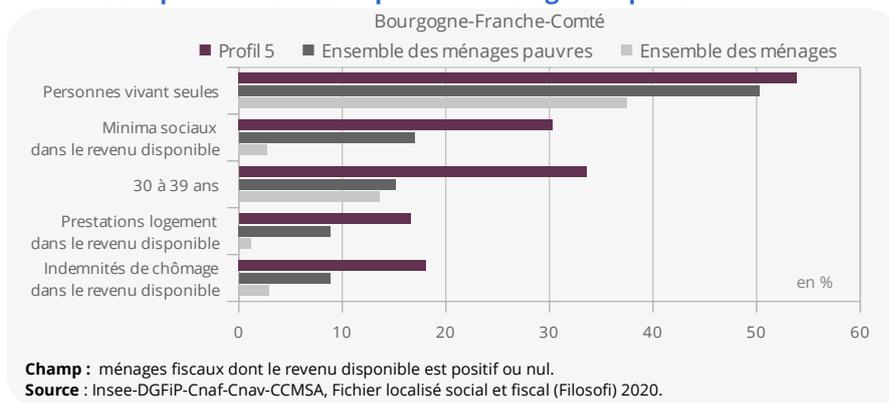
Des ménages pauvres locataires du privé dépendants des transferts sociaux

Un ménage pauvre sur dix non inséré sur le marché du travail est locataire dans le parc privé. Ces ménages sont relativement jeunes, âgés pour un tiers d'entre eux de 30 à 39 ans. Ils regroupent 45 500 personnes ▶ **figure 6a.**

Ce sont pour moitié des personnes vivant seules, notamment des hommes. Les couples avec un ou plusieurs enfants mais surtout les familles monoparentales sont aussi très présentes puisqu'elles représentent 24 % des ménages pauvres locataires dans le parc privé. Ainsi, 15 600 enfants, soit 15,4 % des enfants en situation de pauvreté, vivent au sein de ces ménages.

Leur niveau de vie dépend pour 59 % des prestations sociales. La part des minima sociaux est plus élevée que pour les ménages pauvres dans leur ensemble (30,3 % contre 17,0 %), comme les allocations logement (16,6 % contre 8,9 %) et les allocations familiales (12,1 % contre 9,4%).

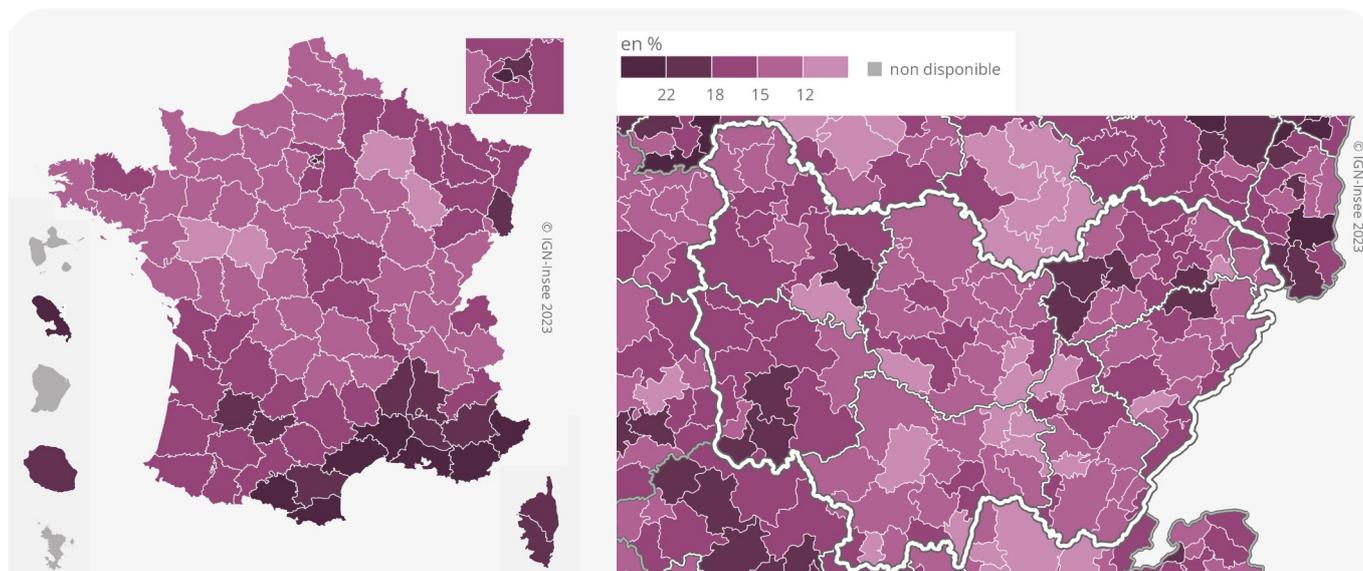
▶ 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



Ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Corse et outre-mer en Martinique et à La Réunion ▶ **figure 6b.**

En Bourgogne-Franche-Comté, il est plus présent en Haute-Saône, dans les communautés de communes des Combes, du Val de Gray, du Pays de Villersexel et des quatre rivières, dans la Nièvre, dans celle d'Amognes Cœur du Nivernais, du Sud Nivernais et du Nivernais Bourbonnais, dans l'Yonne dans la communauté de communes du Serein et dans le Doubs dans celle des Deux Vallées Vertes.

▶ 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI



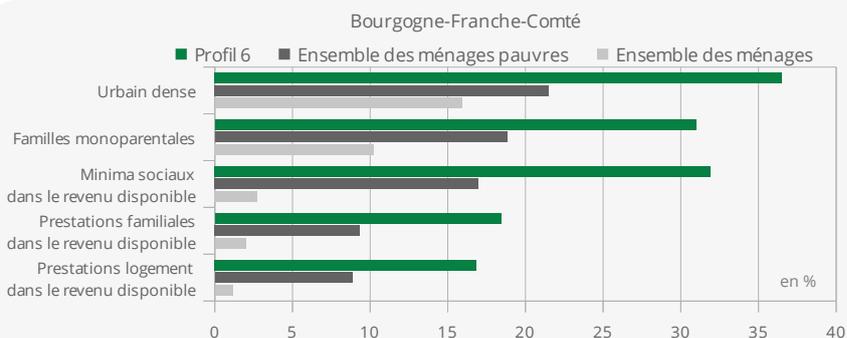
Profil 6

Des ménages pauvres occupant un logement social, surtout en milieu urbain

En Bourgogne Franche-Comté, 16 % des ménages pauvres non insérés sur le marché du travail sont locataires dans le parc social. Près de six ménages sur dix vivent avec des enfants, soit en couples (26 %) soit à la tête d'une famille monoparentale (31 %). Les familles nombreuses, de trois enfants ou plus, sont aussi très présentes. De ce fait, la part des enfants en situation de pauvreté, 30,5 %, est importante et comparable à celle des ménages pauvres insérés sur le marché du travail. Ces ménages regroupent 71 600 personnes **figure 7a**.

Leur répartition spatiale est liée à l'implantation des logements sociaux. Ceux-ci sont très concentrés dans les territoires denses et en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où huit logements sur dix relèvent du parc social. Dans la région, ces ménages résident pour 36,5 % d'entre eux dans une commune urbaine dense, soit 15 points de plus que pour l'ensemble des ménages pauvres. Ils sont donc très présents dans les EPCI des grandes agglomérations de Bourgogne-Franche-Comté, notamment dans la communauté d'agglomération du Grand Belfort où 28,6 % des ménages pauvres relèvent de ce profil, dans celle du Pays de Montbéliard

7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6

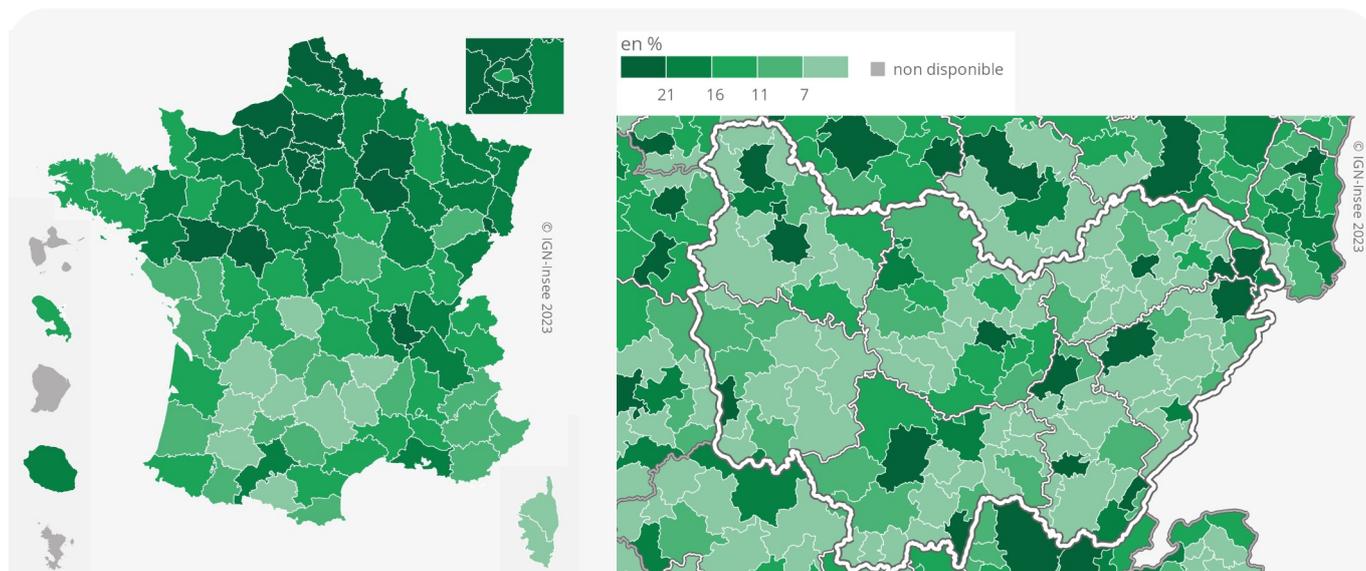


Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Agglomération (27,1 %), mais aussi dans celles du Grand Sénonais (25,1 %), du Grand Besançon Métropole (24,7 %), du Mâconnais Beaujolais Agglomération (24,1 %), de Dijon Métropole (23,4 %), de Vesoul (23,3 %) et du Creusot Montceau-les-Mines (23,0 %) **figure 7b**.

Pour ces ménages mal insérés sur le marché du travail, les revenus issus d'une activité ne constituent qu'une faible part de leurs revenus disponibles. Les prestations sociales y participent pour les deux tiers. Elles se composent à hauteur de 31,9 % de minima sociaux (contre 17,0 % pour l'ensemble des ménages pauvres), de 18,4 % de prestations familiales (9,4 % pour l'ensemble des ménages pauvres) et de 16,8 % de prestations logement (8,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres).

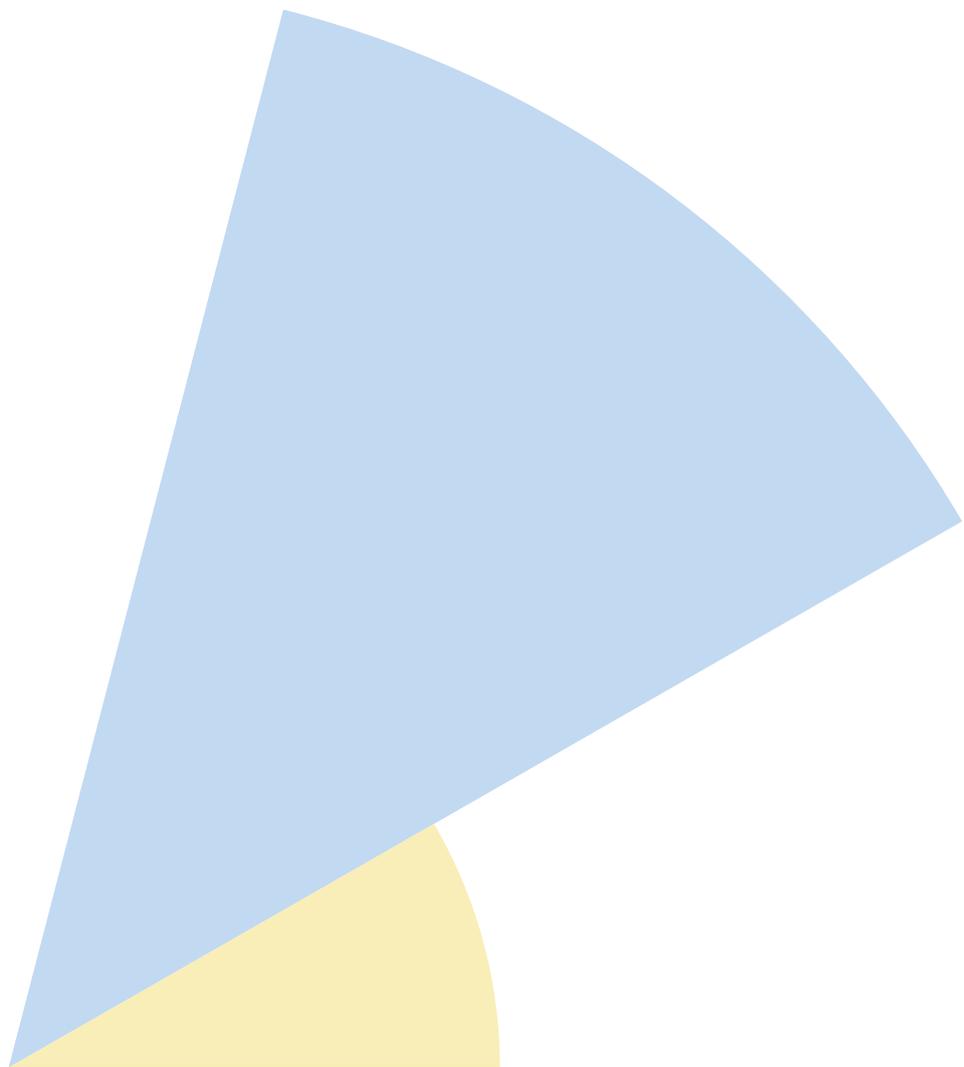
7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

La pauvreté peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants. Une approche territorialisée permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ». Cette approche conduit à analyser des indicateurs dont certains sont assez directement liés à la pauvreté, d'autres plus indépendants ou contextuels : situation défavorable sur le marché du travail, faible niveau de formation initiale, situation familiale délicate, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité, etc.

Pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, vivre au sein de territoires exposés à d'autres formes de fragilités économiques ou sociales peut contribuer à renforcer leur situation de précarité.

Ces fragilités sont appréhendées ici en sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, accès aux services publics.

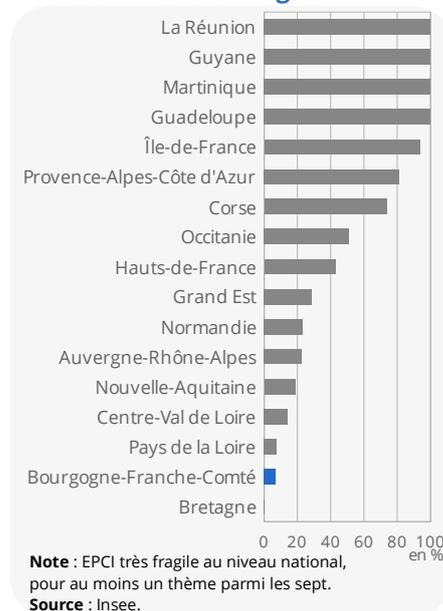
Au sein de chacun de ces thèmes, l'analyse de trois indicateurs permet d'estimer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux. Ainsi, un EPCI sera qualifié de « très fragile », si pour deux indicateurs, il se situe dans les 10 % des EPCI français les plus touchés (9^e décile), et au moins dans les 25 % les plus touchés pour le troisième indicateur (3^e quartile). Au sein des territoires restants, un EPCI sera qualifié de « fragile » dès lors qu'il a un indicateur situé dans le 9^e décile, ou au moins deux indicateurs situés dans le 3^e quartile (mais inférieurs au 9^e décile).

Certains EPCI non fragiles au niveau national peuvent apparaître comme fragiles au niveau régional s'ils font partie du quart des EPCI les plus touchés au niveau régional sur au moins deux indicateurs ▶ [méthodologie](#).

En 2020, dans la région, 6,8 % de la population vit dans un EPCI très fragile d'un point de vue national pour au moins un thème ▶ [figure 1](#).

Parmi les sept thèmes étudiés, la région se distingue par un niveau relativement plus élevé de fragilité pour le thème des situations familiales : 2,7 % de la population réside dans un EPCI classé comme très fragile sur ce thème ▶ [figure 2](#).

► 1. Part de la population résidant dans un EPCI très fragile



► 2. Part de la population vivant dans un EPCI fragile d'un point de vue national

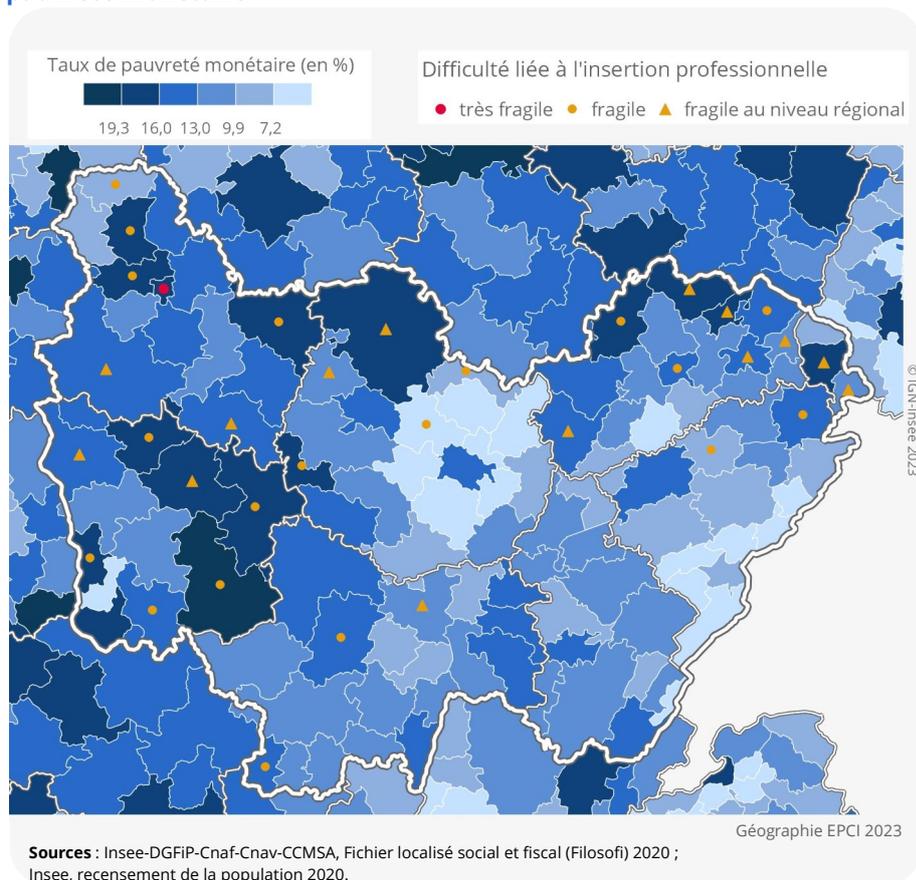
Les thèmes :	% de la population des EPCI Bourgogne-Franche-Comté	
	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	0,5	20,1
Niveau de formation initiale	2,5	23,2
Logement	0,0	13,3
Situations familiales	2,7	40,6
Mobilité	0,0	18,7
Accès aux soins	2,4	29,7
Accès aux services publics	0,5	16,3

Champ : population des EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.
Source : Insee.

THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Difficultés d'insertion sur le marché du travail et pauvreté sont étroitement liées. On observe en effet une forte corrélation entre taux de pauvreté monétaire et taux de chômage au niveau des EPCI de la région. La même corrélation existe avec le taux de chômage de longue durée, caractérisant des difficultés d'insertion encore plus fortes. Bien que le lien apparaisse moins affirmé, certains territoires touchés par un fort degré de pauvreté sont aussi concernés par une insertion plus difficile des jeunes, avec une part élevée des 16-25 ans ni en emploi, ni en formation.

3. EPCI fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire



4. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des jeunes 16-25 ans ni en emploi ni en formation
CC de l'Agglomération Migennoise	Migennes	+++	18,2	50,1	46,5
CA Pays de Montbéliard Agglomération	Montbéliard	++	15,2	41,8	39,4
CU Le Creusot Montceau-les-Mines	Le Creusot	++	14,1	48,2	38,5
CA de Nevers	Nevers	++	14,5	43,4	41,0
CA du Grand Sénonais	Sens	++	16,0	45,1	43,1
CA de Vesoul	Vesoul	++	14,3	42,4	39,8
CC Yonne Nord	Villeneuve-la-Guyard	++	9,6	49,1	40,9
CC du Jovinien	Joigny	++	13,2	37,0	41,4
CC Sud Nivernais	Decize	++	12,5	50,2	40,6
CC du Doubs Baumois	Baume-les-Dames	++	7,9	52,7	27,8
CC Le Tonnerrois en Bourgogne	Tonnerre	++	14,5	47,0	38,4
CC Bazois Loire Morvan	Luzy	++	12,0	52,2	31,7

*RP : au sens du recensement de la population, diffère du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail. +++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	12,1	46,5	35,0

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

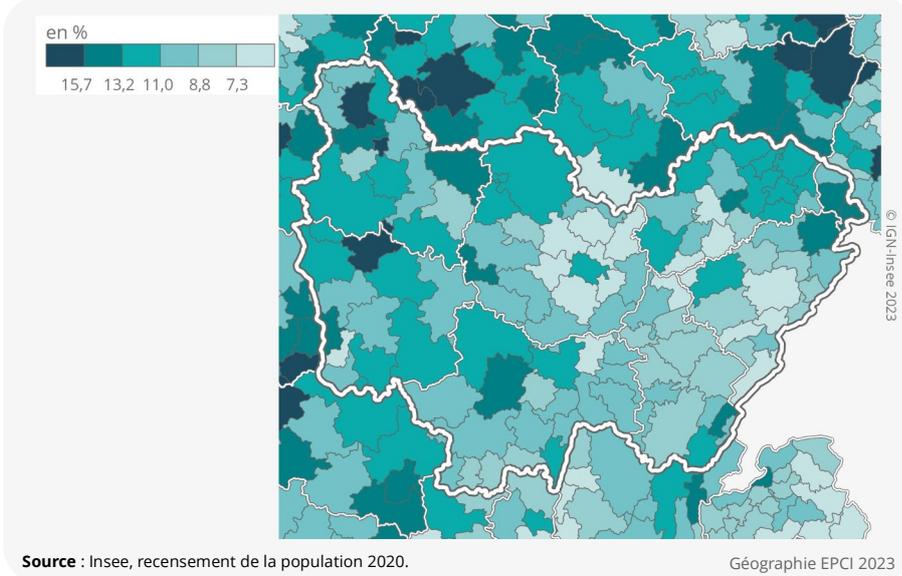
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 5a. Part des chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans et le nombre total d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

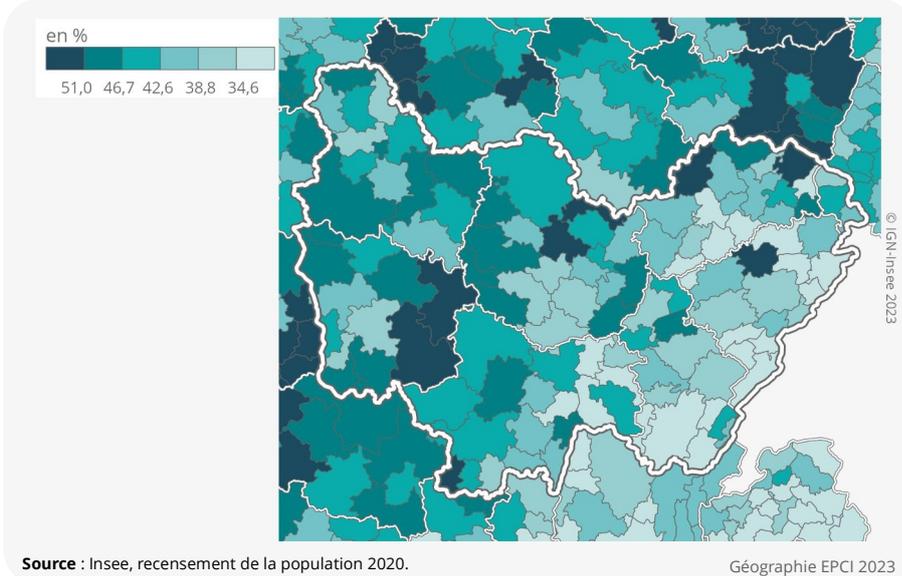
Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi. En France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement.



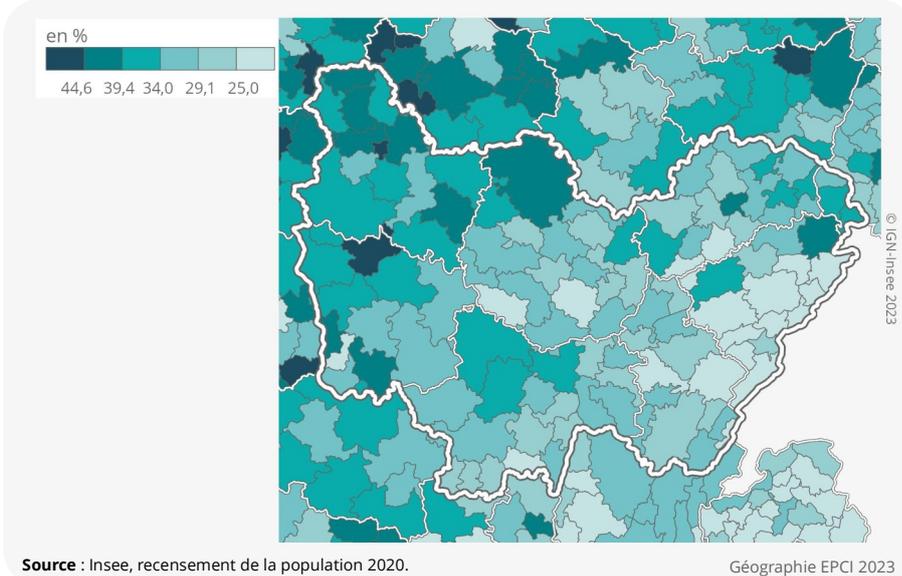
► 5b. Part des chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrites ou non à Pôle emploi).



► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) ni en emploi ni en formation

Indicateur : Part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours parmi l'ensemble des personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.



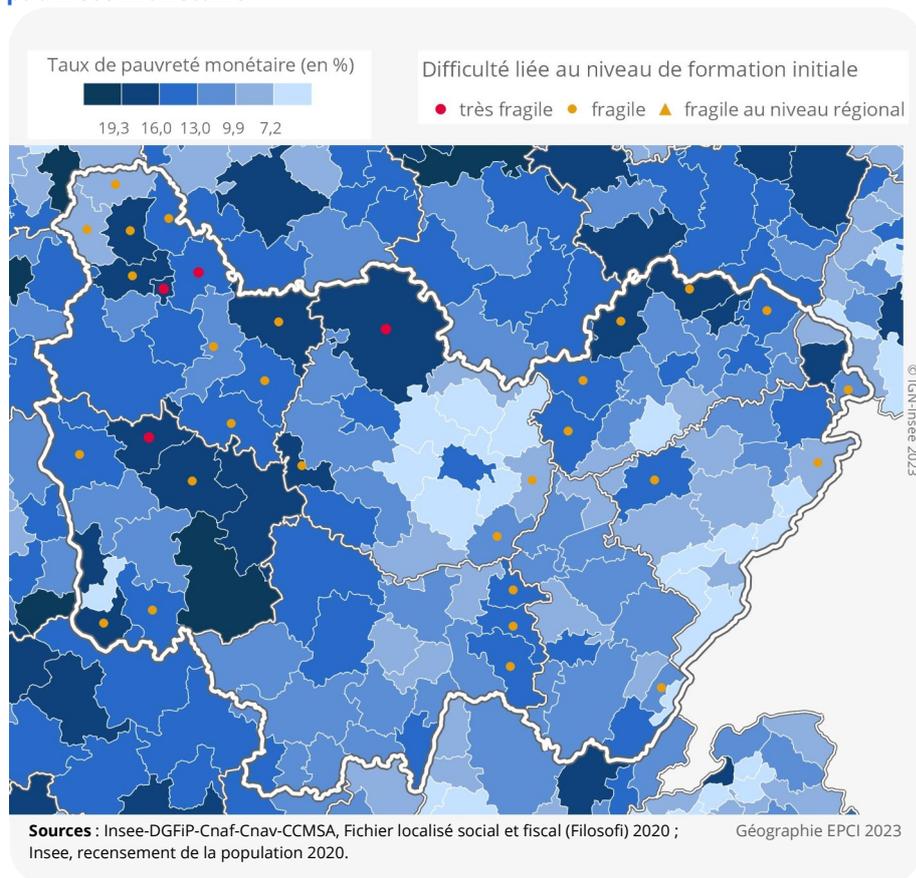
THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi faiblement rémunérateur.

En effet, même plusieurs années après la sortie de formation initiale, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les diplômées. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne l'étaient pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage un enjeu de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base, susceptibles d'entraîner des difficultés dans la vie quotidienne, tel qu'un risque plus marqué de difficulté de lecture ou d'illectronisme, facteurs d'exclusion sociale.

► 6. EPCI fragiles sur le thème du niveau de formation initiale et taux de pauvreté monétaire



► 7. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du niveau de formation initiale

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans
CC Serein et Armance	Saint-Florentin	+++	27,3	52,4	59,0
CC du Pays Châtillonnais	Châtillon-sur-Seine	+++	26,6	49,8	55,7
CC de l'Agglomération Migennoise	Migennes	+++	29,2	48,0	63,4
CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	Clamecy	+++	27,3	55,6	60,0
CU Grand Besançon Métropole	Besançon	++	17,5	50,9	35,2
CA du Grand Sénonais	Sens	++	25,9	49,9	53,8
CC Bresse Louhannaise Intercom'	Louhans	++	24,4	46,3	58,4
CC Cœur de Loire	Cosne-Cours-sur-Loire	++	23,5	45,1	53,6
CC Yonne Nord	Villeneuve-la-Guyard	++	23,0	46,7	53,7
CC du Sud Territoire	Delle	++	25,4	45,3	54,6
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	Auxonne	++	24,9	46,0	54,8
CC du Jovinien	Joigny	++	24,5	45,6	53,4

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	45,1	s.o.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

s.o. (sans objet) ; le seuil régional est supérieur au seuil national

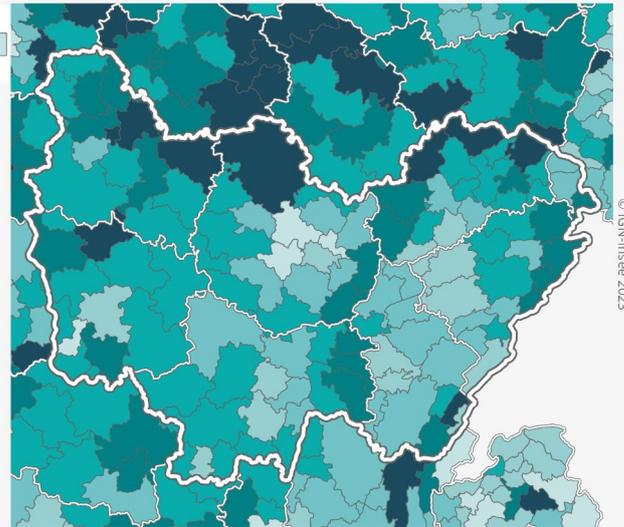
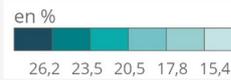
Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou être détentrices comme diplôme de niveau le plus élevé du certificat d'études primaires (CEP) parmi l'ensemble des personnes âgées de 20 ans ou plus.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.

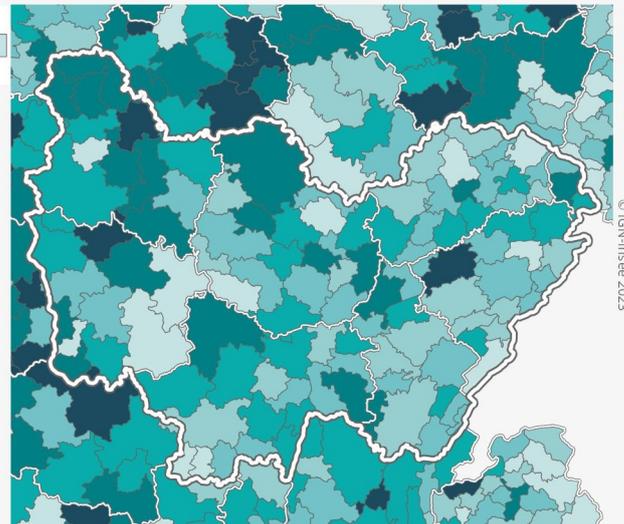
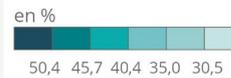


Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8b. Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés

Indicateur : Part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré au recensement être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.



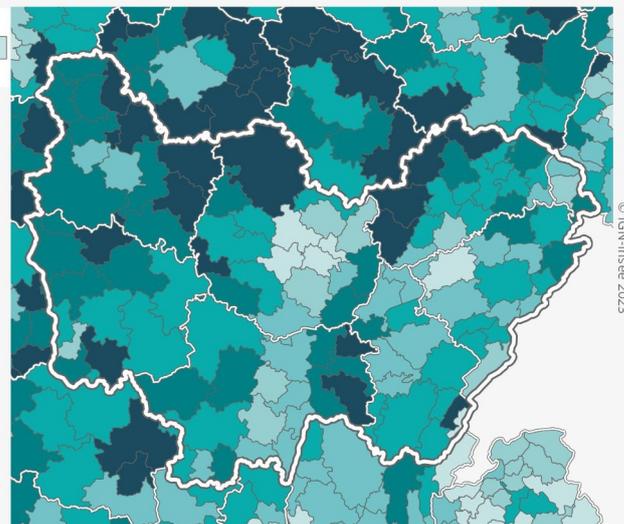
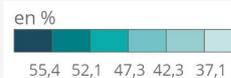
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8c. Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 à 65 ans compris, ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP) parmi l'ensemble des personnes âgées de 20 à 65 ans. Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



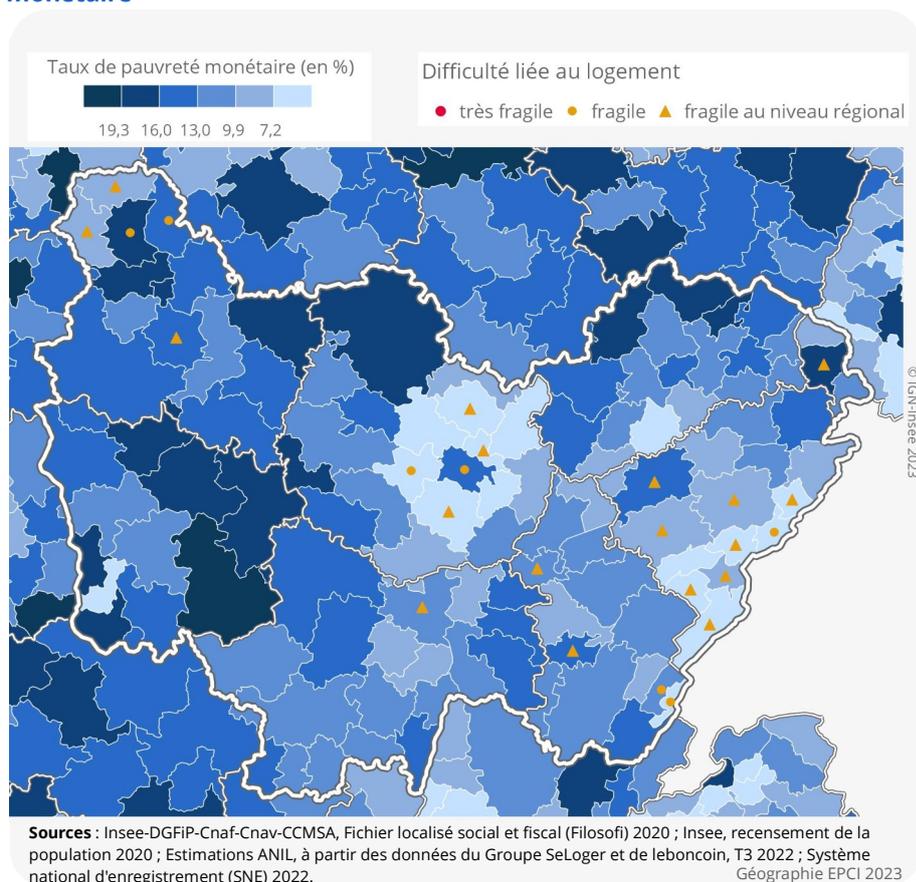
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 3 : LOGEMENT

Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, l'accès au logement peut constituer une difficulté importante pour les plus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier couplées à des ressources insuffisantes peuvent par ailleurs être à l'origine de situations de mal logement et d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage.

► 9. EPCI fragiles sur le thème du logement et taux de pauvreté monétaire



► 10. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du logement

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
Dijon Métropole	Dijon	++	3,4	xx	3,4
CA du Grand Sénonais	Sens	++	3,8	xx	3,1
CC du Val de Morteau	Morteau	++	1,2	xxx	2,5
CC Ouche et Montagne	Velars-sur-Ouche	++	0,5	x	16,7
CC Haut-Jura Arcade Communauté	Hauts de Bienne	++	2,9	xx	1,9
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	Villeneuve-l'Archevêque	++	1,9		8,3
CC de la Station des Rousses-Haut Jura	Les Rousses	++	2,9	xxx	2,6
CU Grand Besançon Métropole	Besançon	+	2,9	x	2,5
CA Le Grand Chalon	Chalon-sur-Saône	+	2,3	x	2,1
CA Grand Belfort	Belfort	+	2,3	x	1,5
CA de l'Auxerrois	Auxerre	+	2,3	x	2,7
CA Espace Communautaire Lons Agglomération	Lons-le-Saunier	+	1,7	x	3,1

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

(1) part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	1,8	n.c.	3,1

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

n.c. : non concerné

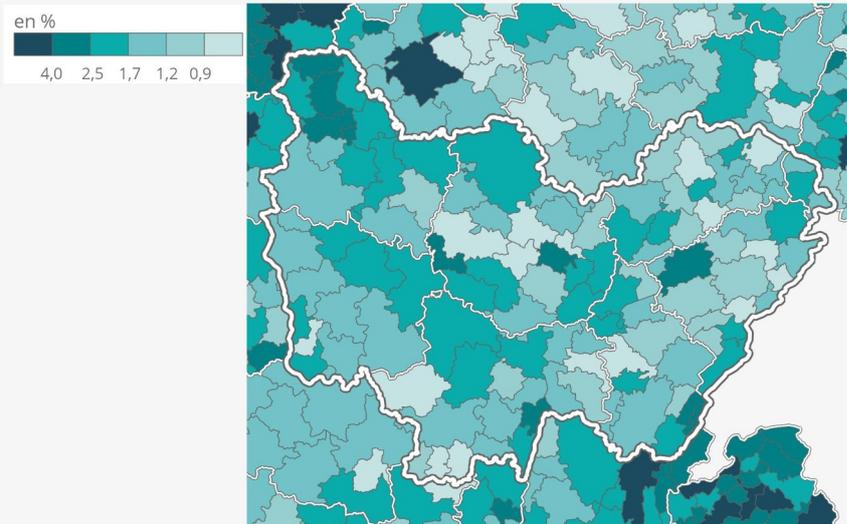
Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : Rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation (hors studio occupé par une personne) et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne).

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale ► [méthodologie](#).



Source : Insee, recensement de la population 2020.

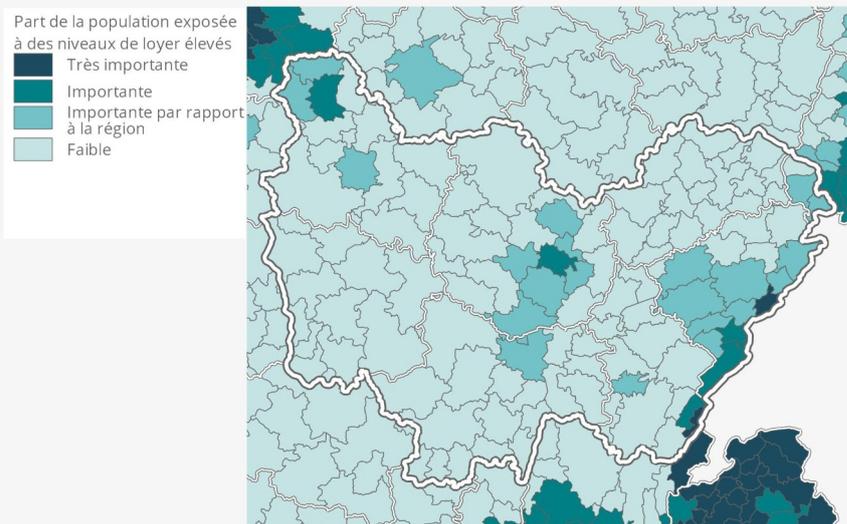
Géographie EPCI 2023

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : Part de la population de l'EPCI vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018 – 2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel sont exposés la moitié des locataires du territoire (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un territoire est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé.

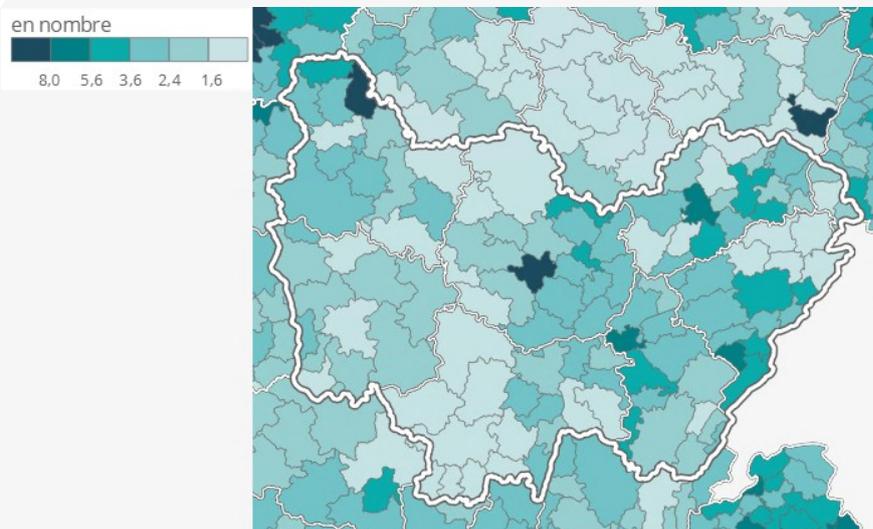


Sources : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : Nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022 pour la première localisation souhaitée, divisée par les attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.



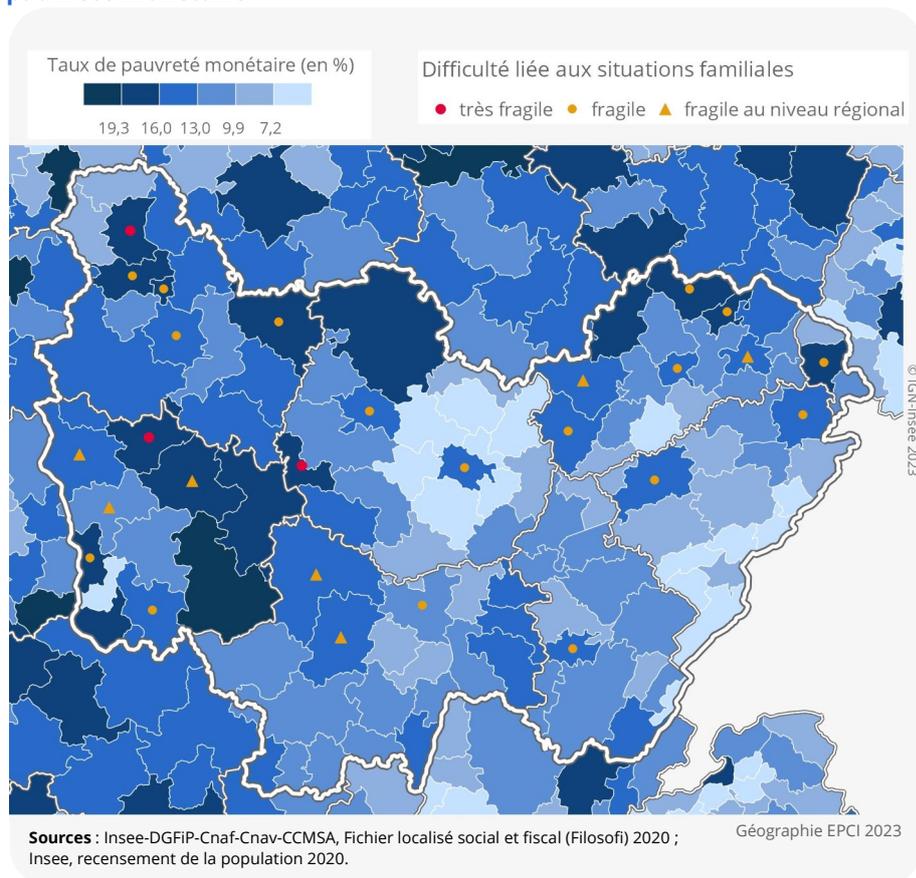
Source : Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

Géographie EPCI 2023

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants constituent une population cible des politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant mais a également une incidence sur son avenir. Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'exclusion sociale. Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires.

► 12. EPCI fragiles sur le thème des situations familiales et taux de pauvreté monétaire



► 13. Les EPCI les plus fragiles sur le thème des situations familiales

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi
CA du Grand Sénonais	Sens	+++	24,7	13,8	14,6
CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	Clamecy	+++	28,1	11,0	22,3
CC de Saulieu	Saulieu	+++	22,2	19,4	19,4
Dijon Métropole	Dijon	++	24,1	11,9	12,1
CU Grand Besançon Métropole	Besançon	++	23,9	9,3	14,2
CA Pays de Montbéliard Agglomération	Montbéliard	++	19,4	8,9	15,4
CA Le Grand Chalonnais	Chalon-sur-Saône	++	21,7	9,1	13,3
CA Grand Belfort	Belfort	++	23,5	8,0	15,5
CA de l'Auxerrois	Auxerre	++	22,1	8,6	12,0
CA de Nevers	Nevers	++	25,3	8,3	19,3
CA Espace Communautaire Lons Agglomération	Lons-le-Saunier	++	28,8	7,1	15,5
CA de Vesoul	Vesoul	++	26,4	7,6	13,3

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	20,5	7,0	10,8

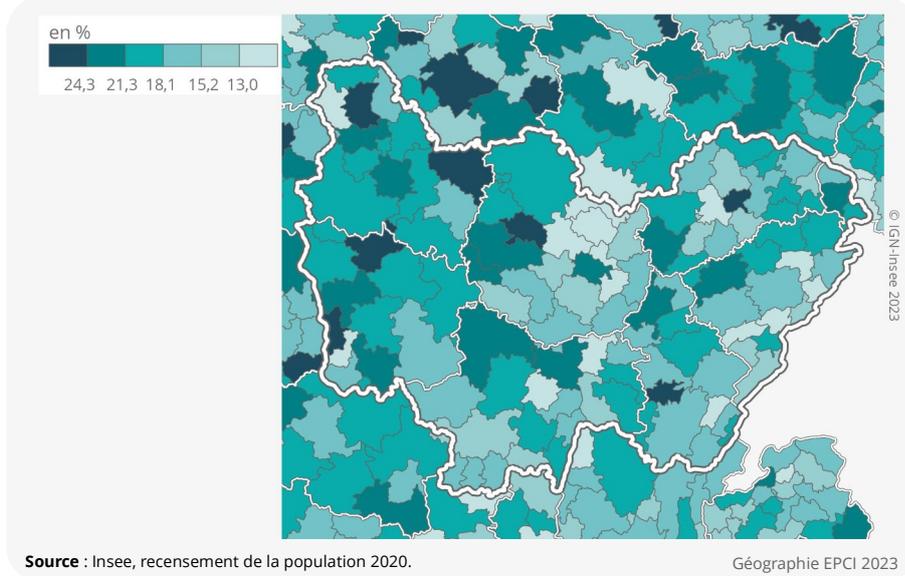
Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 14a. Part des enfants vivant en famille monoparentale

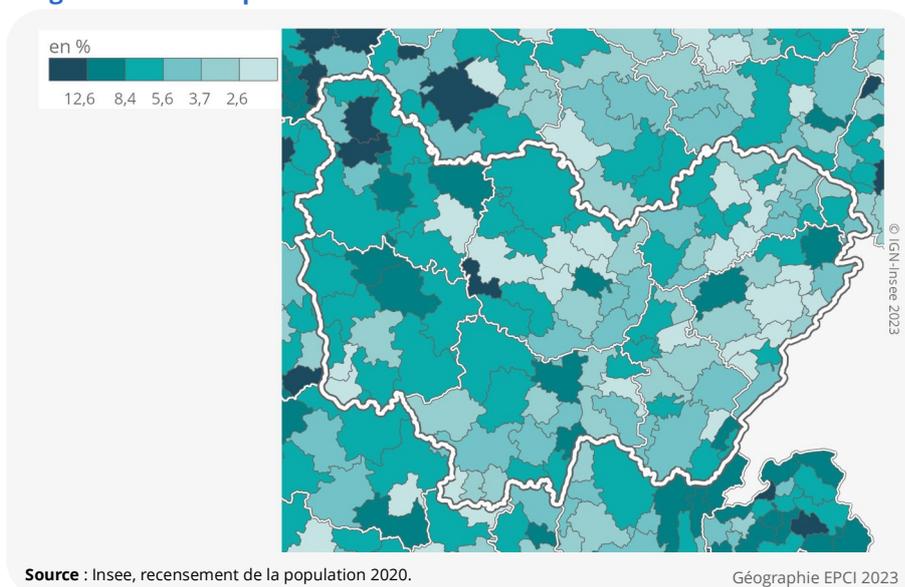
Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi l'ensemble des personnes mineures.



► 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : Part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi l'ensemble des mineurs vivant dans un logement ordinaire.

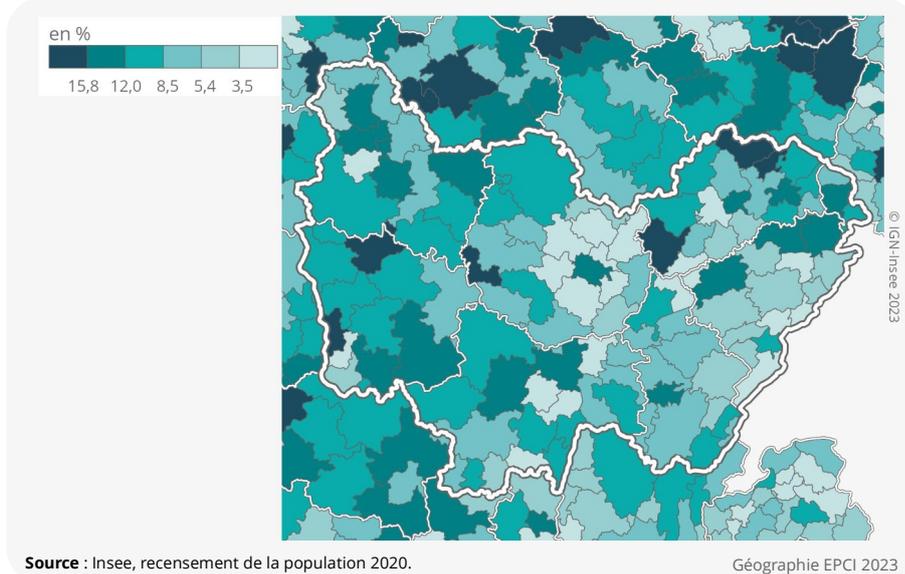
Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale ► [méthodologie](#).



► 14c. Part des enfants vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille dont le(s) parent(s) est sans emploi parmi l'ensemble des enfants mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme enfant d'une famille, toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. Le(s) parent(s) qui réside avec l'enfant est considéré(s) comme parent. Si un enfant vit avec un parent et un beau-parent, ce dernier est également compté comme parent. En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec l'enfant. Dans le cas de résidence alternée, l'enfant est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement.

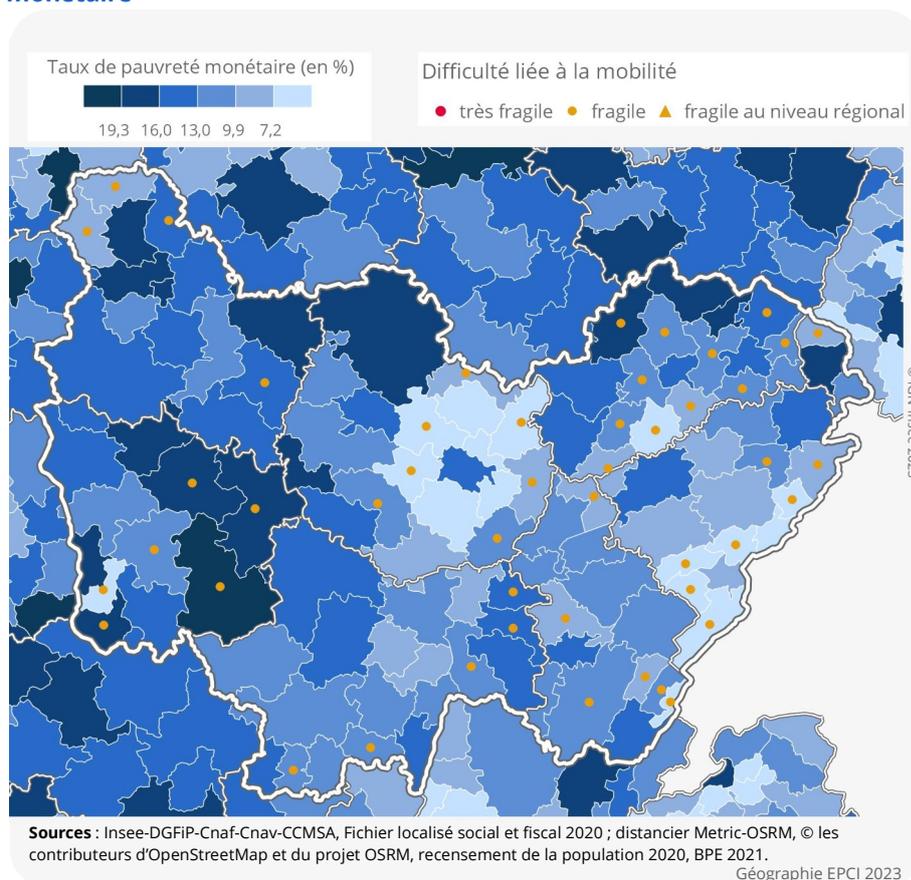


THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en termes de lutte contre la pauvreté. Or, selon le lieu où elles habitent, les personnes pauvres peuvent rencontrer des freins à la mobilité. Ainsi, dans les territoires où l'usage de la voiture pour aller travailler est très élevé, la possession d'un véhicule (et donc d'un permis de conduire) est souvent un préalable à la recherche d'emploi, du fait de l'absence de transports en commun adaptés et d'une offre d'emploi locale très limitée. De plus, dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui, quel que soit le transport, a un coût.

Parallèlement, les habitants pauvres des territoires éloignés des services courants sont confrontés à des coûts ou à des difficultés qui peuvent les fragiliser ou les exclure davantage.

► 15. EPCI fragiles sur le thème de la mobilité et taux de pauvreté monétaire



► 16. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de la mobilité

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante
CC Terre d'Émeraude Communauté	Moirans-en-Montagne	++	86,8	18,5	53,3
CC Yonne Nord	Villeneuve-la-Guyard	++	82,5	31,9	14,8
CC Auxonne Pontailler Val de Saône	Auxonne	++	82,1	35,9	17,3
CC Terres de Bresse	Ouroux-sur-Saône	++	90,0	17,3	31,2
CC Rives de Saône	Brazey-en-Plaine	++	88,2	34,2	22,2
CC Bresse Haute Saïlle	Bletterans	++	90,3	11,9	21,0
CC du Pays de Maïche	Maïche	++	86,5	39,3	28,0
CC du Gâtinais en Bourgogne	Saint-Valérien	++	84,4	27,8	51,7
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Jougne	++	87,3	42,2	48,9
CC Bazois Loire Morvan	Luzy	++	75,6	19,2	62,1
CC des Vosges du Sud	Giromagny	++	88,5	21,0	5,5
CC du Val Marnaysien	Marnay	++	90,6	16,6	35,9

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

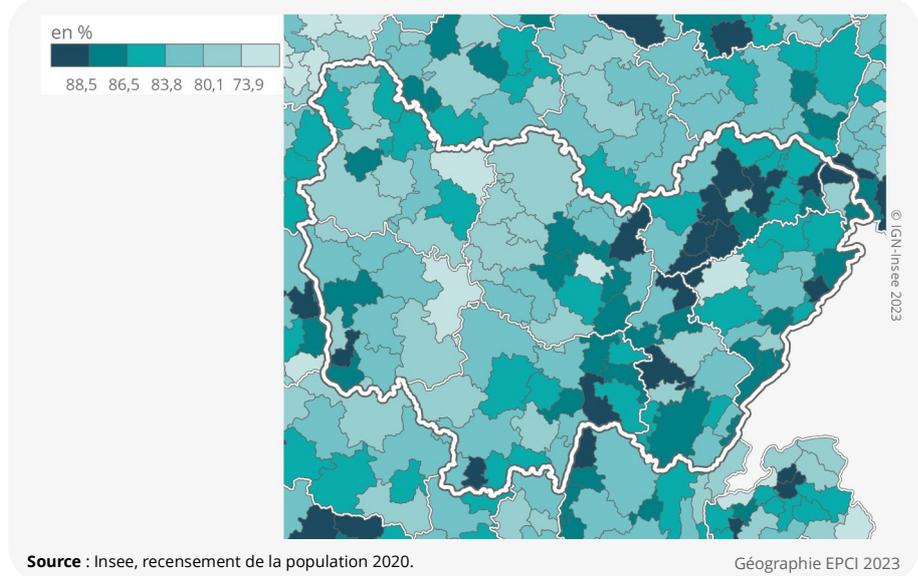
Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

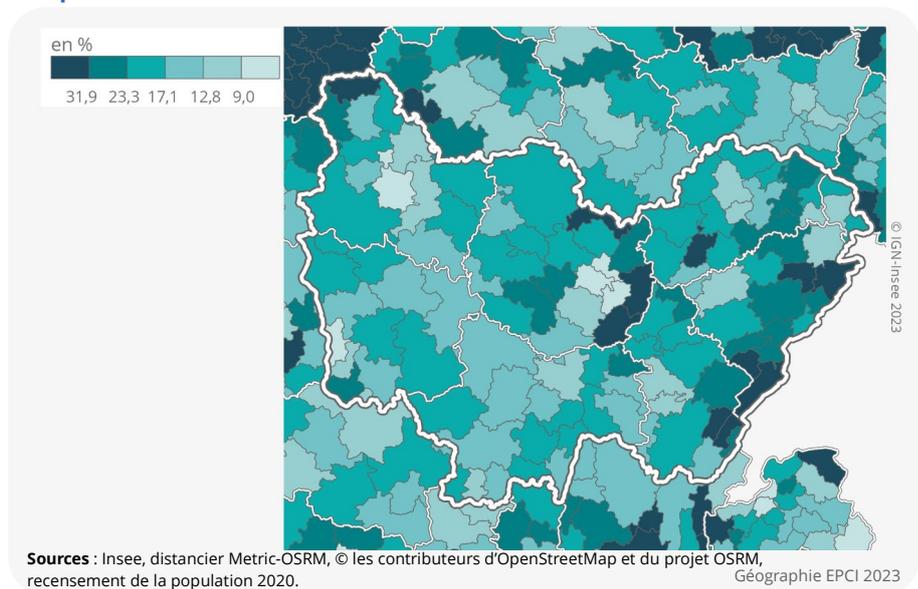
► 17a. Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : Nombre d'actifs ayant un emploi et déclarant au recensement utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté à l'ensemble des actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



► 17b. Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : Nombre d'actifs occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence rapporté à l'ensemble des actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.

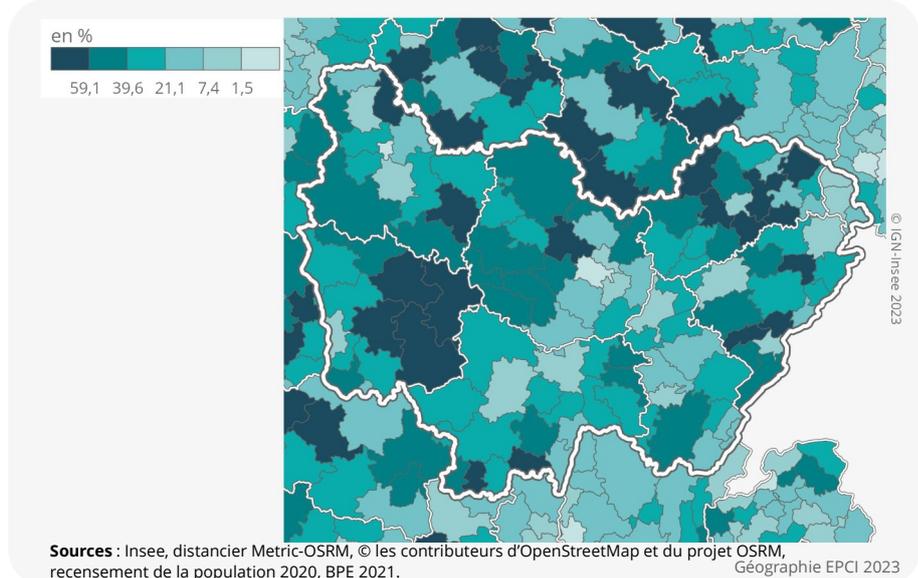


► 17c. Part de la population éloignée du panier vie courante

Indicateur : Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité (école, boulangerie, etc.).

En France, 90 % de la population accède en moins de 8 minutes, par la route, à ce panier d'équipement (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

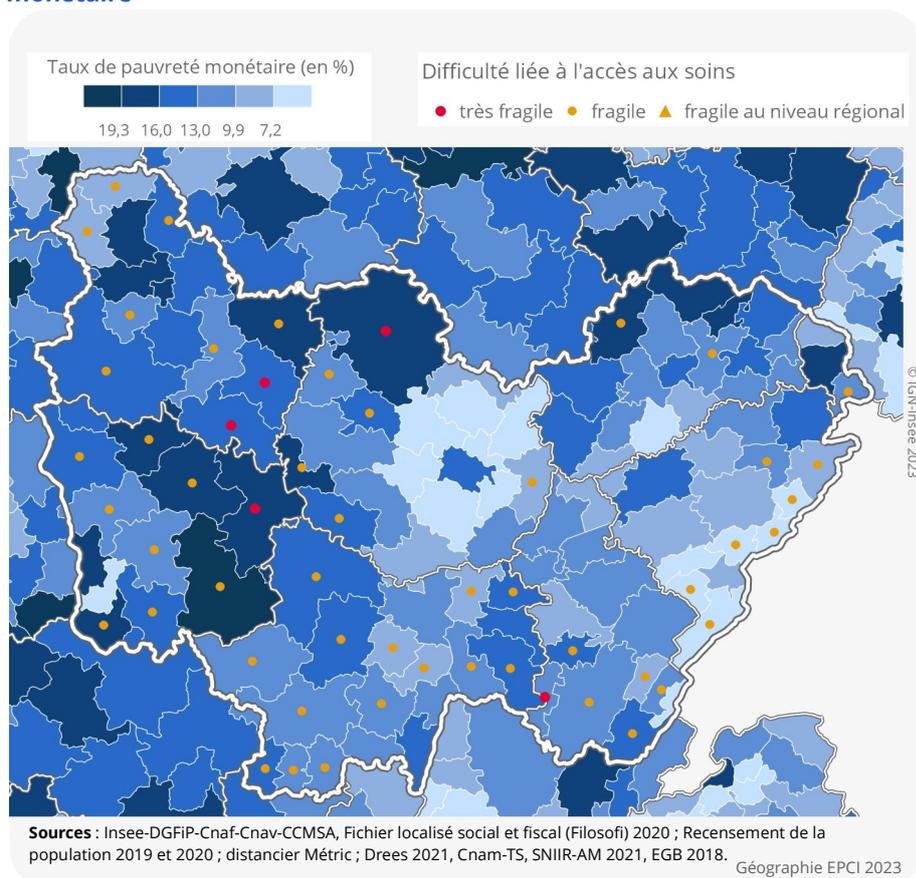


THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins, si elles ne sont pas directement corrélées à la pauvreté monétaire, viennent renforcer la précarité des ménages, en accroissant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements, etc.). Par ailleurs, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque que les personnes en situation de privation matérielle et sociale renoncent aux soins.

Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé.

► 18. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire



► 19. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux soins

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Accessibilité potentielle aux médecins généralistes en nb de consultation par an et par hab.	(2) Accessibilité potentielle aux infirmiers ETP pour 100 000 habitants	Part de la population De 80 ans ou plus en %
CC du Pays Châtillonnais	Châtillon-sur-Seine	+++	2,1	62	9,1
CC Avallon, Vézelay, Morvan	Avallon	+++	2,5	70	8,9
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	Château-Chinon (Ville)	+++	2,1	89	10,8
CC Porte du Jura	Saint-Amour	+++	1,1	71	7,9
CC du Serein	Joux-la-Ville	+++	1,8	71	8,2
CU Le Creusot Montceau-les-Mines	Le Creusot	++	2,5	125	8,1
CC Le Grand Charolais	Paray-le-Monial	++	2,4	162	7,9
CC du Grand Autunois Morvan	Autun	++	2,7	70	8,3
CA Espace Communautaire Lons Agglomération	Lons-le-Saunier	++	4,1	91	7,7
CC de Puisaye-Forterre	Charny Orée de Puisaye	++	1,8	79	8,3
CC Bresse Louhannaise Intercom'	Louhans	++	1,8	97	7,8
CC Cœur de Loire	Cosne-Cours-sur-Loire	++	2,1	79	7,8

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 90 % des EPCI français (9 ^e décile) *	2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 75 % des EPCI français (3 ^e quartile) *	2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 75 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

* Pour (1) et (2), valeur au-dessus du 1^{er} décile (10 %) et du 1^{er} quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur, (1) et (2) inférieur, au seuil national.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, Recensement de la population 2019 et 2020 ; distancier Métrici ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

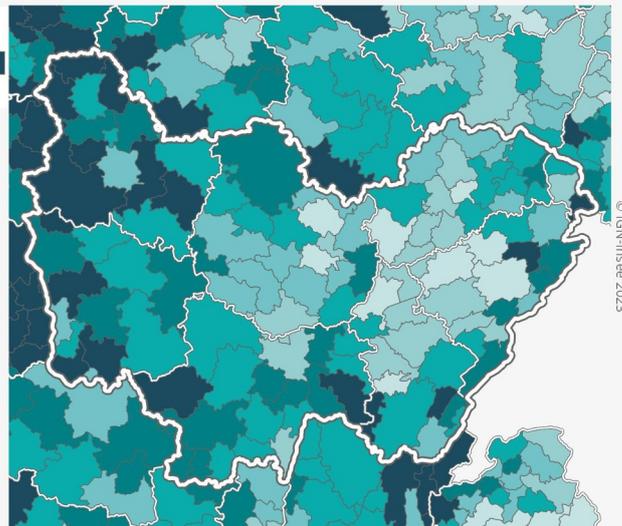
► 20a. Accessibilité potentielle aux médecins généralistes

Indicateur : Nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les médecins accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en nombre de consultation par an et par habitant

4,1	3,5	3,0	2,5	2,1
-----	-----	-----	-----	-----



Sources : Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

Géographie EPCI 2023

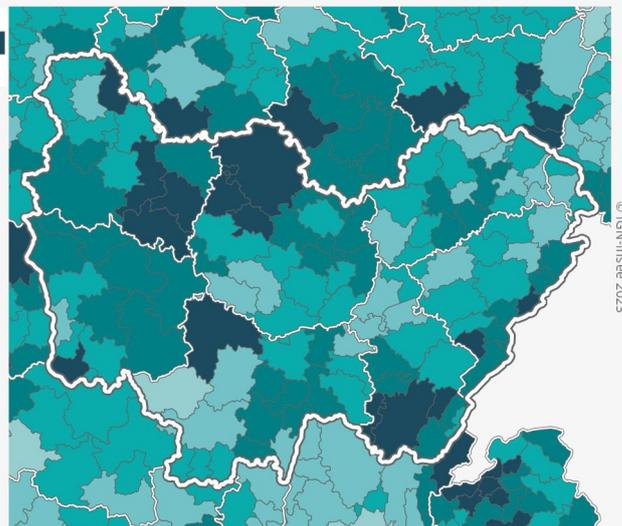
► 20b. Accessibilité potentielle aux infirmiers

Indicateur : Nombre d'infirmières de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les infirmières accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seules les infirmières libérales ou salariées en centre de santé de moins de 65 ans sont prises en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

ETP pour 100 000 habitants

215	167	121	93	75
-----	-----	-----	----	----



Sources : Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

Géographie EPCI 2023

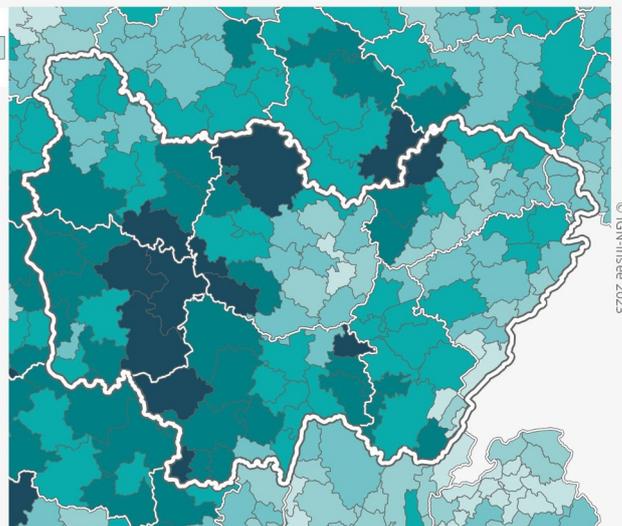
► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

Indicateur : Part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi l'ensemble des personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.

en %

8,8	7,4	6,0	4,9	4,0
-----	-----	-----	-----	-----



Source : Insee, Recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

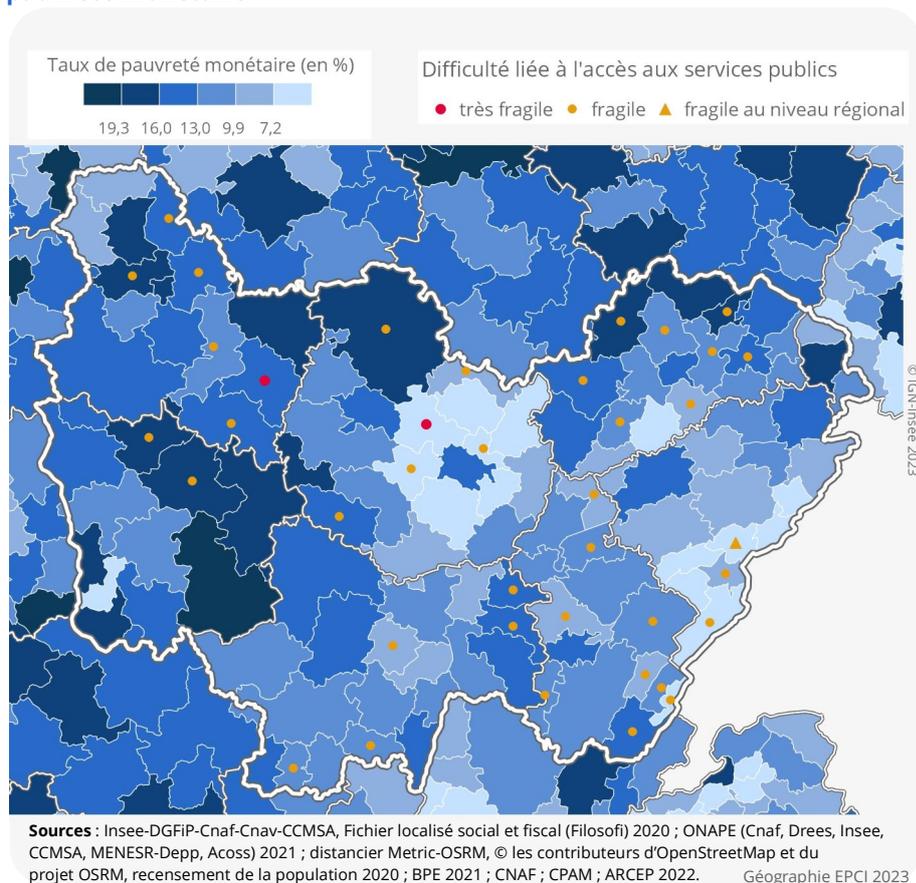
THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ».

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits. Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication.

► 21. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



► 22. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux services publics

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services en minutes	(2) Part des locaux raccordables à la fibre en %
CC du Serein	Joux-la-Ville	+++	34,6	9,8	13,0
CC Forêts, Seine et Suzon	Messigny-et-Vantoux	+++	37,2	12,0	25,0
CC du Grand Pontarlier	Pontarlier	++	54,9	20,2	93,4
CC Serein et Armance	Saint-Florentin	++	57,1	13,2	79,7
CC Champagnole Nozeroy Jura	Champagnole	++	71,5	5,6	19,1
CC du Jovinien	Joigny	++	49,9	5,6	47,9
CC Haut-Jura Saint-Claude	Saint-Claude	++	59,6	4,0	25,5
CC du Pays Châtillonnais	Châtillon-sur-Seine	++	59,7	11,9	46,2
CC du Pays de Lure	Lure	++	72,5	12,1	66,8
CC Bresse Haute Seille	Bletterans	++	81,0	7,7	6,4
CC Avallon, Vézelay, Morvan	Avallon	++	64,7	5,0	23,8
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Jougne	++	73,1	18,5	81,9

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*	44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*	52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	60,3	9,1	s.o.

* Pour (1) et (2), valeur au dessous du 1^{er} décile (10 %) et du 1^{er} quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : (1) ou (2) le seuil régional est inférieur au seuil national.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023; ARCEP 2022.

► 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Indicateur : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

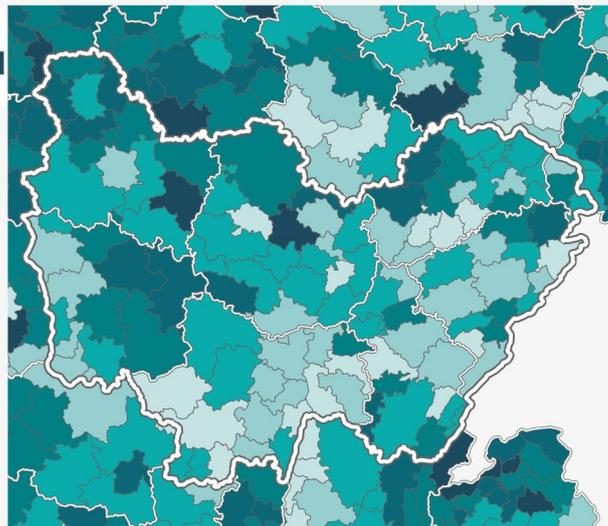
Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.

pour 100 enfants de moins de trois ans



77,7 70,4 61,1 52,2 44,6



© IGN-Insee 2023

Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acois) 2021.

Géographie EPCI 2023

► 23b. Temps d'accès aux équipements France services

Indicateur : Temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

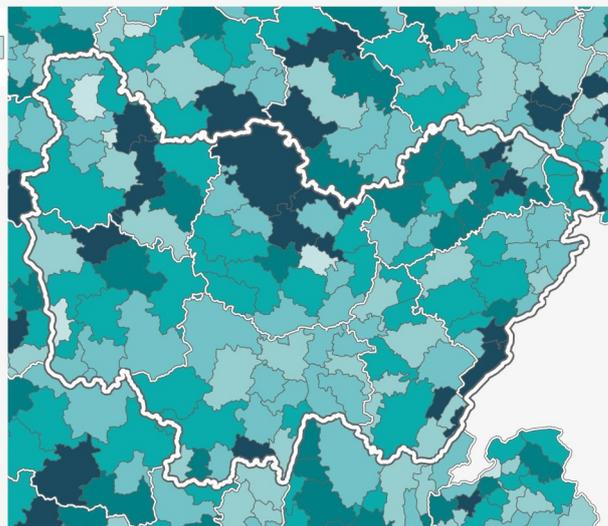
France services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de 9 opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de la Poste, des finances publiques et de Pôle emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

en minutes



11,8 9,3 7,3 5,3 3,7



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

Géographie EPCI 2023

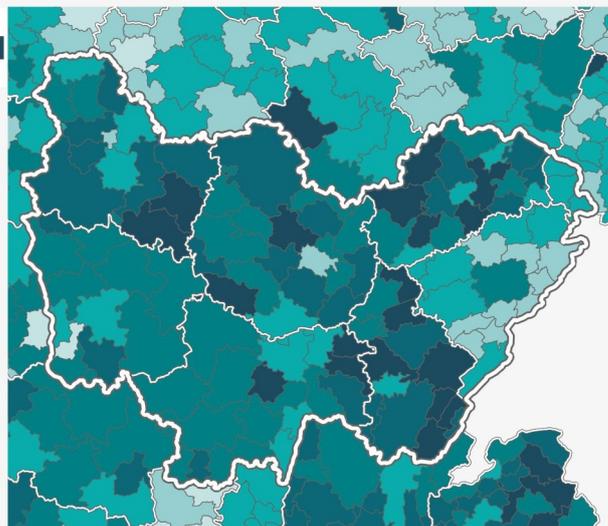
► 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : Les locaux raccordables FttH (fibre optique) correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

en %



96,6 91,5 78,3 53,2 25,7



© IGN-Insee 2023

Source : ARCEP, données du 4^e trimestre 2022.

Géographie EPCI 2023

Indicateurs par EPCI : Côte-d'Or

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins			Accès aux services publics		
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
CC de Saulieu	16,4	xx	xx			xxx	xx			xx	xxx	xxx			xx	xx	xx	xxx			xx	
CC du Pays Châtillonnais	16,3	x		xx	xxx	xx	xxx	x			x				xx	xxx	xxx	xxx	x	xxx	xx	
CC du Pays Arnay Liernais	15,1		xx			xx	x								xx			xxx	xx	x	xxx	
Dijon Métropole	14,2	x				xx	xx	xx	x	xx	xx	xx					xx					
CC du Pays d'Alésia et de la Seine	13,8					xx					xxx						xxx					
CC des Terres d'Auxois	12,7		xx								xx				xx							
CC du Montbardois	12,5		xx	x			xx										xxx	xx				
CC de Pouilly-en-Auxois/Blienv-CC Rives de Saône	12,3						x							xx	xx			xx				
CC de Pouilly-en-Auxois/Blienv-CC Rives de Saône	10,5		xx		xx		xx						xx	xxx							xx	
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-CC Auxonne Pontallier Val de Saône	9,7					x		x														
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	9,5		xx		xx	xx	xx		x					xxx		xx	xx				xx	
CC Tille et Venelle	8,9		xxx						x		x			xxx	xx	xx	xx		xx	xxx		
CC Mirebellois et Fontenois	7,0												xxx	xx	xx		xx			x		
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	7,0							x	x												xx	
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	6,0							x	x												xx	
CC Forêts, Seine et Suzon	5,8		xxx										xx		xxx		xx		xxx	xxx	xxx	
CC de la Plaine Dijonnaise	5,7							x					xx									
CC Ouche et Montagne	5,3							x	xxx				xx	xx	xx					xx	xx	
CC Norge et Tille	5,0							x	x				xx				xx			xxx		

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Doubs

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins			Accès aux services publics		
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil d'enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordés à la fibre
CA Pays de Montbéliard Agglomération	15,9	xx		xx	xx		x				xx	xx							xx			
CU Grand Besançon Métropole	14,8	x				xxx	xx	x		xx	xx	xx										
CC des Deux Vallées Vertes	11,7						xx					xx		xx								
CC du Pays de Sancey-Belleherbe	11,2												xxx	xxx	xxx							
CC du Doubs Baumoisi	9,6		xxx												xx							
CC du Grand Pontarlier	8,7						x	xx	x					xx			xx		x	xxx		
CC Loue-Lison	8,4							x	x						xx							
CC du Pays de Maïche	7,3				xx		xx	x					xx	xxx		xx	xx					
CC des Portes du Haut-Doubs	7,3							x	x					xx								
CC Altitude 800	6,9							x						xx	xxx							
CC du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CFD)	5,6							x	xx				xx	xxx	xx	xx	xxx					
CC de Montbenoit	5,5							x	x				xx	xx	xxx	xx	xx		x	xx		
CC du Val de Morteau	5,4				xx			xxx									xxx					
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	5,0						x	xx	x				xx	xxx	xx	xx	xx				xxx	
CC du Plateau de Russey	5,0				xx			x	x				xxx	xx		xxx	xx					

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Jura

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins			Accès aux services publics	
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services
CA ECLA (Espace Communautaire Lons CC Haut-Jura Saint-Claude	13,6							x	x	xxx	x	xx					xx	xx	x		
CA du Grand Dole	13,4				xx		x				x						xx	xx	x		xxx
CC de la Plaine Jurassienne	12,8				xx		x			xx											
CC Porte du Jura	11,9					xx	x			xx		x		xx		xx					
CC Haut-Jura Arcade Communauté	11,2	xx			xxx		xxx	xx	xx			xx				xxx	xxx	xx	xx		xxx
CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	10,7																				xx
CC Champagnole Nozeroy Jura	10,5													xx							xxx
CC du Val d'Amour	10,2		xx										xx						x		xxx
CC Terre d'Émeraude Communauté	10,1												xx		xx		xxx				xx
CC Bresse Haute Saône	8,7												xxx				xx				xxx
CC Jura Nord	8,4												xxx	xx							xxx
CC La Grandvillière	7,5													xxx		xxx	xxx			xxx	xxx
CC de la Station des Rousses-Haut Jura	5,7						xx	xxx					xx	xx						xxx	xx

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Nièvre

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement		Situations familiales			Mobilité		Accès aux soins		Accès aux services publics						
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)		Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
CC Bazois Loire Morvan	19,3		xxx									xx			xxx		xx	xxx	x				
CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	18,8	xxx	x	xxx	xxx	xxx	xxx	x			xxx	xx	xxx		xx		xx	xx	x	xxx			
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	17,9		xxx					x				x			xxx	xxx	xx	xxx	xx				
CC Tannay-Brinon-Corbigny	17,2		xx	x		xx	xx				x	xx			xxx		xx	xxx	xx	xx			
CC du Nivernais Bourbonnais	16,6		xx			xx	xx							xx	xx	xx	xxx	xxx					
CA de Nevers	16,1	xx		xx		xx		x			xxx	x	xxx						xx				
CC Cœur de Loire	14,9	x	xx	x	xx	x	xx				x		x				xxx	xx	xx				
CC Sud Nivernais	14,0	x	xx	xx	xx		xxx				xx		xx				xxx		xx				xx
CC Amognes Cœur du Nivernais	12,9												x		xxx	xx	xx			x			
CC Les Bertranges	12,3			x			xx				xx		x	xx			xxx		xx				
CC Loire et Allier	6,8													xxx									

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Haute-Saône

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement		Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics				
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
CC du Pays de Luxeuil	17,8	x		x				x			x	x	xxx								xxx	
CC des Hauts du Val de Saône	17,6	x	xxx		xxx		xxx								xxx			xxx	xx	xx	xx	xxx
CC de la Haute Comté	16,5	x	xx		xxx		xxx															
CC Val de Gray	15,1	x		x	xx		xxx			xx	x	xxx						xx				
CA de Vesoul	14,7	xx		xx		xx		x		xxx	x	xx										
CC des 1000 étangs	13,8	x	xxx		xxx		xx							xx	xxx	xx						xx
CC du Pays de Lure	13,6	x		x	xx					x		xx		xx							xxx	
CC des Quatre Rivières	13,0				xx		xxx		x	x		x			xx			xx	xx	xx	xx	xxx
CC du Pays d'Héricourt	11,8		xx							x			xx								xx	
CC du Pays de Villersexel	11,7	x					xx		x					xx	xxx							xx
CC Terres de Saône	11,4						xx						xxx		xx				x	xx	xx	
CC Rahin et Chérimont	11,4	x		x									xxx		xx							xx
CC des Monts de Gy	10,8												xxx	xxx								xxx
CC des Combes	10,7								xx				xxx		xxx		xx		x			xx
CC du Triangle Vert	10,1	x							x				xxx	xxx	xx	xx					xx	xxx
CC du Pays de Montbozon et du Chanois	9,1												xx	xx	xxx		xx				xx	xxx
CC du Val Marnaysien	7,3												xxx									
CC du Pays Riolois	6,8								x				xxx		xx		xx				xx	

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Saône-et-Loire

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale		Logement		Situations familiales			Mobilité		Accès aux soins		Accès aux services publics						
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
CC du Grand Autunois Morvan	15,5				xx		x			xx	x	x				xxx	xx					
CC Bresse Nord Intercom'	15,0				xx								xx	xx			xxx	x			xxx	
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	14,2						x															
CC de Marcigny	13,7		xxx											xx	xxx		xxx					
CC Bresse Revermont 71	13,5				xx		xx						xx	xx			xx					xxx
CU Le Creusot Montceau-les-Mines	13,4	xx	xx	x			xx				x	xx				xx	xx					
CC Bresse Louhannaise Intercom'	13,3				xx	xx	xxx									xxx	xx					xx
CC Le Grand Charolais	12,9															xx	xx					
CA Le Grand Chalon	12,9	x		x			x	x		xx	xx	xx										
CC Entre Arroux, Loire et Somme	12,5						xx									xxx	xxx					
CC Brionnais Sud Bourgogne	12,0						xx									xx	xx					
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	12,0													xxx		xx				xxx		
CC du Clunisois	11,8									x				xx		xx	xx					
CC de Semur-en-Brionnais	11,3												xxx	xxx	xx		xx			xx	xx	
CC Mâconnais - Tournugeois	10,9		xx					xx			xx						xx					
CC Terres de Bresse	9,9						xx						xxx		xxx	xx						
CC Saône Doubs Bresse	9,1						xx						xx		xxx	xx						
CC Sud Côte Chalonnaise	9,1								x						xx	xxx						xxx
CC Entre Saône et Grosne	8,9												xx		xx	xx						

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Yonne

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins			Accès aux services publics	
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services
CC du Jovinien	18,7	xx		xx	xx	x	xx	xx			xx	xxx	xx			xx			xx		xx
CC de l'Agglomération Migennoise	18,0	xxx	xx	xxx	xxx	xx	xxx	xx								xx					
CA du Grand Sénonais	17,3	xxx		xx	xx	xx	xx	xx	xx	x	xxx	xxx	xx			xx					
CC Le Tonnerrois en Bourgogne	16,4	xx	xx	x	xxx	x	xxx	x			xxx	xx	xx				xx	xx			xx
CC Avallon, Vézelay, Morvan	15,3	x		x		xx	xx				x				xx	xx	xxx	xxx			xxx
CC de Puisaye-Forterre	14,6	x	xx	x			xx								xx	xxx	xx	xx			xx
CA de l'Auxerrois	13,8					xx		x	x		xx	xx	xx								
CC du Serein	13,3			xx			xxx			x					xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xx	xxx
CC Serein et Armanche	13,2			xx	xxx	xxx	xxx	x				x				xx			x	xxx	
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	13,1			x	xx	xx	xxx	x		xxx					xxx	xxx	xxx		xx		xxx
CC Chablis Villages et Terroirs	10,7		xx		xx	xx	xx	x								xxx	xxx			xxx	xx
CC de l'Aillantais en Bourgogne	10,0									x			xx			xxx	xx		x		xx
CC Yonne Nord	9,7		xx	xx		xx	xx	xx	x	x		x		xxx		xxx			x		
CC du Gâtinais en Bourgogne	9,1			x		xx	xx	x	x	x				xx	xx	xxx			xx		

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Indicateurs par EPCI : Territoire de Belfort

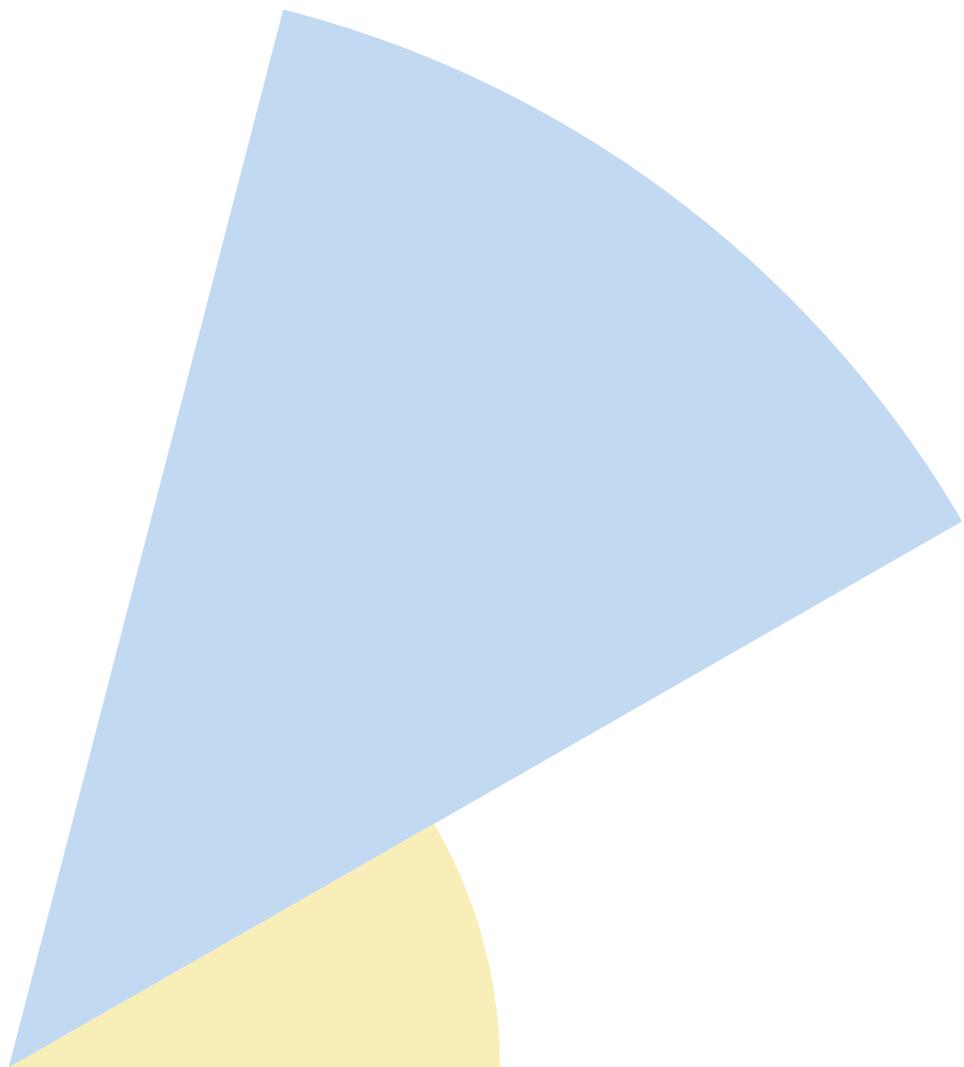
EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle			Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins			Accès aux services publics		
		Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
CA Grand Belfort	16,5	xx		x		xx		x	x		xx	x	xx							x		
CC du Sud Territoire	11,5	xx		x	xx	x	xx		x					xx		xxx					x	
CC des Vosges du Sud	8,5													xxx								

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Annexes

La pauvreté monétaire au sein des départements



1. Côte-d'Or

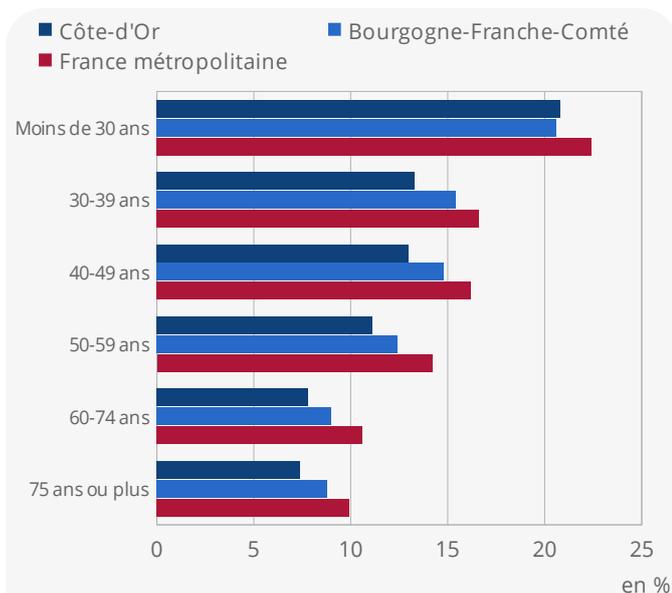
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Côte-d'Or	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	11,5	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	6,3	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 930	10 960	10 740
	de la population	22 940	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

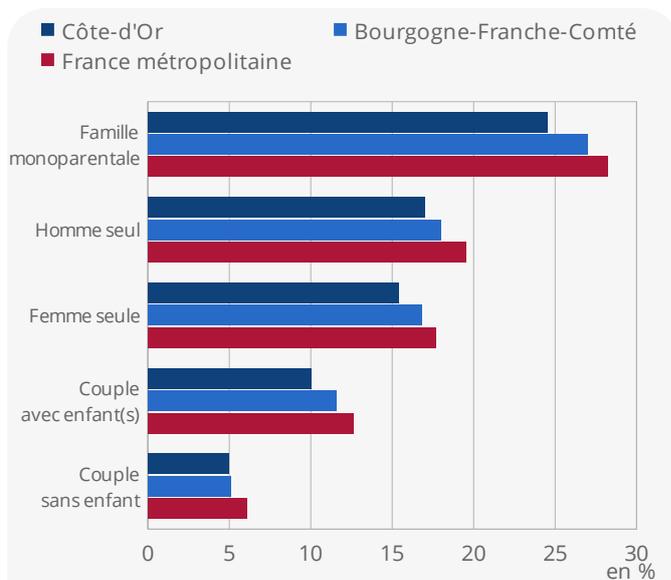
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

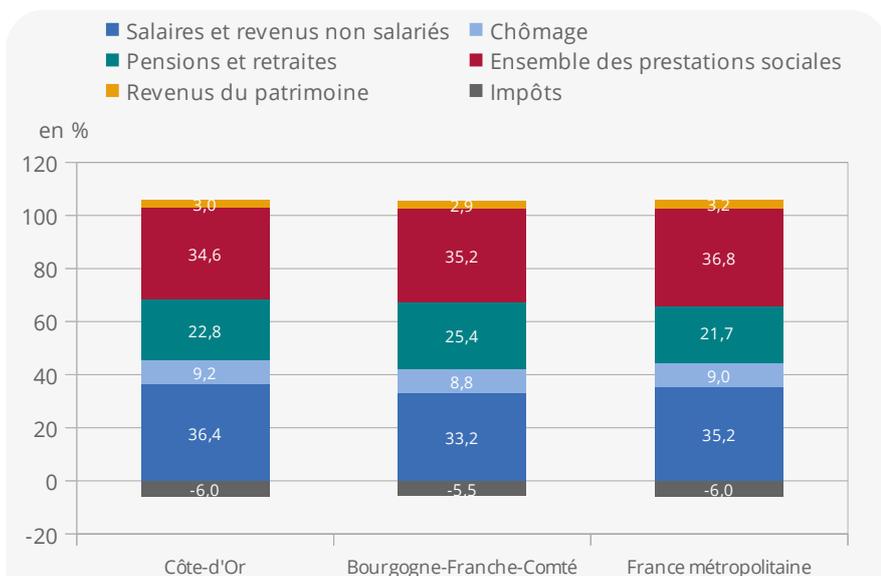
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

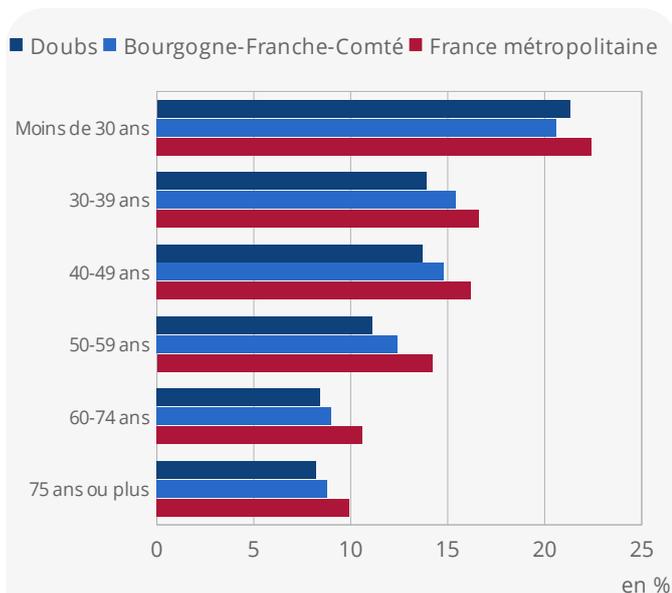
2. Doubs

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Doubs	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	12,2	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	6,6	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 940	10 960	10 740
	de la population	23 260	22 110	22 400

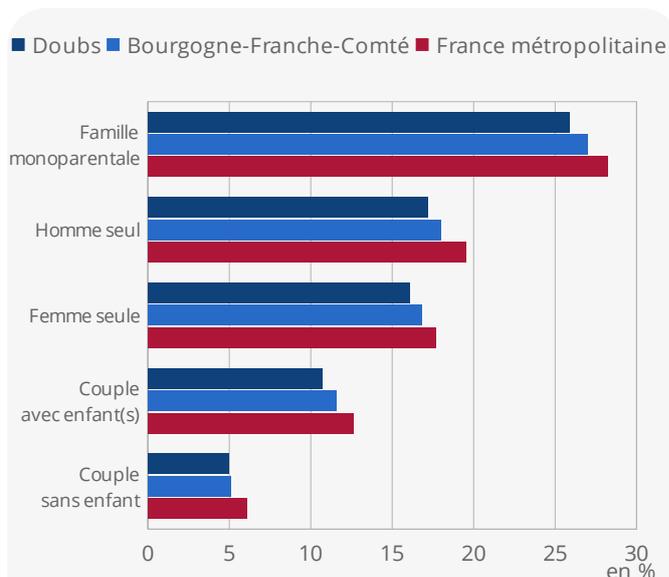
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



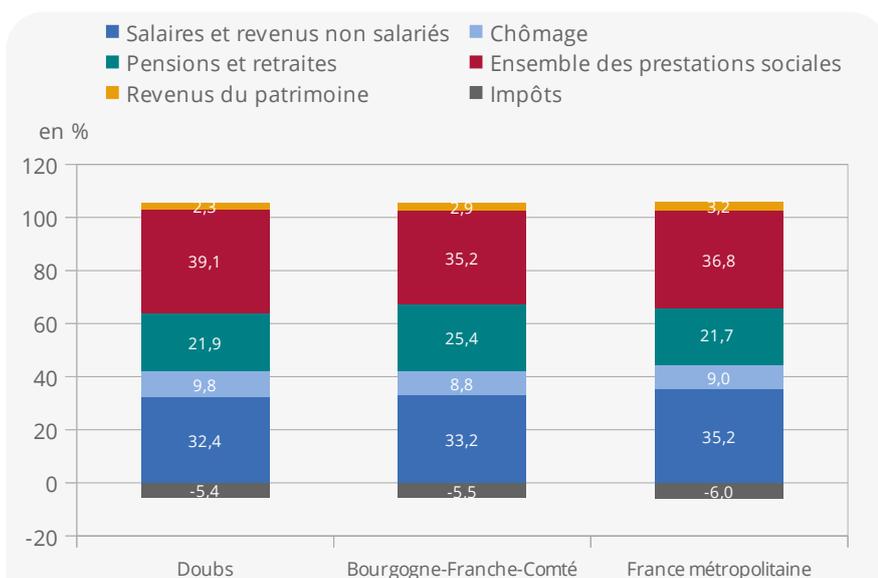
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

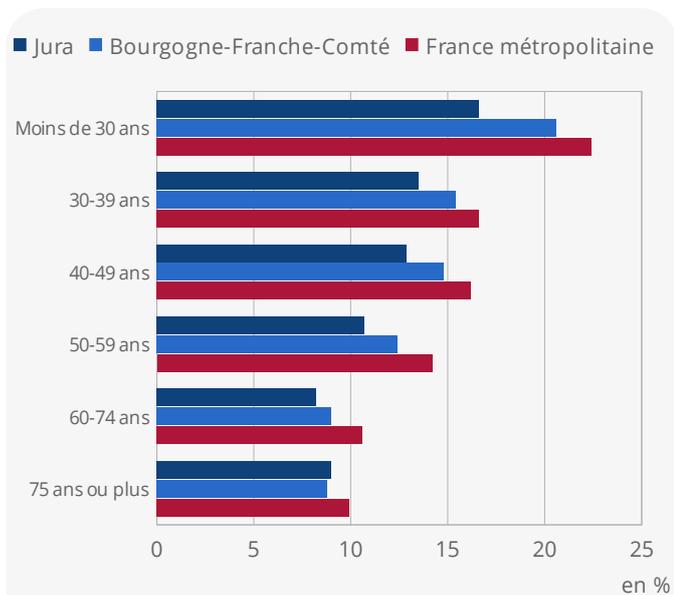
3. Jura

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

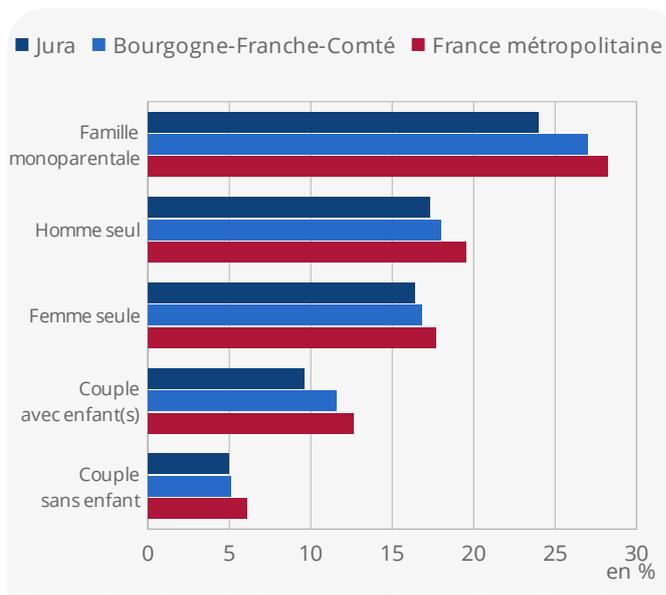
		Jura	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	11,2	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	5,9	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	11 020	10 960	10 740
	de la population	22 460	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

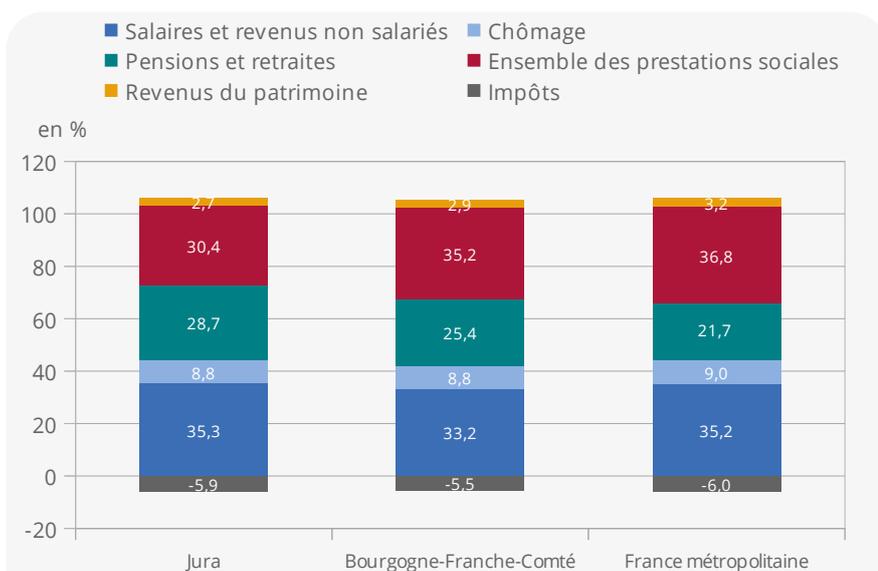
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



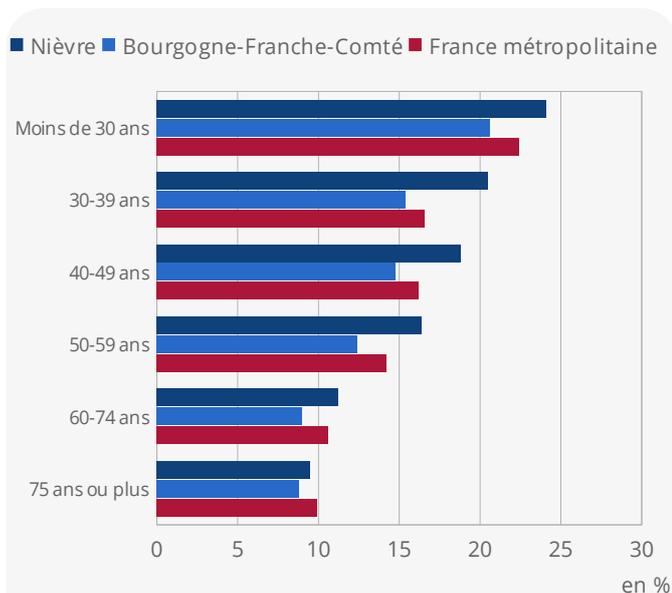
4. Nièvre

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

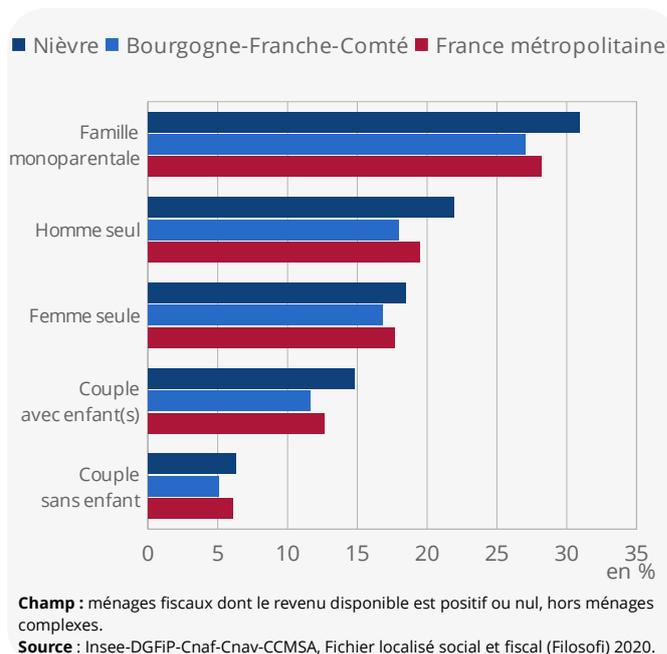
		Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	15,5	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	8,8	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 790	10 960	10 740
	de la population	20 940	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

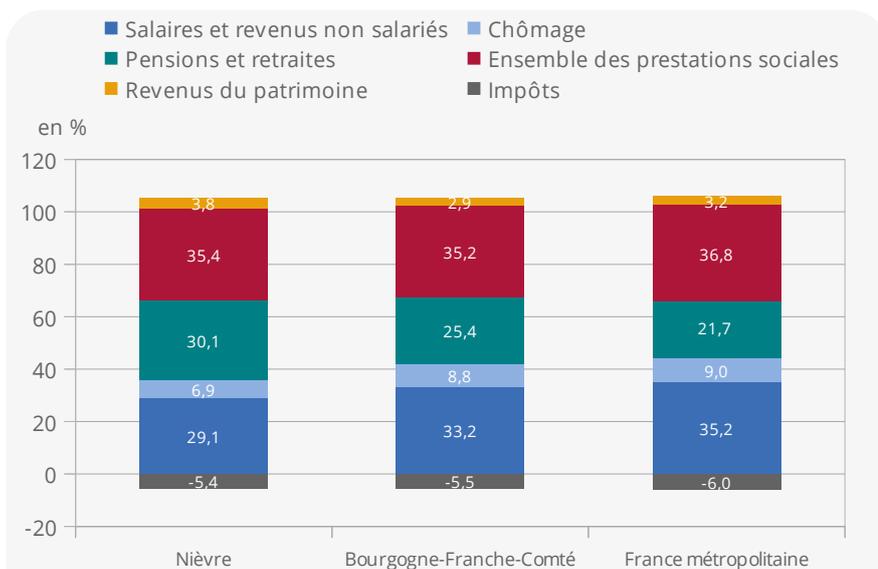
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



5. Haute-Saône

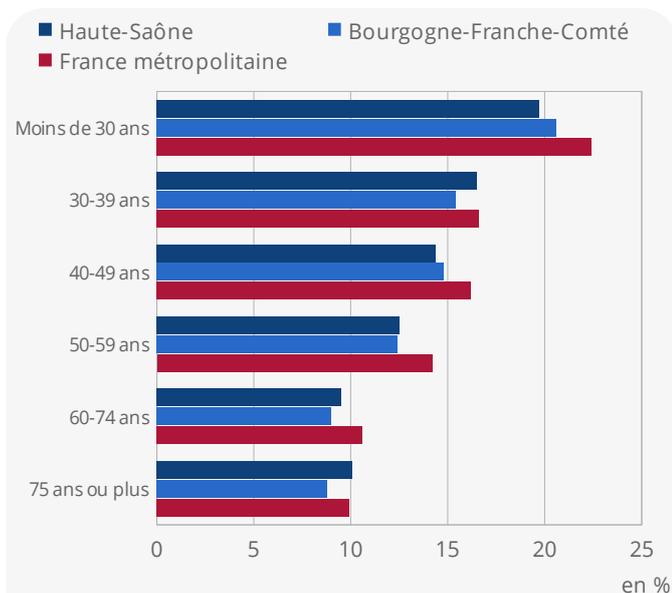
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Haute-Saône	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	13,0	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	6,7	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	11 120	10 960	10 740
	de la population	21 260	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

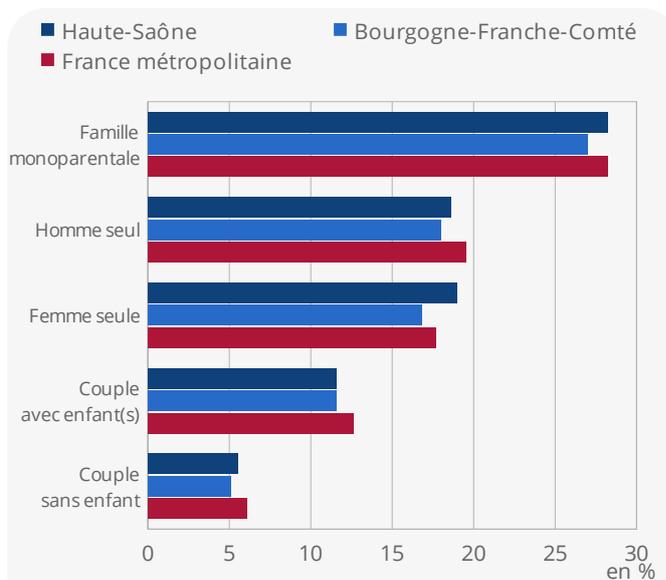
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

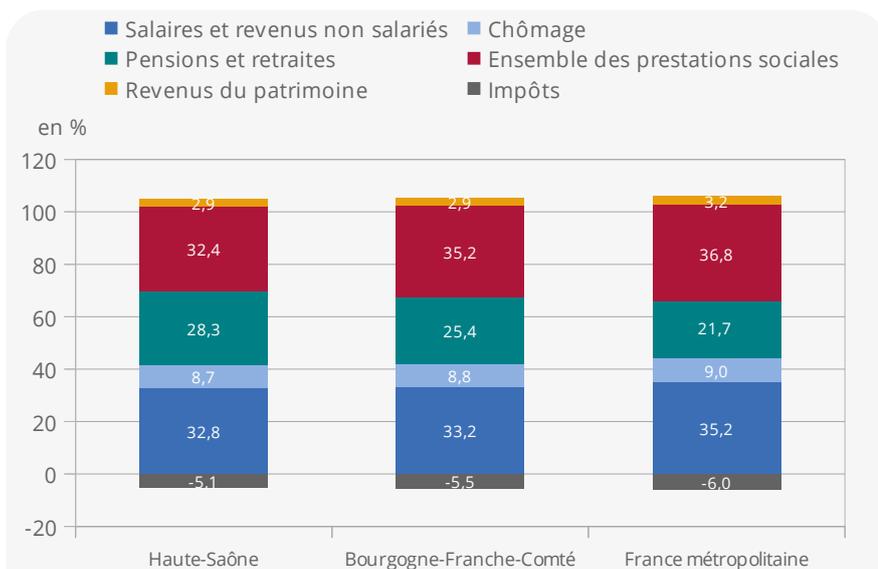
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

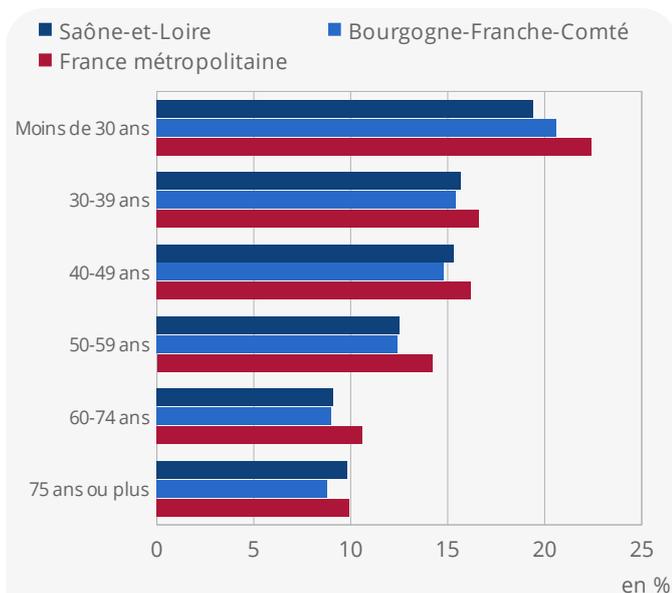
6. Saône-et-Loire

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

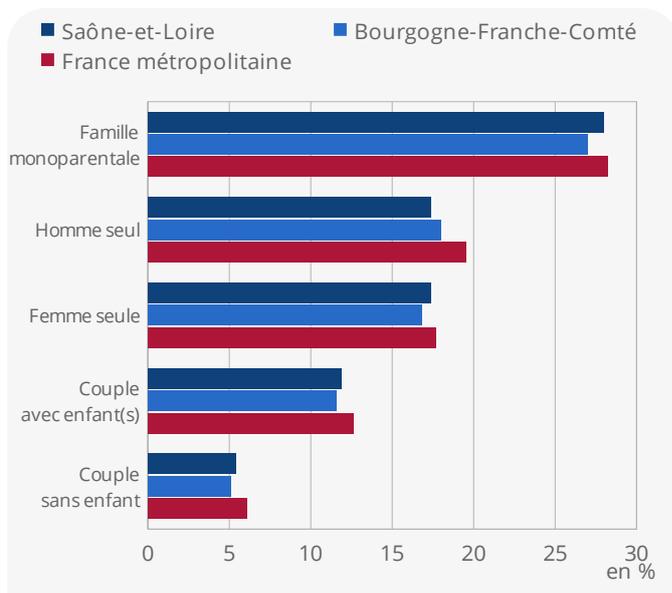
		Saône-et-Loire	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	12,8	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	6,7	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	11 040	10 960	10 740
	de la population	21 520	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

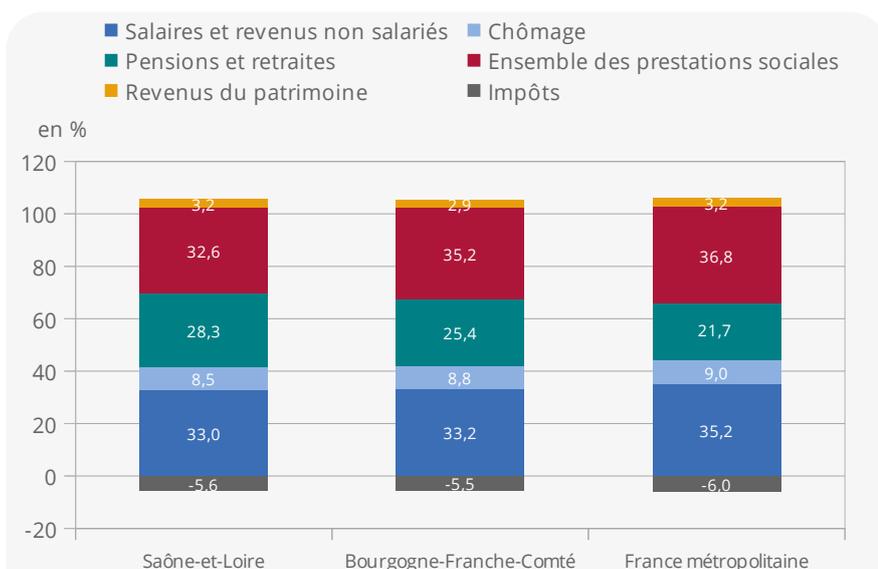
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



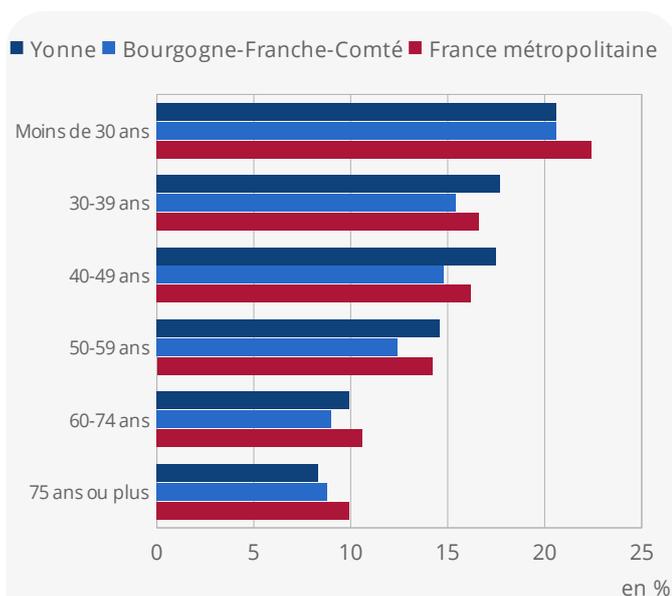
7. Yonne

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

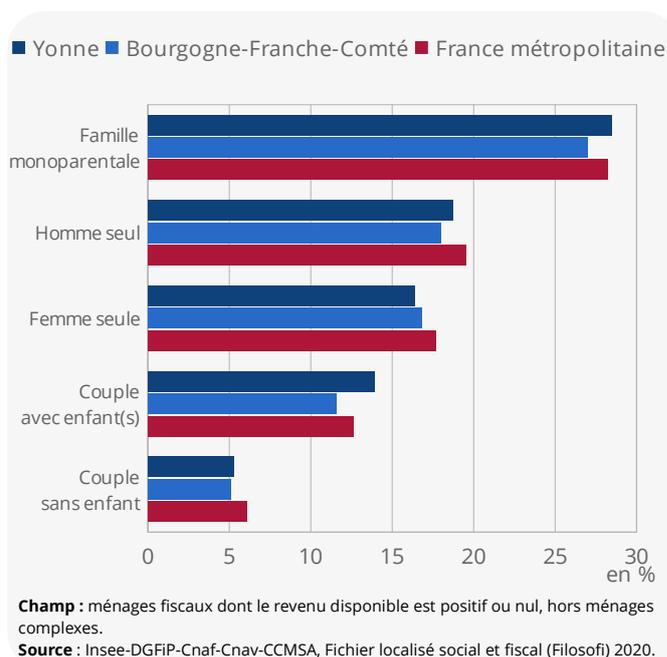
		Yonne	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	14,3	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	7,8	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 930	10 960	10 740
	de la population	21 390	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

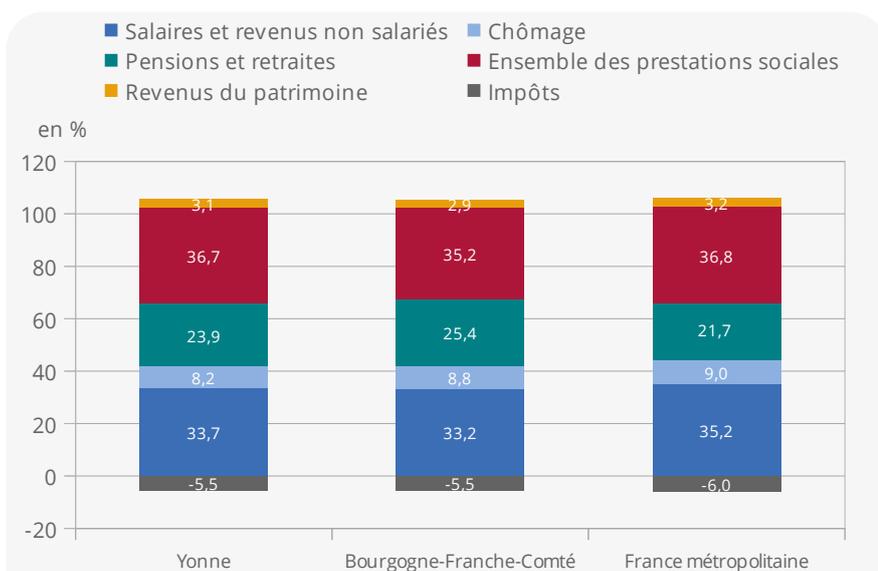
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



8. Territoire de Belfort

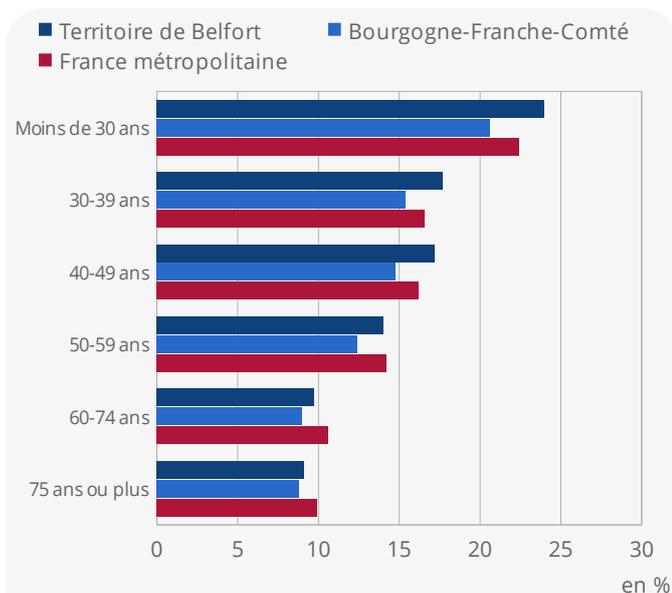
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	14,8	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	8,2	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 850	10 960	10 740
	de la population	22 370	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

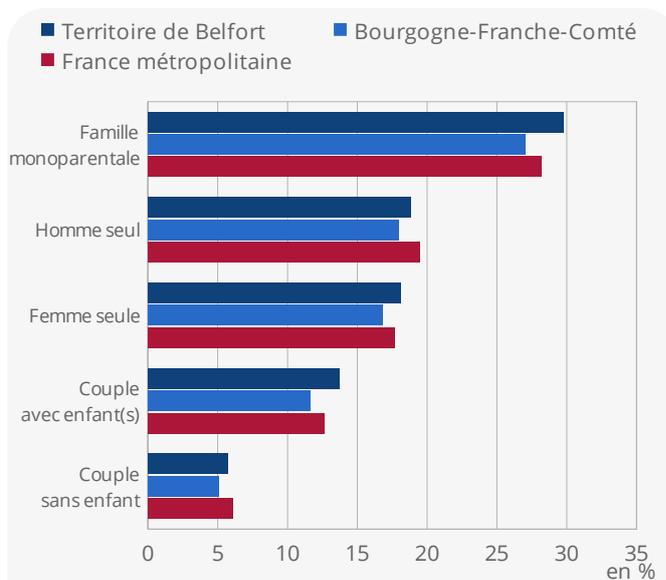
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

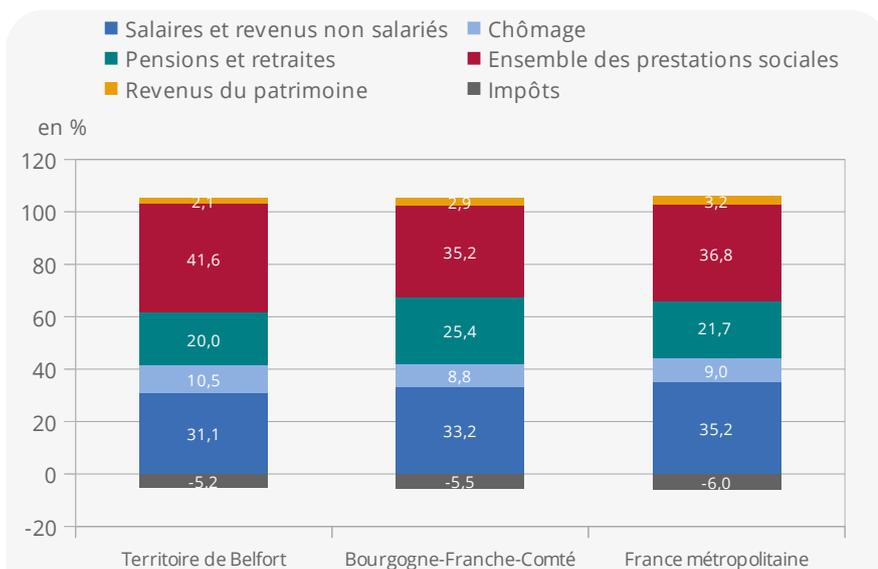
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres

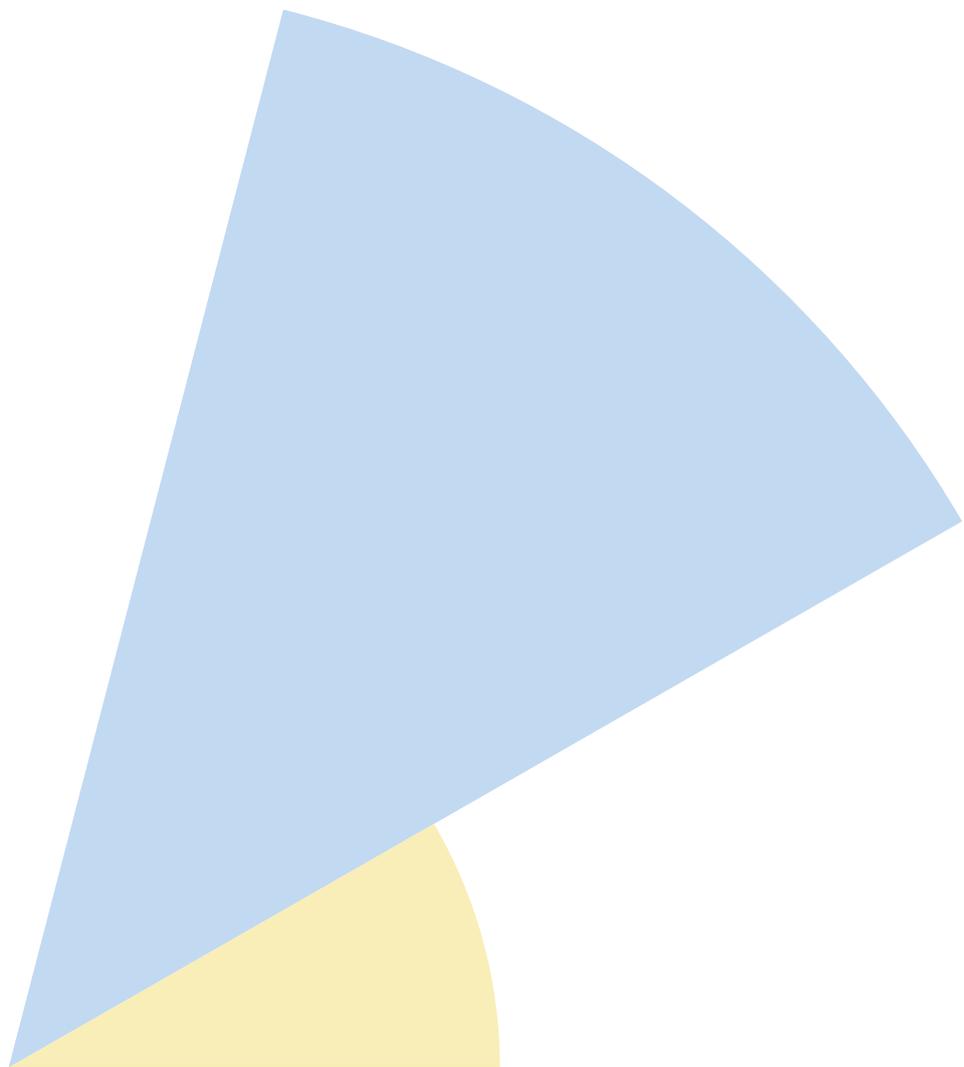


Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

La pauvreté monétaire au sein des principaux EPCI



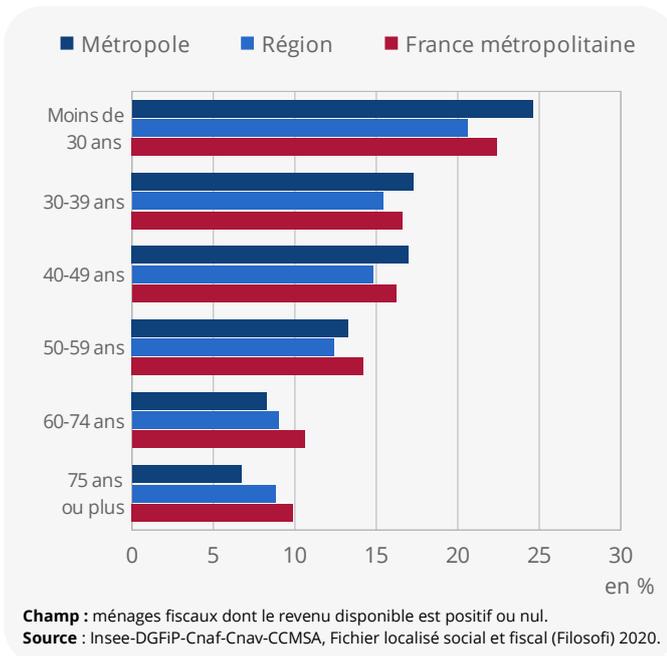
Dijon Métropole

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

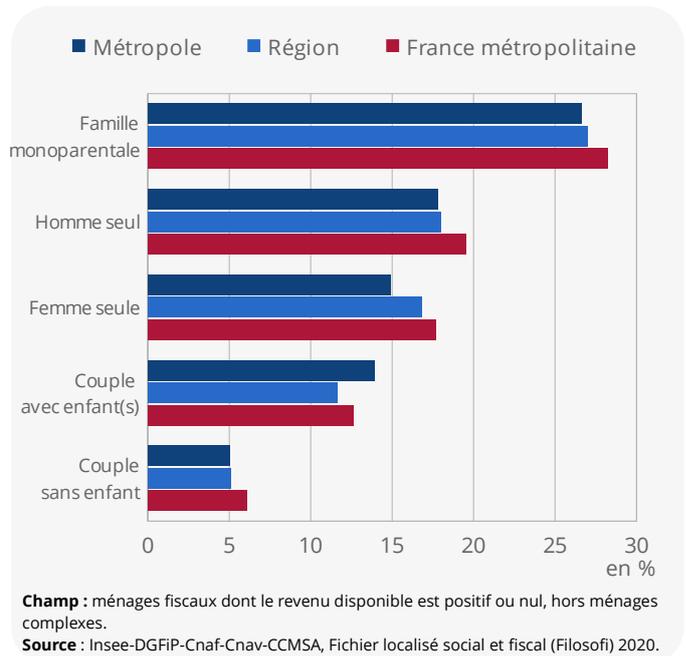
		Dijon Métropole	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	14,2	12,8	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	7,9	6,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 860	10 960	10 740
	de la population	22 570	22 110	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

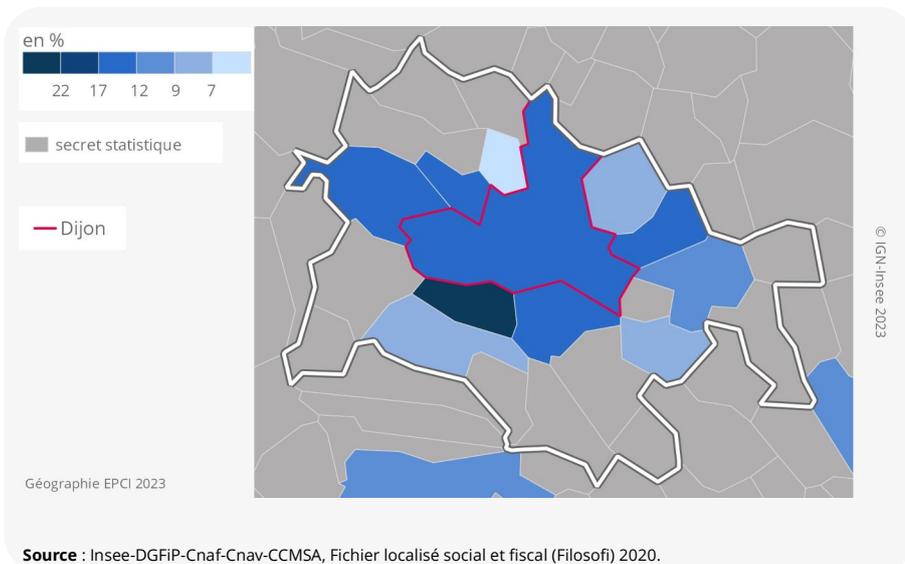
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



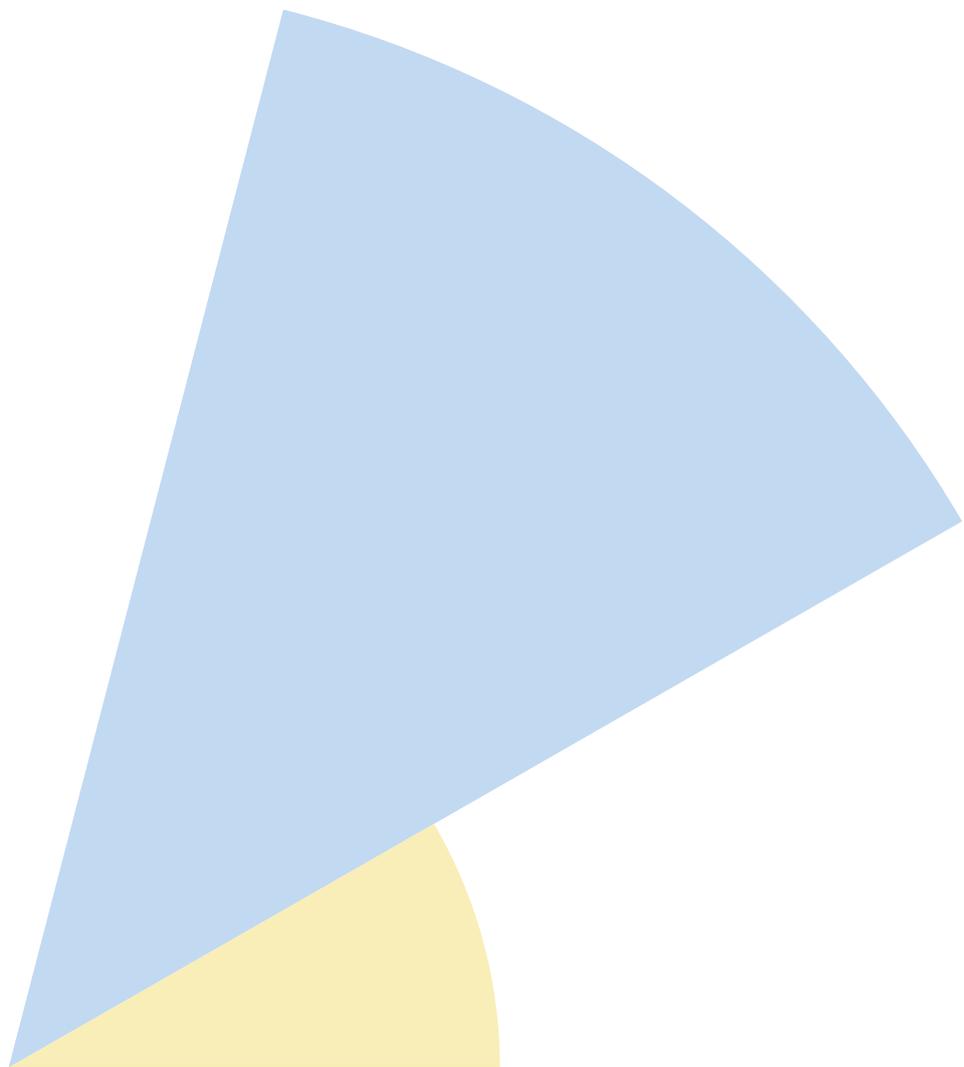
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



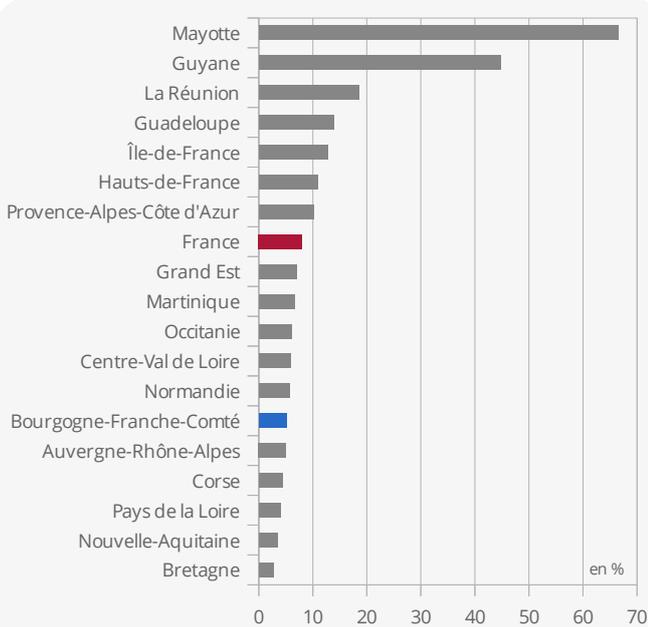
La pauvreté monétaire au sein des quartiers de la politique de la ville



Quartiers de la politique de la ville (QPV)

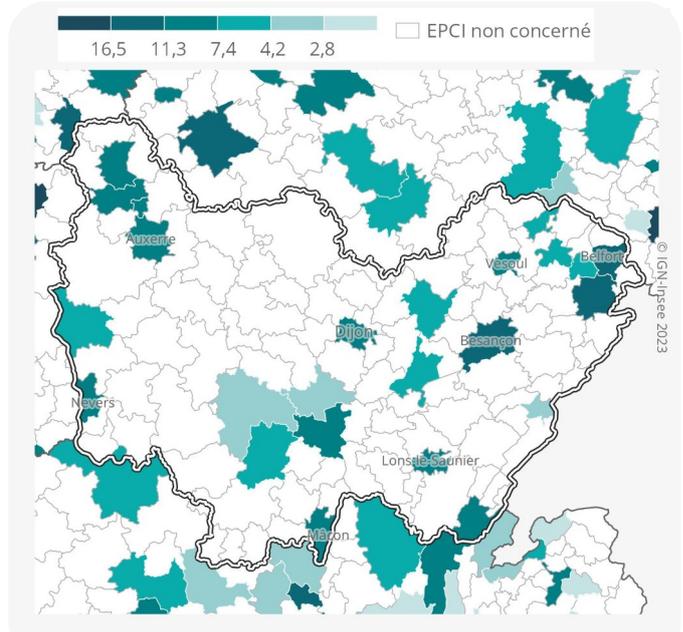
1. La population vivant en quartier de la politique de la ville

Part dans la population de la région



Source : Insee, recensement de la population 2018, 2017 pour Mayotte.

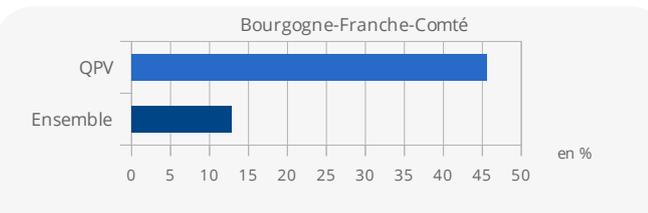
Part dans la population des EPCI



Source : Insee, recensement de la population 2018.

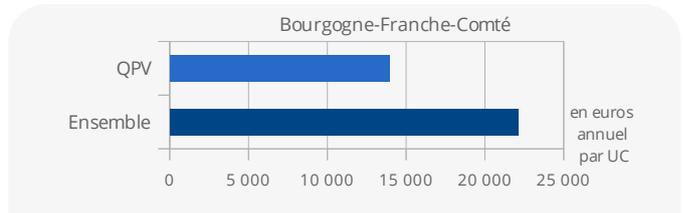
Géographie 2023

2. Taux de pauvreté monétaire



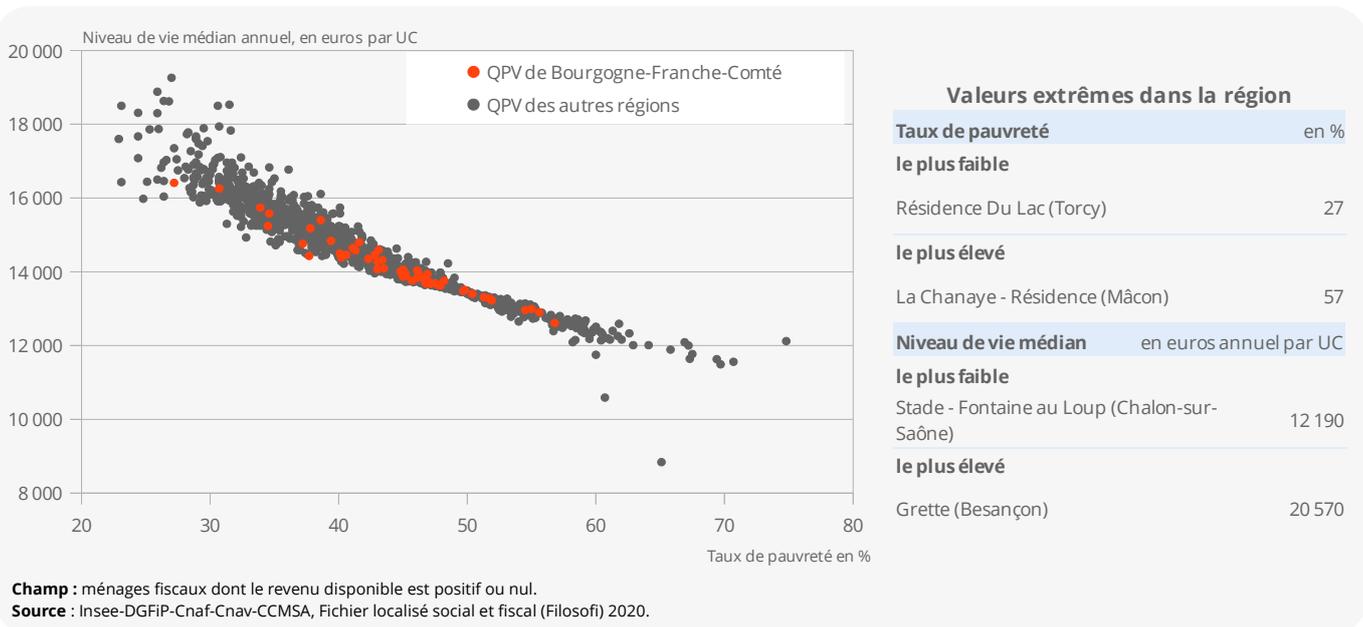
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

3. Niveau de vie médian



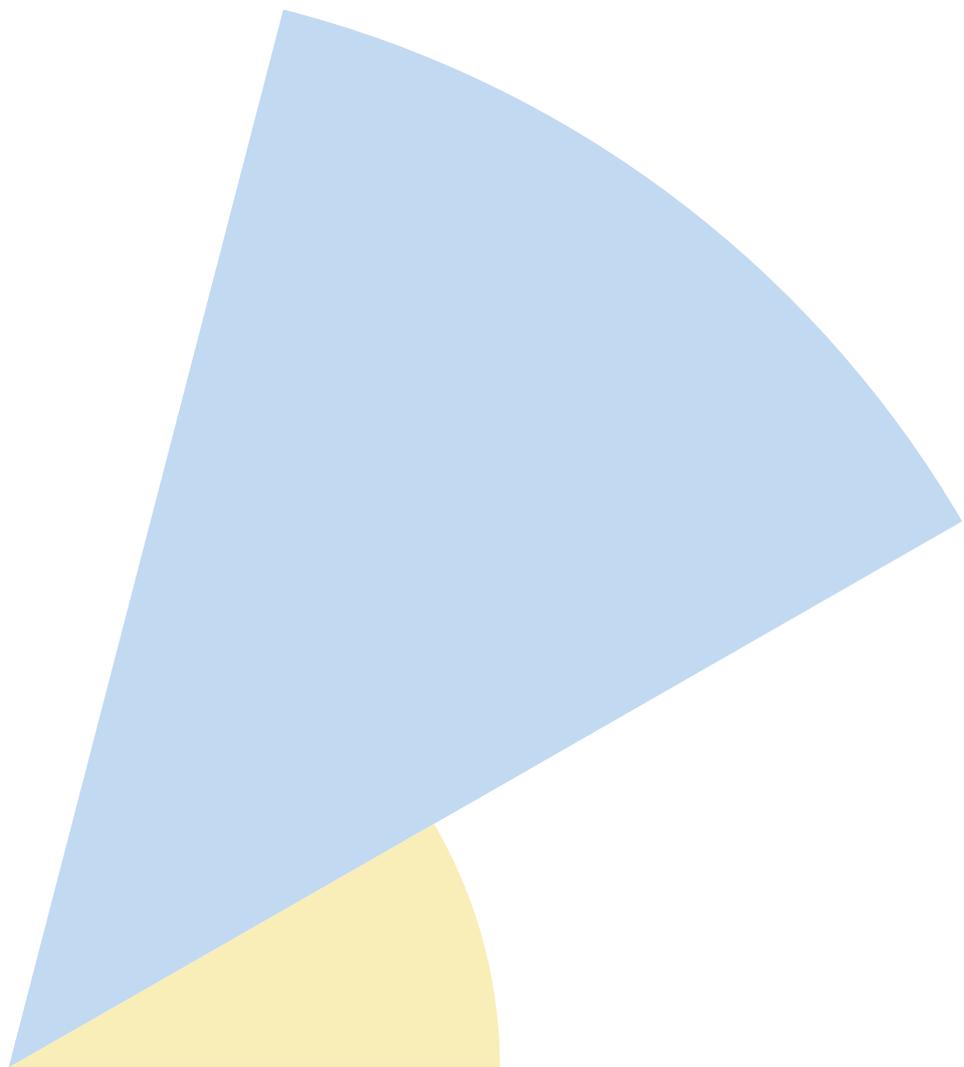
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

4. Les 58 quartiers de la politique de la ville dans la région Bourgogne-Franche-Comté



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de Famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de Famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'ANIL est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auquel sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5€/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre 4 modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer sur l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile et inférieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional**, s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Albouy V., Gleizes F., Solard J., « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 », *Insee Focus* n°304, juillet 2023.

Guillaneuf J., Picard S., Rousset A., « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n°1940, mars 2023.

Gleizes F., Pla A., « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n°294, mars 2023.

Le Hir B., Bono P.-H., « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

« Atlas des fragilités territoriales en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté* n°7, novembre 2022.

Guarnero M., Guillaneuf J., « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n°77, octobre 2022.

Audoux L., Prévot P., « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n°270, juillet 2022.

Bordet-Gaudin R., Louis JF., « Aide alimentaire dans le Jura : près de 1 130 tonnes de nourriture distribuées aux plus démunis », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°99, juin 2022.

Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre E., « Panorama de la pauvreté en Normandie : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Normandie* n°21, février 2022.

Azouguagh M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n°1884, janvier 2022.

Bordet-Gaudin R., Ulrich A., « Les familles monoparentales, principales bénéficiaires d'une pension alimentaire », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°91, novembre 2021.

Panorama de la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté : une pauvreté moins présente, mais plutôt concentrée dans l'urbain

Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté

n°10

Octobre 2023

Dans son approche monétaire, la pauvreté apparaît moins présente en Bourgogne-Franche-Comté qu'en moyenne en France métropolitaine. Quelle que soit leur classe d'âge ou la composition du ménage, les habitants de la région sont moins exposés à la pauvreté. En revanche, celle-ci se concentre davantage qu'au niveau national dans les communes urbaines.

Si les départements de la Côte-d'Or et du Jura sont davantage épargnés par la pauvreté, ceux de la Nièvre et du Territoire de Belfort sont plus touchés.

Les mécanismes de redistribution entraînent une réduction nette de la pauvreté. Les prestations sociales participent à hauteur de 35 % au revenu disponible des ménages de la région vivant sous le seuil de pauvreté. Elles apportent un soutien financier important à ces ménages, relativement jeunes pour une grande part et souvent soutien de famille.

Le lien à l'emploi et le statut d'occupation du logement permettent d'identifier six profils socio-démographiques illustrant la diversité des situations auxquelles peuvent être confrontés les ménages pauvres.

La pauvreté peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales et être associée à des facteurs potentiellement aggravants. Certains sont assez directement liés à la pauvreté, d'autres plus indépendants ou contextuels : une situation défavorable sur le marché du travail, un faible niveau de formation initiale, des situations familiales délicates, des difficultés d'accès au logement, aux soins, aux services de la vie courante ou encore des difficultés liées à la mobilité.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

